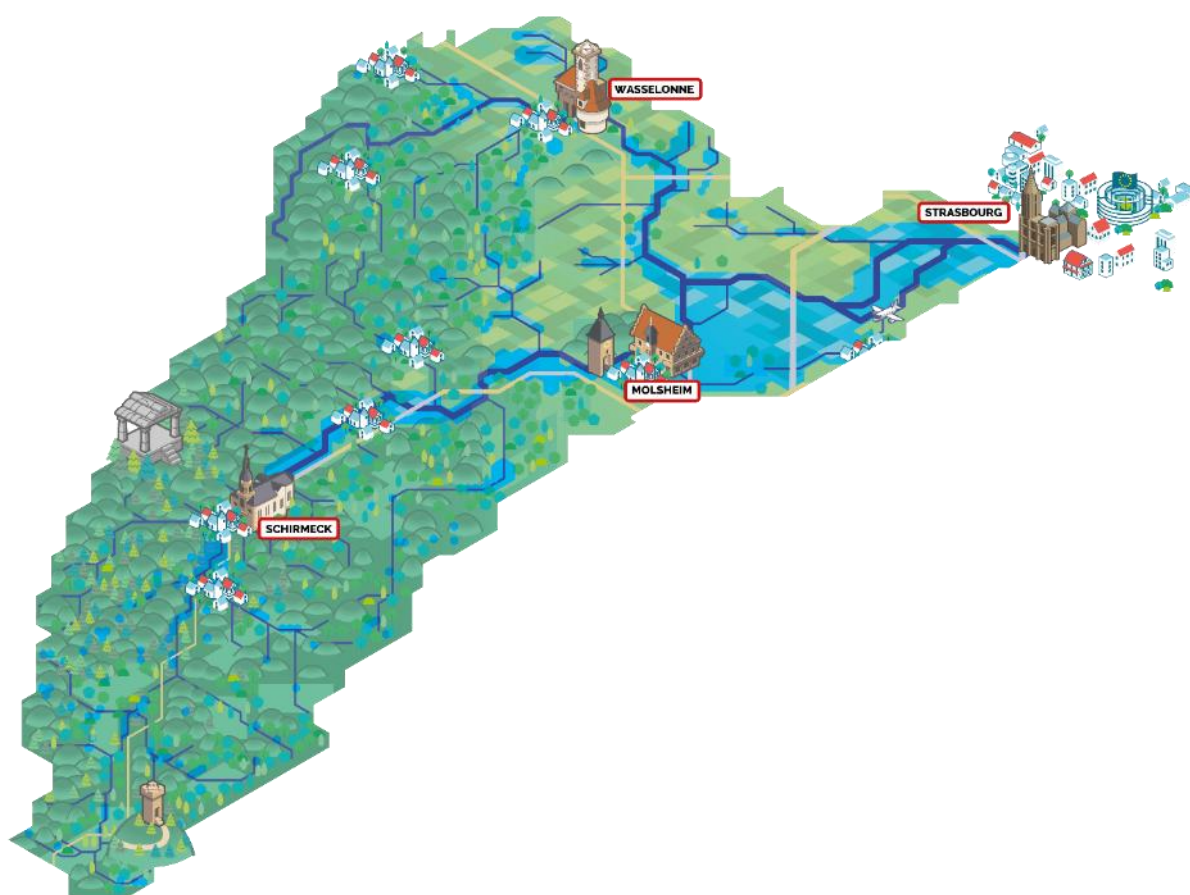
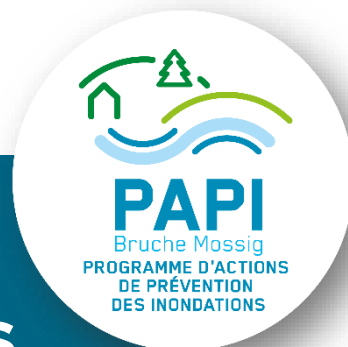


PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS BRUCHE MOSSIG



PIÈCE B

PROGRAMME D' ACTIONS

FÉVRIER 2026



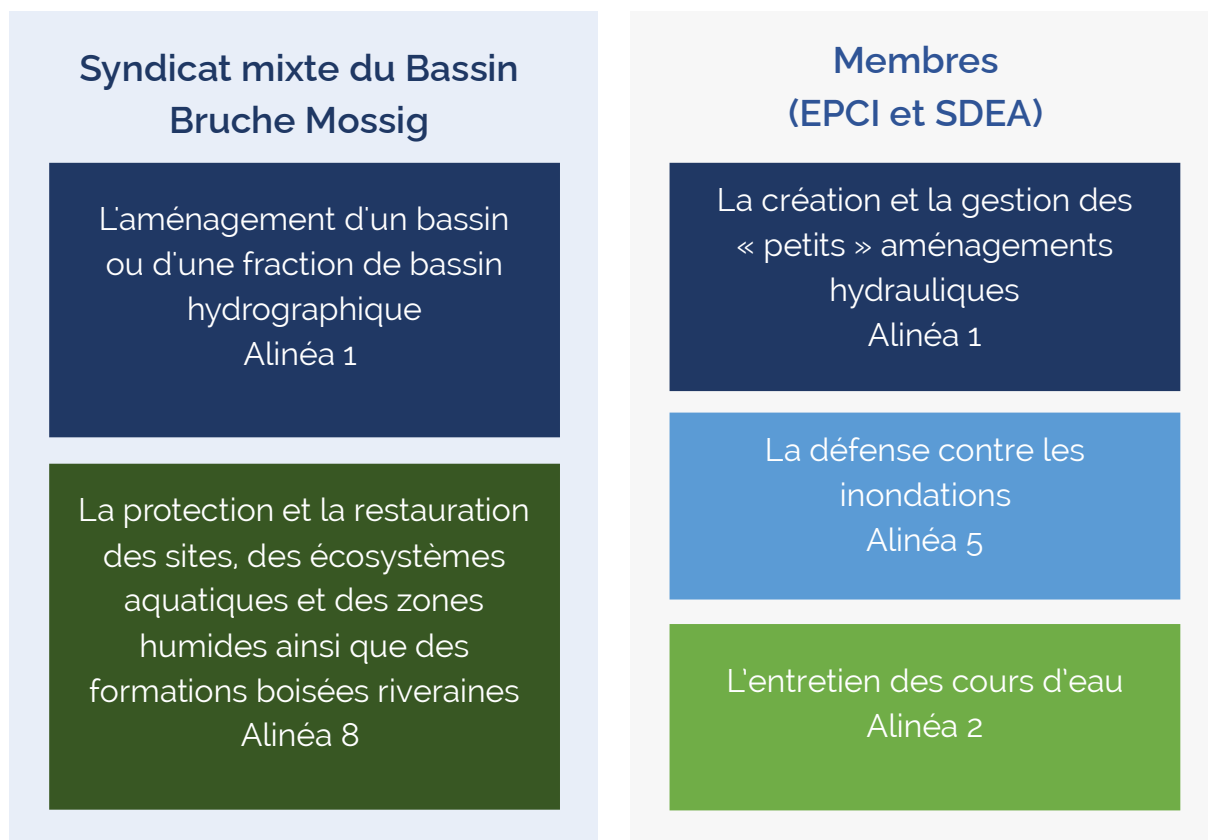
Sommaire

1. Organisation du programme d'actions	3
1.1. Gouvernance et coordination entre les parties prenantes	3
1.2. Périmètre d'étude	4
2. Mise en œuvre du programme d'actions	5
2.1. Axes d'actions	5
2.2. Plan de financement	6
2.3. Liste des actions retenues	7
AXE 0	12
Animation et pilotage du PAPI 1 Bruche Mossig	12
AXE 1	15
Améliorer la connaissance et la conscience du risque	15
AXE 2	43
Surveillance, prévision des inondations	43
AXE 3	49
Alerte et gestion de crise	49
AXE 4	56
Prise en compte du risque dans l'urbanisme	56
AXE 5	62
Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	62
AXE 6	78
Ralentissement des écoulements	78
AXE 7	115
Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	115

1. Organisation du programme d'actions

1.1. Gouvernance et coordination entre les parties prenantes

La structure porteuse du PAPI 1 Bruche Mossig est le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig. Le syndicat compte 3 membres : la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. Le syndicat exerce une partie de la compétence GEMAPI. Par transfert de compétences de ses membres, le syndicat exerce les compétences définies aux alinéas 1 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Les autres missions de la compétence GEMAPI sont exercées par les membres.



Ainsi, la maîtrise d'ouvrage de la majorité des actions du PAPI 1 Bruche Mossig est portée par le syndicat. Les membres assurent la maîtrise d'ouvrage pour les actions relevant de leur compétence et pour la poursuite d'études locales.

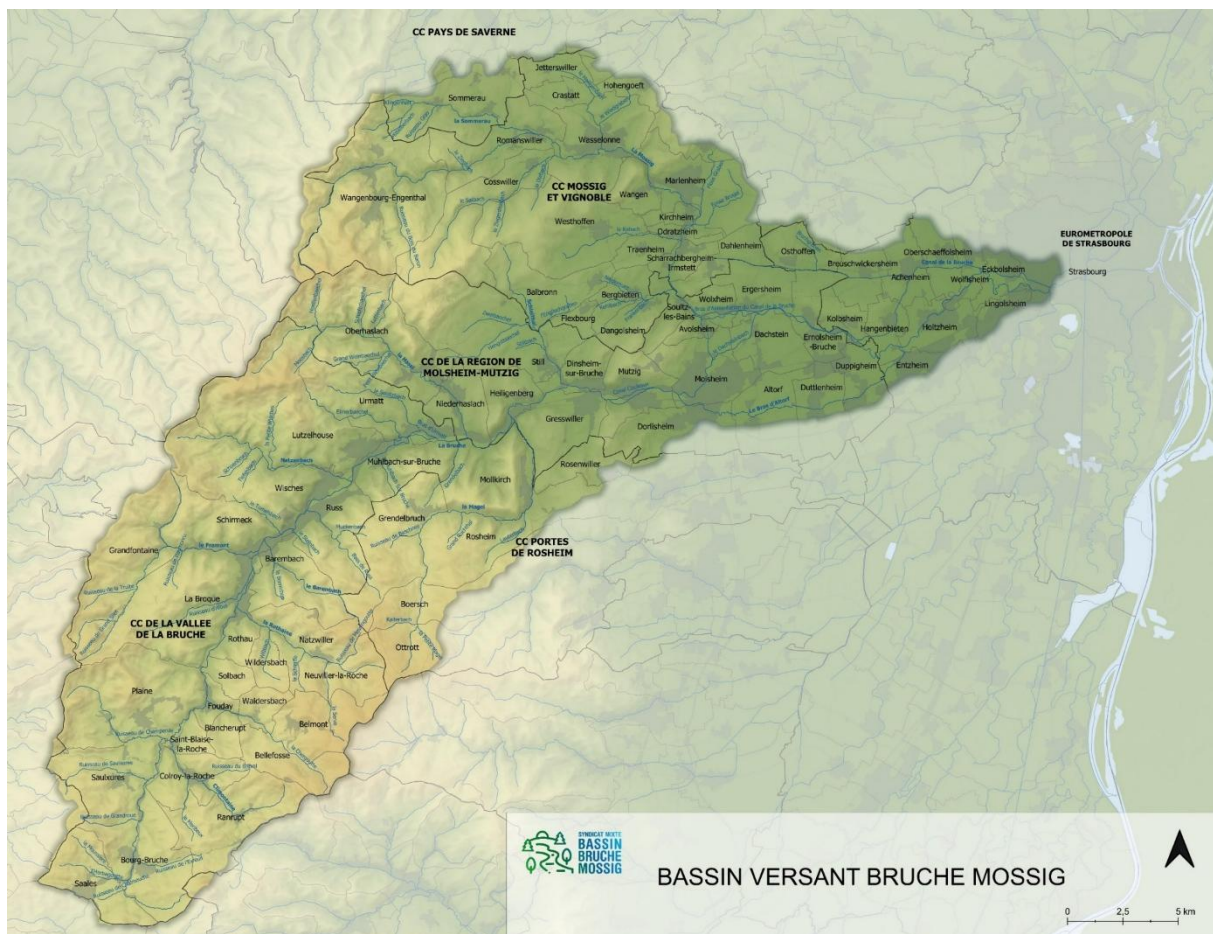
Les services de l'État apportent un soutien technique et financier pour la mise en œuvre du programme d'études. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est sont également partenaires financiers de la démarche.

Une gouvernance spécifique est mise en place à travers un comité de pilotage et un comité technique, pour le suivi du programme.

1.2. Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude global PAPI 1 Bruche Mossig correspond au bassin versant hydrographique des rivières Bruche et Mossig. Il s'étend sur 700 km² dont 165 km² représente le sous-bassin versant de la Mossig, affluent principal de la Bruche. La Bruche est le plus long cours d'eau du Bas-Rhin (77km).

Le bassin versant comprend 85 communes, réparties dans 6 intercommunalités. La population située sur ce territoire est estimée à 124 600 habitants.



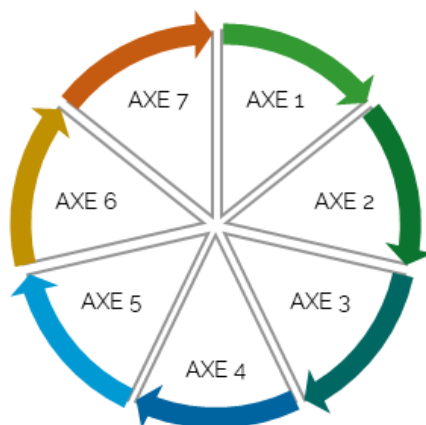
2. Mise en œuvre du programme d'actions

2.1. Axes d'actions

Le déroulement d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations tel que défini par le cahier des charges 3 2023 passe par 2 étapes majeures : le programme d'études préalable au PAPI permettant de définir une stratégie pertinente pour le bassin de risque. S'ensuit le(s) PAPI(s) complet(s) pour la mise en œuvre sur 6 ans de la stratégie d'ensemble ainsi élaborée. Y seront alors réalisés la poursuite des études et les travaux de prévention contre les inondations dommageables, en association continue avec les collectivités et les parties prenantes concernées.

Ce document présente les actions retenues pour le PAPI 1 du bassin versant Bruche Mossig.

À partir des axes 1 à 7 définis par le cahier des charges PAPI 3 2023, se déclinent 33 actions participant à la prévention des inondations. Pour chaque action prévue, une description synthétique est disponible sous la forme d'une fiche-action dédiée. La 33^e action correspond à l'action A0 dédiée à l'animation du programme.



Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations
Axe 3	Alerte et gestion de crise
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Axe 6	Gestion des écoulements
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique

2.2. Plan de financement

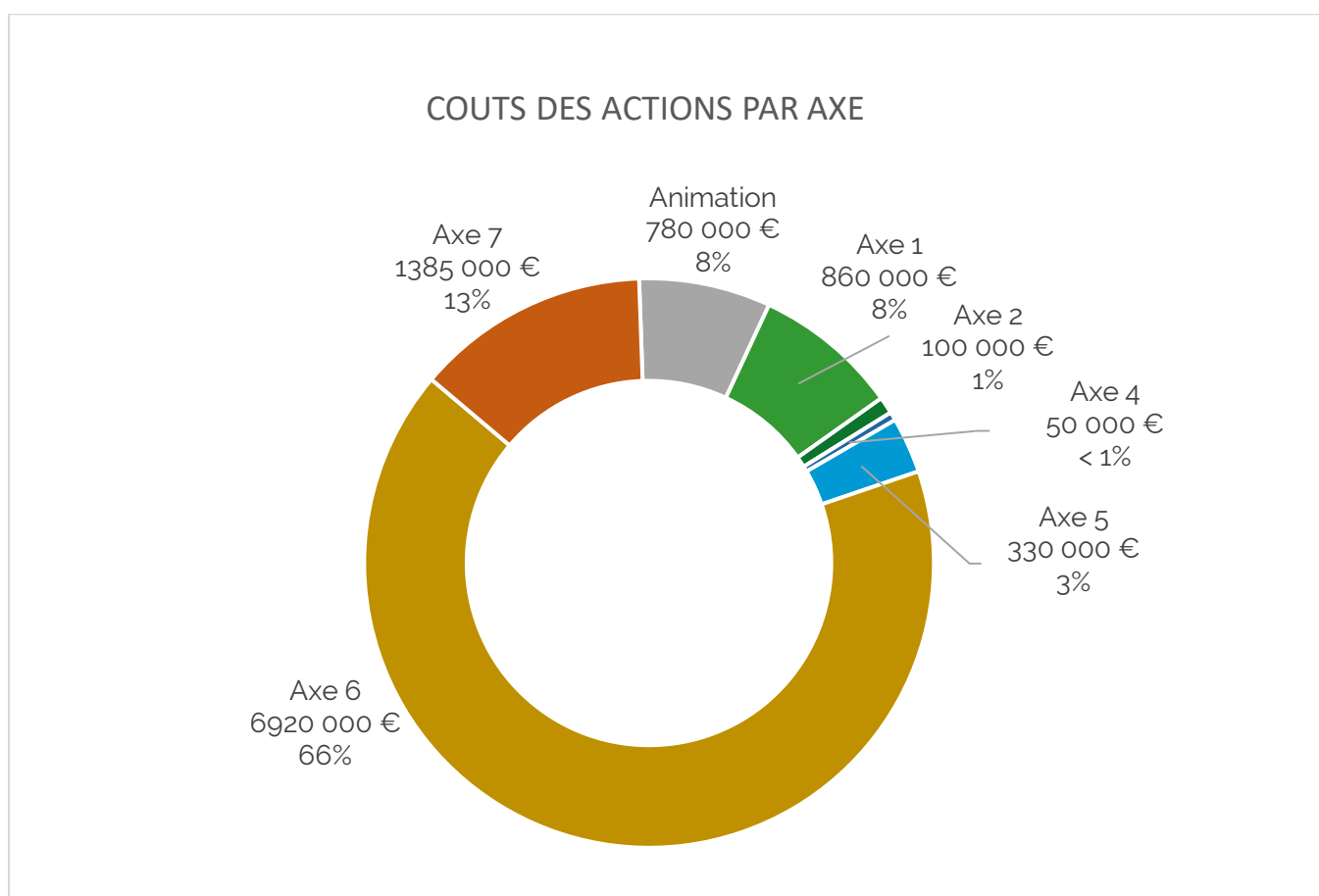
Le PAPI permet de mobiliser le **Fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM) aussi appelé **Fonds Barnier**. Ce fonds national est issu des assurances et couvre d'une part la prévention des risques et d'autre part l'indemnisation des catastrophes naturelles.

La **Région Grand Est** et **l'Agence de l'Eau Rhin Meuse** apportent également leur soutien financier pour la mise en œuvre des actions du PAPI.

Axe	Coût total	Etat		Région		Agence de l'Eau		Maîtres d'ouvrage	
Axe 0	780 000 €	50%	390 000 €	0%	- €	23%	180 000 €	27%	210 000 €
Axe 1	860 000 €	64%	553 000 €	5%	45 000 €	8%	65 000 €	23%	197 000 €
Axe 2	100 000 €	50%	50 000 €	0%	- €	0%	- €	50%	50 000 €
Axe 3	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
Axe 4	50 000 €	50%	25 000 €	0%	- €	0%	- €	50%	25 000 €
Axe 5	330 000 €	50%	165 000 €	20%	66 000 €	0%	- €	30%	99 000 €
Axe 6	6 920 000 €	50%	3 433 600 €	20%	1 384 000 €	4%	272 000 €	26%	1 830 400 €
Axe 7	1 385 000 €	40%	554 000 €	0%	- €	0%	- €	60%	831 000 €
TOTAL	10 425 000 €	50%	5 170 600 €	14%	1 495 000 €	5%	517 000 €	31%	3 242 400 €

L'axe 0 correspond à l'animation du PAPI, avec un montant d'environ 60 000 € par an.

Parmi le montant total du PAPI, 6 805 000 € sont prévus pour des travaux.



2.3. Liste des actions retenues

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A1-1	Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public 1. Développer le réseau de partenariat local 2. Organiser et/ou participer à des événements grand public 3. Développer des outils pédagogiques	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	150 000 €
A1-2	Entretenir la mémoire du risque et poursuivre la stratégie de valorisation et pose des repères de crues	SMBBM, SDEA, Eurométropole de Strasbourg et communes	Bassin Bruche Mossig	80 000 €
A1-3	Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation	SMBBM, SDEA et collectivités	Bassin Bruche Mossig	40 000 €
A1-4	Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation	SMBBM, SDEA et collectivités	Bassin Bruche Mossig	100 000 €
A1-5	Sensibiliser les maires sur la mise à disposition de l'information communale sur le risque inondation (DICRIM)	SMBBM, communes	Bassin Bruche Mossig	20 000 €
A1-6	Communiquer sur le rôle des ouvrages de protection	Gestionnaires des systèmes d'endiguement	Communes concernées par des systèmes d'endiguement	20 000 €
A1-7	Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	200 000 €
A1-8	Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des actions	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	150 000 €
A1-9	Elaborer le dossier de PAPI 2	SMBBM	Bassin Bruche Mossig	100 000 €

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A2-1	Améliorer les outils Vigicrues et élaborer les cartographies ZIP/ZICH à partir données produites dans le cadre du PEP	Services de l'Etat	Bassin Bruche Mossig	0 €
A2-2	Améliorer le réseau de surveillance et de prévision des crues, mettre en place des mesures hydrométriques et accompagner le développement de dispositifs d'alerte locaux	SMBBM, SDEA et collectivités	Bassin Bruche Mossig	100 000 €

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A3-1	Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS	SMBBM, EPCI et communes	Bassin Bruche Mossig	0 €
A3-2	Organiser un exercice de gestion de crise sur la Bruche	Services de l'Etat	Bassin Bruche Mossig	0 €

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A4-1	Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire 1. Diffuser la nouvelle connaissance du risque inondation issue du PEP 2. Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le SCOT Bruche Mossig 3. Accompagner les maires pour l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme	Services de l'Etat, SMBBM et SCOT Bruche Mossig	Bassin Bruche Mossig	50 000 €
A4-2	Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le PLUi Vallée de la Bruche	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	0 €

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

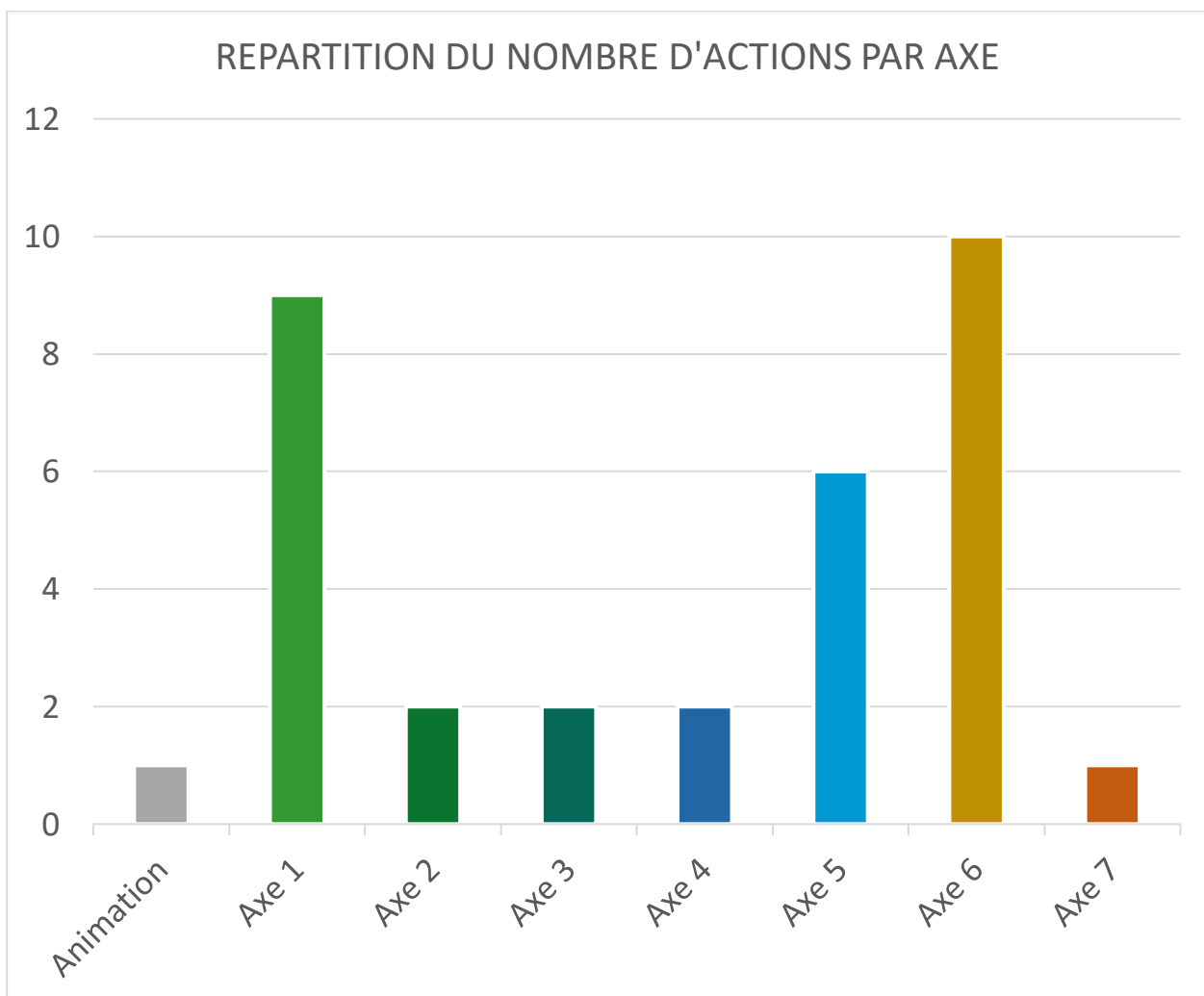
Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A5-1	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux particuliers : dispositif ALABRI	Eurométropole de Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	Hors PAPI
A5-2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)	SMBBM et SDEA	Bassin Bruche Mossig hors Eurométropole de Strasbourg	250 000 €
A5-3	Accompagner la stratégie de réduction de la vulnérabilité auprès des gestionnaires de réseaux	SMBBM, Eurométropole de Strasbourg	Bassin Bruche Mossig	0 €
A5-4	Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité	SMBBM et CCI	Bassin Bruche Mossig	80 000 €
A5-5	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis existants	Propriétaires	Bassin Bruche Mossig	-
A5-6	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises	Propriétaires	Bassin Bruche Mossig	-

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A6-1	Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation	SMBBM, SDEA et EMS	Bassin Bruche Mossig	500 000 €
A6-2	Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation	SMBBM et SDEA	Sous-bassin versant de la Mossig	350 000 €
A6-3	Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents pour réduire le risque d'inondation	SDEA et Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig	Bassin Bruche Mossig	500 000 €
A6-4	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Heylenbach	SDEA	Wasselonne et Crastatt	2 300 000 €
A6-5	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Wangenberg	SDEA	Wasselonne	1 310 000 €
A6-6	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Thalgarten	SDEA	Romanswiller	1 260 000 €
A6-7	Réaliser des travaux de sécurisation et de confortement de l'aménagement hydraulique sur le Bruegel	SDEA	Marlenheim et Kirchheim	250 000 €
A6-8	Dimensionner des aménagements de réduction du risque inondation par ruissellement non urbain	Eurométropole de Strasbourg et SDEA	Bassin Bruche Mossig	150 000 €
A6-9	Réaliser des travaux de réduction des dommages aux personnes et aux biens liés au ruissellement à Ernolsheim-Bruche	SDEA	Ernolsheim-Bruche	300 000 €
A6-10	Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Muehlbach d'Osthoffen-Achenheim	Eurométropole de Strasbourg	Osthoffen, Breusch-wickersheim, Achenheim	Hors PAPI

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action		Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Montant prévisionnel
A7-1	Réaliser des travaux de confortement des systèmes d'endiguement	Gestionnaires des systèmes d'endiguement	Communes concernées par des systèmes d'endiguement	1 385 000 €



AXE 0

Animation et pilotage du PAPI 1 Bruche Mossig

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, structure porteuse du programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig a la charge :

- D'élaborer le dossier de demande de validation du PAPI 1 Bruche Mossig ;
- De mettre en œuvre le PAPI 1 Bruche Mossig en assurant l'animation, la coordination et le suivi opérationnel du programme ;
- D'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage ;
- D'élaborer la stratégie globale pour le PAPI 2 Bruche Mossig en adéquation avec le contexte du territoire et en concertation avec l'ensemble des acteurs et de la population.

Animation du PAPI N°1

Ao

→ Axe 0

Animation et pilotage du
Programme d'Actions de
Prévention des Inondations

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Animer, piloter et coordonner la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Description de l'action

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig est la structure porteuse et représente donc l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrage et des parties prenantes associées à la démarche PAPI pour s'assurer du respect des délais, des objectifs et des actions mises en œuvre.

Le syndicat assure les missions d'animation, de pilotage et de coordination du programme d'études préalable avec une équipe d'animation dédiée. Cette équipe est composée de 1,7 ETP en 2025 mais peut-être amenée à être renforcée au cours du PAPI.

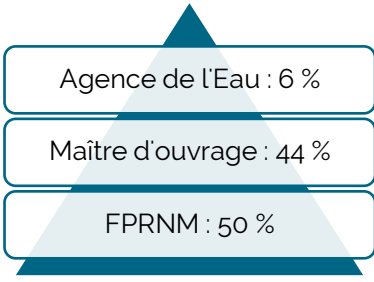
L'équipe assure le suivi technique, administratif et financier du programme, ainsi que la coordination de l'ensemble des actions.

Le suivi technique consiste à suivre la mise en œuvre de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les indicateurs définis dans chacune des actions. Le suivi technique comprend aussi la rédaction des cahiers des charges et le pilotage des études ou travaux pour lesquelles le syndicat est maître d'ouvrage, ainsi que la mise en œuvre des actions portées par le syndicat.

Le suivi administratif et financier comprend notamment les demandes de subventions auprès des partenaires financiers et la mise à jour de l'outil de suivi afférent.

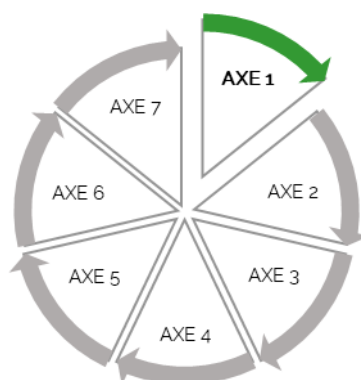
Le syndicat est en charge de l'animation et préside les instances de gouvernance du programme (comité technique, comité de pilotage) et de toutes les instances participatives. Le comité de pilotage est réuni au moins une fois par an pour un bilan de l'avancement des actions et pour valider ou ajuster la stratégie au cours des étapes majeures de la démarche PAPI (cf. calendrier prévisionnel). Les comités techniques se réunissent autant que besoin pour le suivi des études et des actions, et au moins une fois avant chaque comité de pilotage.

L'équipe d'animation pilote la mise en œuvre du PAPI 1 et l'élaboration du dossier de PAPI 2 en concertation avec les parties prenantes et les instances de gouvernance.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : Maîtres d'ouvrage, services de l'Etat, partenaires techniques et financiers</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 780 000 €</p>	<p>Bilan des actions selon les indicateurs, planning de réalisation effectif</p> <p>Nombre de comités techniques et comités de pilotage</p>
<p><i>Lien avec toutes les autres fiches-actions du PAPI 1</i></p>	

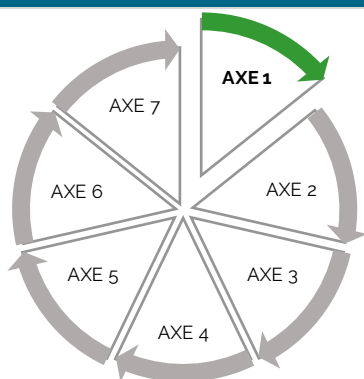
AXE 1

Améliorer la connaissance et la conscience du risque



Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public

A1-1



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à poursuivre la dynamique engagée lors du PEP vis-à-vis de la sensibilisation du grand public au risque inondation, afin de renforcer la conscience du risque auprès de la population et le milieu scolaire.

Description de l'action

Contexte

La poursuite de la stratégie de sensibilisation repose sur la compréhension du fonctionnement naturel des cours d'eau, le rôle des crues et la gestion du risque associé. Il s'agit de reconnecter les habitants avec la place des rivières dans le paysage et de mieux appréhender le niveau d'exposition individuel. En suscitant l'intérêt général par ce biais, il est possible de promouvoir les réflexes à adopter en cas d'inondation et d'inciter les modifications comportementales.

Sur la base du succès rencontré lors de la campagne de sensibilisation déployée au cours du PEP sur son territoire, notamment avec le développement d'outils ludiques, le Syndicat souhaite poursuivre la démarche et profiter de l'engouement suscité. À l'image des actions réalisées, l'approche auprès du grand public se veut volontairement orientée sous un prisme artistique, ludique, pluridisciplinaire. L'un des objectifs est la reconnexion entre les habitants et la nature par la pédagogie.

Opération 1• Développer le réseau de partenariat local

Travailler en multi-partenariat à l'échelle de proximité auprès des populations s'est avéré enrichissant et constructif. Cette opération vise à renforcer l'animation avec le réseau local d'acteurs du bassin versant (Maisons de la Nature et SINE, associations naturalistes, éducation nationale, médiathèques, lieux culturels, etc.). Elle valorise le partage d'expériences, d'outils et de bonnes pratiques en y associant les thématiques propres à chaque structure. La stratégie de sensibilisation se veut engageante, rythmée et régulière pour en assurer la pérennité.

L'acculturation des acteurs locaux qui sont en interaction avec le grand public et/ou les scolaires permettra un plus grand relai des messages de sensibilisation. Par exemple, la

formation des animateurs des Maisons de la Nature/SINE permettrait d'envisager des interventions dans les établissements scolaires.

Opération 2• Organiser des évènements grand public et/ou participer à des évènements avec des outils de communication adaptés

Au cours du PEP, le Syndicat a participé à plus de 6 évènements grand public (ex : stand « *qui l'euve crue ?* » à l'évènement « *Bruche-Mossig, agissons ensemble pour le climat* » Molsheim 2022 ; stand « *rivières et inondations* » au Tour vélo, Ergersheim 2024 ; « *Village de l'inondation* », JNR Strasbourg 2024) dont certains de ces rendez-vous sont désormais annualisés avec la tenue d'un stand inondation (ex : « Canal en fête » lors de la fête de la Nature ; Journée Nationale de la Résilience face aux Risques).

Le Syndicat a également (co-)organisé ses propres évènements avec des activités ludiques et/ou culturels pour un public familial :

- Évènement familial « La Bruche au fil de l'eau », balade à énigmes, Molsheim, 2023 ;
- Exposition & théâtre « Bientôt la vague », Mutzig, 2025.

Cette dynamique sera poursuivie avec la participation aux évènements publics du Syndicat sur la thématique inondation.

Des évènements seront également organisés par le Syndicat selon les opportunités : expositions, ciné-débat, pièces de théâtre, balades thématiques, visites de site, salon de l'inondation, etc.

Au cours du PEP, le Syndicat a développé des outils de communication support pour les évènements grand public : charte graphique du PAPI, plaquette PEP, roll-up de présentation de la structure, etc. Dans la continuité, au cours du PAPI, de nouveaux outils physiques (plaquette d'information PAPI, roll-up, etc.) ou numériques seront produits.

Des modules d'animation dédiés pourront être créés afin de toujours mieux capter l'attention du grand public lors des évènements, à l'image de la mise en valeur des photographies d'inondations passées et de mémoire collective.

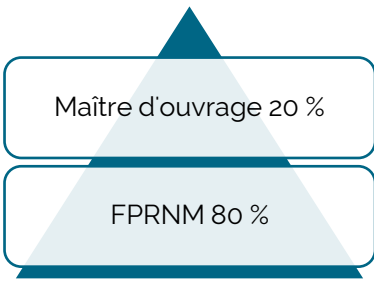
Opération 3• Développer des outils pédagogiques

Deux outils pédagogiques réalisés avec des artistes locaux ont été créés spécifiquement lors du PEP :

- La maquette-jeu en volume « SuperSplash », 2023 (chamboule-tout sur un bassin versant) ;
- Le livre audio « Histoire d'une rivière », 2025 (1750 exemplaires distribués entre les écoles et les biblio-médiathèques du bassin versant, aux associations, maisons de la nature, partenaires, évènements, etc.).

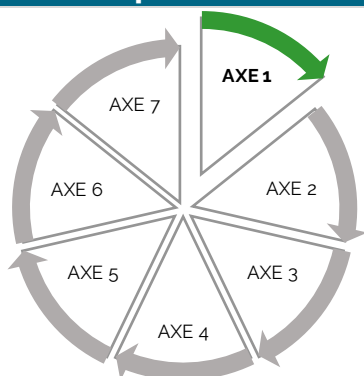
Le Syndicat souhaite poursuivre le travail avec les artisans et artistes afin de créer de nouveaux outils manipulables par le grand public.

Il est également envisagé de rééditer à la demande et selon les besoins du territoire des exemplaires du livre audio.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : collectivités, SDEA, services de l'Etat, associations d'éducation à l'environnement, gestionnaire de lieux culturels, etc.</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 150 000 €</p>	<p>Rencontres avec les partenaires locaux</p> <p>Nombre d'évènements participés et réalisés avec le nombre de personnes sensibilisés</p> <p>Supports de communication réalisés et diffusés</p> <p>Nombre d'outils pédagogiques créés et diffusés</p> <p>Retour d'expérience sur l'efficience des outils mis en place</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A1-3 : Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation • A1-5 : Sensibiliser les maires sur la mise à disposition de l'information communale sur le risque inondation • A1-6 : Communiquer sur les ouvrages de protection • A1-7 : Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants 	

Entretenir la mémoire du risque et poursuivre la stratégie de valorisation et pose des repères de crues

A1-2



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à poursuivre la collecte et la valorisation des souvenirs des crues historiques et à améliorer la connaissance des événements passés auprès des élus et du grand public via la pose de repères de crues aux emplacements stratégiques.

Description de l'action

Contexte

Le bassin versant Bruche Mossig a été impacté par plusieurs événements historiques dont certains ont pu être documentés localement. Au cours du PEP, 2 campagnes de collecte de documents ont été menées par le Syndicat sur le territoire :

- Campagne 2022 orientée grand public, plus de 400 documents (photos, témoignages, vidéos) ont été collectés sur la vallée de la Bruche et la Mossig ;
- Campagne 2023, orientée communes, surtout haute vallée de la Bruche, environ 200 documents ont été collectés essentiellement sur l'évènement de 1990.

Les données collectées ont ainsi permis d'alimenter le socle de connaissances pour mener les études hydrauliques de l'étude globale du PEP.

Imprimées en grand format sous la forme de panneaux d'exposition, les photographies les plus marquantes sont utilisées par le Syndicat lors de chaque événement et présentées au grand public. Elles ont également été utilisées dans la plaquette informative du PEP et dans les pages pédagogiques du livre audio.

Pour autant, l'absence de crues majeures ces 30 dernières années (depuis février 1990) a tendance à faire oublier la réalité des inondations à proximité des lieux de vie. La perte de la mémoire du risque potentialise la vulnérabilité du territoire et ses capacités de résilience en cas de nouvel événement.

La mobilisation de tous les acteurs du territoire est essentielle pour entretenir la mémoire du risque aussi le repère de crues constitue un outil de sensibilisation

rapidement compréhensible et pédagogique adapté au territoire du futur PAPI Bruche Mossig. En ce sens, l'Eurométropole de Strasbourg a déjà opéré une première campagne de pose de repères de crues pour la partie Bruche, sur la base de la cote théorique PPRI.

De même, le Syndicat a inventorié les repères de crues existants, soit environ 53 repères disséminés sur le bassin versant dont une minorité sont mis en valeur.

Opération 1 • Poursuite de la collecte, bancarisation et valorisation des données géo-historiques

Au vu de la richesse des éléments récupérés, la poursuite de la collecte d'informations est envisagée au fil de l'eau sur le PAPI 1. Le Syndicat s'attachera davantage à la valorisation de cette donnée via la bancarisation et la spatialisation des données historiques déjà en main. Ce travail sera effectué selon les préconisations méthodologiques de la [Base de Données Historiques sur les Inondations \(BDHI\)](#) avec versement de la donnée.

En partenariat avec la Communauté de Communes de Molsheim Mutzig, il est ainsi envisagé de verser les photographies géoréférencées sur l'interface SIG intercommunal, afin de permettre leur visualisation à destination des élus des 18 communes.

La poursuite de la valorisation à destination du grand public pourra également se traduire par la réalisation d'expositions, de cartographies interactives et de vidéos retraçant les événements historiques, le format restant à déterminer.

Opération 2 • Définir une stratégie de valorisation des repères de crues existants et de pose de nouveaux repères de crues

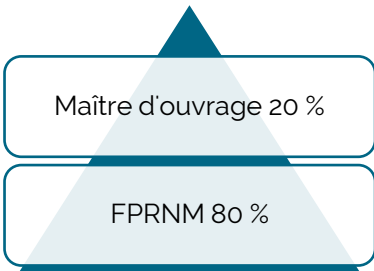
Au-delà du recensement, il serait optimal au cours du PAPI 1 de réaliser une fiche signalétique des repères de crues existants afin de capitaliser et de partager la connaissance pour permettre leur versement sur la base de données nationale.

En partenariat avec les collectivités compétentes, une stratégie de pose est en cours de définition afin de hiérarchiser et de prioriser les potentiels sites d'implantation selon leur pertinence, en conformité avec le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif aux modalités d'implantation. S'ensuivra un planning de pose et de communication au cours du PAPI 1.

A ce titre, l'Eurométropole de Strasbourg envisage la pose de nouveaux repères de crues, de totems et/ou la réalisation de fresques affichant les niveaux d'eau (éventuellement d'échelles limnimétriques associées) le long de la Bruche sur sa partie aval. Cette démarche pourra être accompagnée d'une inauguration officielle et l'organisation de manifestations dédiées.

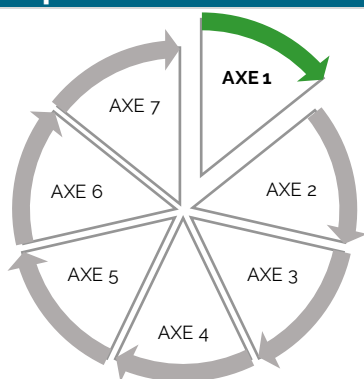
A l'échelle du bassin versant, cette dynamique permettra d'élargir l'implantation d'autres repères plus en amont sur la Bruche.

Enfin, le Syndicat s'attachera à promouvoir le relevé systématique des laisses de crues par les communes après chaque inondation afin de garder la trace des crues passées.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, SDEA, Eurométropole de Strasbourg et autres collectivités compétentes</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM, SDEA, EMS et collectivités compétentes</p> <p>Autres partenaires impliqués : Services de l'Etat</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 80 000 €</p>	<p>Quantité d'informations collectées sur les crues historiques</p> <p>Modalités de mise en valeur via des événements et expositions</p> <p>Nombre de sites et repères de crues recensés et valorisés</p> <p>Nombre de sites et repères de crues retenus</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-1 : Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public</i> • <i>A1-4 : Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation</i> 	

Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation

A1-3



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à initier une démarche de sensibilisation adaptée aux élus, techniciens et professionnels associés afin d'améliorer la connaissance des phénomènes qui conduisent aux inondations ou permettent de les prévenir. Elle promeut le renforcement des dispositifs et des procédures de gestion de crise par les services en prévision d'un évènement.

Description de l'action

Contexte

Le PEP PAPI Bruche a permis d'amorcer une dynamique de sensibilisation auprès de tous les publics, dont les élus et professionnels avec des présentations régulières du risque inondation sur le territoire et le rappel des responsabilités. Les ateliers organisés avec les communes lors du diagnostic de l'étude globale puis lors de la recherche de solutions adaptées, ont également été l'occasion d'acculturer des communes qui n'ont pas subi d'inondations au cours des 3 dernières décennies.

Suite à la dynamique amorcée dans le PEP et en accord avec la stratégie nationale, l'acculturation et la formation autour du risque inondation seront renforcées dans le PAPI. Elles constituent des étapes indispensables pour la mise en œuvre dans l'ensemble des actions du PAPI et l'élaboration du PAPI 2.

Cette action s'inscrit dans un contexte de nouveau mandat électoral pour les élus municipaux et intercommunaux, les élections étant prévues en mars 2026.

Opération 1• Stratégie déploiement et public cible

Les formations seront dispensées et ciblées dans un premier temps par priorité réglementaire et/ou de vulnérabilité liée aux inondations telles que démontrées dans l'étude globale du PEP PAPI.

Les formations seront ainsi orientées vers les agents et élus des communes disposant :

- d'un PPRi ;

- d'un PCS ou DICRIM nécessitant une mise à jour ;
- de systèmes d'endiguement ;
- d'une forte exposition au risque.

Dans un second temps les formations seront conduites auprès des communes et EPCI volontaires. A noter que dans le cadre de la mise en place des PICS, le Syndicat proposera un accompagnement étroit auprès des intercommunalités pour l'élaboration du volet inondation et donc d'y associer des formations spécifiques.

Enfin les formations seront élargies à d'autres acteurs (économiques, chambres consulaires, gestionnaires de bâtiments publics et d'ouvrages, acteurs de l'urbanisme, presse, éducation nationale, etc.) selon les besoins et dont les modalités restent à définir. Les formations y seront thématiques et étoffées autour de la notion de la préservation des rivières et des milieux aquatiques.

L'offre de formation repose sur la mise en place de temps forts et de rencontres locales au plus près des agents et élus. Il pourra s'agir de la mise en place d'ateliers collaboratifs, de visites de terrain, de présentation en séance plénière, etc. Le format sera ajusté selon les besoins, le public cible et les ressources disponibles.

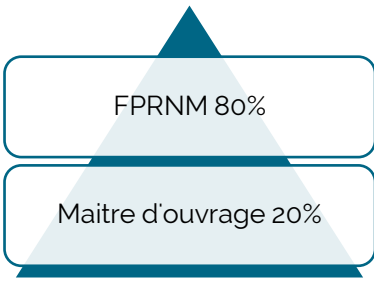
En 2026 et 2027, suite aux élections, des interventions dans les instances intercommunales seront proposées afin d'expliquer le risque inondation sur le territoire, les obligations pour les maires, le fonctionnement de la gestion de crise, les outils de surveillance et de prévention existants, etc. Ces présentations pourront être renouvelées tout au cours du mandat, en lien avec des bilans réguliers concernant la mise en œuvre du PAPI.

Opération 2• Création d'outils dédiés

Cette opération consistera à créer un panel d'outils adaptés à proposer lors des rencontres et/ou avec lesquels interagir en autonomie. Il peut s'agir de supports de communications, de visuels thématiques, le développement d'outils numériques, la présence d'un intervenant tierce etc.

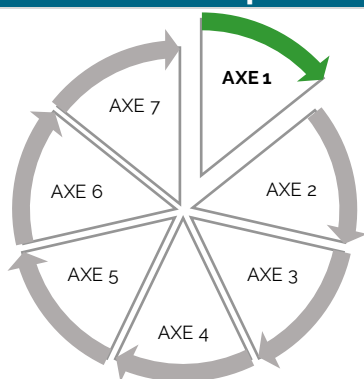
Les thématiques viseront principalement :

- Les notions génériques autour des rivières et la connaissance du risque ;
- La présentation locale de la vulnérabilité issue de l'étude globale ;
- La compréhension de la lecture météorologique et la prévision des crues, avec une mise en avant des outils existants (Vigicrues, Vigicrues Flash, APIC, SDAL, etc.) ;
- La prévention et la gestion de crise inondation, les rôles et responsabilités de chaque acteur ;
- Les bons réflexes ;
- La réglementation dans l'urbanisme ;
- Les diagnostics de vulnérabilité et les aménagements envisagés le cas échéant.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : SDEA, EMS, services de l'état</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 40 000 €</p>	<p>Nombre de rencontres organisées</p> <p>Offres et nombre de formations proposées</p> <p>Nombre et type d'outils créés</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-2 : Entretenir la mémoire du risque et poursuivre la stratégie de valorisation et pose des repères de crues</i> • <i>A1-5 : Sensibiliser les maires sur la mise à disposition de l'information communale sur le risque inondation (DICRIM)</i> • <i>A1-6 : Communiquer sur le rôle des ouvrages de protection</i> • <i>A3-1 : Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS</i> • <i>A4-1 : Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire</i> 	

Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation

A1-4



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à sensibiliser et former les acteurs économiques du territoire au risque inondation à travers une animation dédiée et des outils adaptés.

Description de l'action

Contexte

L'étude globale réalisée dans le cadre du PEP Bruche Mossig a identifié 2 500 entreprises pieds dans l'eau en cas de crue centennale sur le bassin versant, soit environ 100 000 emplois directement impactés. Une majorité des entreprises exposées au risque inondation si situe entre Mutzig et Strasbourg, sur la partie aval du bassin versant.

En 2025, dans le cadre du PEP Strasbourg Confluence, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place un contrat de coopération Public-Public avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole. Cette dernière propose de transposer la démarche de réduction de la vulnérabilité déployée dans le département du Var.

Opération 1 Déploiement d'une plateforme d'information et d'autodiagnostic

La première opération consiste à développer la plateforme numérique « *risques-inondations.fr* » sur le bassin versant. Initialement développée par la CCI dans le département du Var, la plateforme sera transposée par la CCI Alsace Eurométropole.

La plateforme comprend :

- Un outil cartographique pour géolocaliser l'entreprise et s'informer concernant sa vulnérabilité au risque inondation, les recommandations (issues des PPRi le cas échéant) et les dispositifs disponibles (diagnostics de vulnérabilité par exemple) avec des contacts ;
- Un outil d'autodiagnostic sous la forme d'un questionnaire, avec une assistance téléphonique possible ;

- Un outil « parcours de prévention inondation » ;
- Des fiches pratiques pour mettre en place des mesures de prévention et de gestion de crise au sein de l'entreprise ;
- Des médias de sensibilisation : plaquettes, vidéos, etc..

Le partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et la CCI Alsace Eurométropole permettra dans un premier temps de développer l'outil sur le territoire métropolitain, couvrant ainsi une dizaine de communes du bassin versant.

Cette première phase permet aussi de faire évoluer l'outil pour intégrer le contexte local, notamment les typologies d'inondations. La CCI Alsace Eurométropole intégrera les outils de sensibilisation développés dans le programme européen *Clim'Ability* pour accompagner les entreprises dans leur adaptation au changement climatique. De nouveaux contenus de sensibilisation pourront être développés : vidéos de retours d'expérience d'entreprises sinistrées ou ayant mis en place des mesures de réduction de la vulnérabilité, etc.

Dans un second temps, à partir de 2027, l'outil cartographique sera étendu sur l'ensemble du bassin versant en intégrant les zones inondables déterminées dans les PPRi et au cours du PEP PAPI Bruche Mossig.

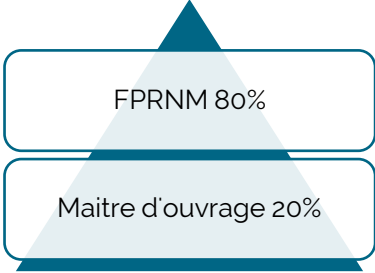
Opération 2 Formation et sensibilisation des acteurs économiques

L'opération consiste à proposer des temps de sensibilisation, d'acculturation et de sensibilisation aux acteurs économiques du bassin versant Bruche Mossig.

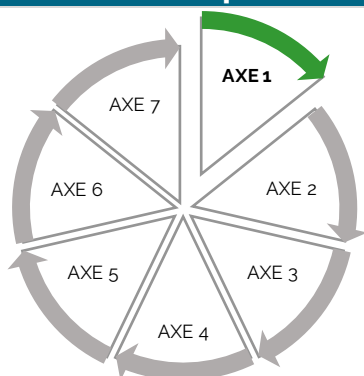
Cette opération pourra se décliner avec :

- Des ateliers collectifs autour la résilience aux inondations et plus globalement au changement climatique (réduire sa vulnérabilité, anticiper la gestion de crise, etc.), permettant de diffuser la nouvelle connaissance du risque inondation sur le bassin versant ;
- Une campagne d'information par différents moyens de diffusion : téléphones, courriers, numériques, etc.
- Un accompagnement individualisé en lien avec les diagnostics de vulnérabilité (cf. fiche action A5-4) ;
- Des supports et/ou interventions pour acculturer les salariés des entreprises au risque inondation, par exemple suite à diagnostic ;
- Des supports de communication et outils de sensibilisation à destination des acteurs économiques (plaquettes, vidéos, etc.) ;
- Des interventions dans des événements professionnels, salons, etc.

Les supports de communication et de sensibilisation créés dans le cadre de cette opération pourront alimenter la plateforme « *risques-inondations.fr* ».

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, SDEA et collectivités</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM, CCI</p> <p>Autres partenaires impliqués : Acteurs économiques, Chambres consulaires (CCI, CMA), services de l'Etat</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 100 000 €</p>	<p>Mise en ligne de la plateforme adaptée à l'Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Disponibilité de l'outil cartographique pour l'ensemble du bassin Bruche Mossig</p> <p>Nombre de temps de formation / sensibilisation</p> <p>Nombre d'outils de sensibilisation diffusés</p> <p>Nombre d'entreprises sensibilisées</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A5-4 : Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité</i> 	

Sensibiliser les maires sur la mise à disposition de l'information communale sur le risque inondation (DICRIM)

A1-5


→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Accompagner les communes pour la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Description de l'action

Contexte

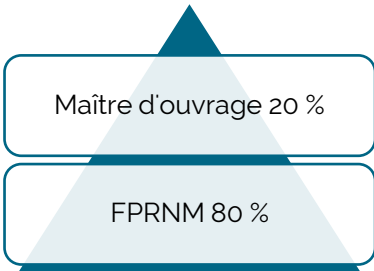
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le maire vise à diffuser l'information préventive autour des risques naturels, technologiques ou sanitaires présents sur la commune et à mieux y préparer la population locale. L'objectif est de renforcer la conscience collective, adopter les bons comportements et mettre en place les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

L'article L. 125-2 du code de l'environnement dispose que : « *toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs naturels, technologiques et sanitaires auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent* ». Dans les communes exposées à au moins un risque majeur, le maire décline ainsi l'information transmise par l'État dans un document à destination du public. Le DICRIM est une pièce obligatoire du PCS.

Opération

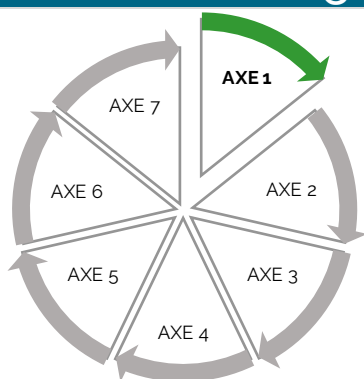
L'objectif au cours du PAPI 1 est que chaque commune concernée par un risque d'inondation connu soit dotée d'un DICRIM à jour, notamment pour le volet inondation. Pour cela, le SMBBM met en place une information régulière des communes et un accompagnement.

Apporter un appui aux communes qui révisent ou mettent à jour leur PCS et/ou DICRIM, avec des ateliers / réunions pour former leurs équipes, comprendre leur vulnérabilité, identifier les moyens à déployer en cas d'inondation, préparer des messages de communication auprès des habitants, relecture et analyse de documents, transmission de guides et/ou trames existantes.

<p>Les communes seront encouragées à mettre à jour et/ou à élaborer leur DICRIM dans le même temps que le PCS. En effet, les éléments d'identification des risques majeurs à intégrer dans les deux documents sont similaires.</p>	
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, communes</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : Services de l'état, EPCI</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 20 000 €</p>	<p>Nombre de DICRIM actualisés et réalisés, avec un volet inondation à jour</p> <p>Nombre de DICRIM diffusés auprès des habitants</p> <p>Réunion d'information des maires du bassin versant</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-1 : Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public</i> • <i>A1-2 : Entretenir la mémoire du risque et poursuivre la stratégie de valorisation et pose des repères de crues</i> • <i>A1-3 : Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation</i> • <i>A3-1 : Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS</i> 	

Communiquer sur le rôle Des ouvrages de protection

A1-6



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à renforcer la sensibilisation et la compréhension sur la présence des ouvrages de protection contre les inondations.

Description de l'action

Contexte

Le bassin versant Bruche Mossig constitue le territoire parmi les plus endigués du Bas-Rhin, il compte 43,8 km de systèmes d'endiguement classés de type C, environ 13 500 personnes sont situées dans leur zone protégée (cf. *Partie A3 : Diagnostic, IV*).

Le SDEA est gestionnaire des systèmes d'endiguement situés sur les communautés de communes de la Vallée de la Bruche et de la Région Molsheim Mutzig. L'Eurométropole de Strasbourg est compétente pour les systèmes d'endiguement présents sur son territoire.

Les ouvrages de protection contre les inondations recensées sur le bassin versant Bruche Mossig présentent souvent la particularité d'être confondus dans le paysage pour un œil non averti. Leur fonction est globalement méconnue pour le grand public.

Opération

La première étape est la définition d'une stratégie de communication cohérente (gestionnaires d'ouvrages et Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig), à partir de retour d'expérience sur le bassin (Holtzheim) et sur d'autres territoires.

La seconde étape consiste à la mise en place de supports physiques sur site et/ou de communication (numérique, plaquettes, etc.) avec mention de :

- La raison de la construction ;
- La fonction technique (simplifiée) ;
- Illustrations de simulation de niveaux de crues ;

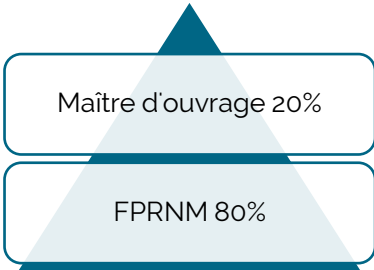
- Explication succincte des dangers associés ;
- Les bonnes pratiques pour prévenir les risques de dégradation ;
- Rappel des gestes à adopter en cas de crue.

La communication sera diffusée sur les sites internet des gestionnaires d'ouvrage. Elle pourra être complétée par des articles ponctuels publiés dans les bulletins communaux et/ou les canaux médias habituels (réseaux sociaux, articles de presse, etc.).

Cette communication concernera aussi les nouveaux ouvrages (barrages, aménagements hydrauliques) réalisés dans le cadre de l'axe 6 du PAPI.

Des visites sur de terrain destinées au grand public pourront être organisées lors d'évènements dédiés, telle que la Journée Nationale de la Résilience face aux risques majeurs (JNR). Des animations sur la thématique des inondations évoquant la présence et le rôle des systèmes de protection seront proposés. Cette thématique pourra être combinée avec d'autres évènements de sensibilisation.

Il est également envisagé d'organiser des sorties et/ou des ateliers en comité restreint auprès des élus des communes concernées par les systèmes de protection afin de sensibiliser sur la localisation, le rôle et la limite de ces ouvrages. Il conviendra d'informer sur la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, de gestion de crise etc., et ce conformément à la direction PGRI, à la nome PPRi et les responsabilités de protection des populations qui incombent au maire en cas d'inondation.

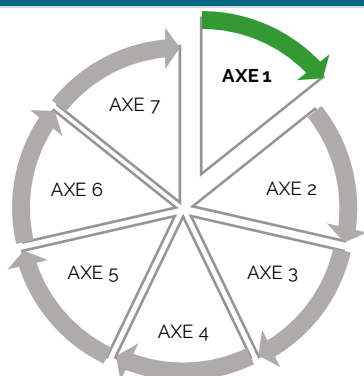
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Gestionnaires des ouvrages</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM, gestionnaires des ouvrages</p> <p>Autres partenaires impliqués : Communes, EPCI, CeA</p>	<p>Bassin Bruche Mossig Communes dotées d'ouvrages de protection contre les inondations</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 20 000 €</p>	<p>Nombre d'outils de communication créés et diffusés</p> <p>Nombre de sorties sur le terrain grand public / événement</p> <p>Nombre de sorties sur le terrain avec les élus des communes concernées</p>

Lien avec les autres fiches-actions :

- *A1-1 : Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public*
- *A6-4 : Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Heylenbach*
- *A6-5 : Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Wangenberg*
- *A6-6 : Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Thalgarten*
- *A7-1 : Travaux de consolidation des systèmes d'endiguement de la Bruche et du Bras d'Altorf*

Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants

A1-7



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à :

- Anticiper et accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux dans le déploiement opérationnel de la stratégie d'aménagement du PAPI Bruche Mossig, selon la séquence « éviter, réduire, compenser » ;
- Poursuivre la concertation territoriale avec l'ensemble des acteurs (élus, monde agricole, associations, etc.) au cours de l'élaboration des projets ;
- Maintenir et développer la solidarité de bassin ;
- Informer et associer les habitants du bassin versant aux différentes étapes de construction du PAPI 2.

Cette action permet également de s'assurer de la cohérence entre les actions de prévention des inondations et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Cette approche garantit que les actions du PAPI ne se limitent pas à réduire les risques d'inondation, mais contribuent également à renforcer les écosystèmes naturels et la qualité de vie des populations.

Description de l'action

Contexte

Les milieux naturels constituent des atouts pour la gestion équilibrée et intégrée du risque inondation, ils jouent un rôle primordial dans la régulation et la propagation des crues.

Depuis 2023, les PAPI au titre des « plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement » (Code de l'environnement articles R122-17 à R122-23) font partie des documents soumis à une évaluation environnementale obligatoire. Cette démarche représente un levier stratégique pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et paysagers dans les projets, évaluant les impacts potentiels des projets et en renforçant leur résilience face au changement climatique.

Pour rappel : le PEP Bruche Mossig dont la déclaration d'intention est antérieure au 25 juin 2023 n'est pas soumis à la démarche d'évaluation environnementale en 1^{ère} approche mais à l'analyse environnementale jointe au dossier PAPI 1.

Processus itératif, l'évaluation environnementale du PAPI Bruche Mossig au stade où elle sera indispensable permettra de :

- Favoriser des solutions fondées sur la nature en faveur de la fonctionnalité des milieux aquatiques, en appui étroit aux mesures structurelles du PAPI ;
- Faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux afin de réduire les impacts sur les écosystèmes et les paysages des projets du territoire suivant la séquence éviter/réduire/compenser ;
- Encadrer la concertation publique et encourager la participation citoyenne pour que les projets soient mieux acceptés localement ;
- Proposer des choix stratégiques durables adaptés au territoire via l'analyse exhaustive des incidences du PAPI sur l'environnement ;
- Favoriser l'amélioration du cadre de vie via le renfort du caractère paysager des projets.

Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches d'analyse environnementale et de concertation territoriale initiées au cours du PEP pour l'élaboration du présent PAPI.

Opération 1• Evaluation des impacts environnementaux du PAPI

La 1^{ère} étape consistera à mettre à jour le diagnostic environnemental et paysager du bassin versant à partir des acquis de l'analyse environnementale menée au cours du PEP afin de permettre l'évaluation globale du programme PAPI. Les enjeux environnementaux seront hiérarchisés et une attention particulière sera portée aux enjeux identifiés comme majeurs.

De même, l'évaluation des projets d'aménagements envisagés déjà entamée dans l'analyse environnementale sera poursuivie et consolidée. Cela implique d'étudier les solutions (géographiques, techniques, organisationnelles) les moins impactantes pour concevoir les projets, mettre en place les mesures d'évitement, de réduction et à défaut de compensation puis d'estimer les impacts résiduels des scénarii optimaux retenus. Enfin, il s'agira de définir les modalités de suivi des mesures.

Le syndicat réalisera le rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement et les études d'impact associées. Le dossier sera constitué puis déposé auprès de l'autorité environnementale selon les conditions applicables en articulant au mieux que possible le planning PAPI avec la procédure d'évaluation environnementale.

Le dossier se verra en adéquation au regard des effets cumulés avec d'autres projets ou documents de planification, tels que le SCOT, le PCAET, la SLGRI et le PGRI.

Conformément aux éléments constitutifs de l'évaluation environnementale et de son accompagnement tel que prévu, il est attendu des échanges étroits entre les services de l'État et le syndicat au cours de l'étude afin de bien identifier les enjeux et les attentes. Le syndicat consultera l'autorité environnementale sur l'ampleur et le degré de précision

des informations à fournir dans le rapport environnemental. Une demande de « *cadrage préalable* » pourra émaner du Syndicat.

A l'image du groupe de travail transversal sur l'analyse environnementale réunit au cours de la mise en œuvre du PEP à l'initiative du syndicat, la méthode sera reconduite pendant le PAPI. Fort de ce succès, le groupe de travail mêlant les différents acteurs territoriaux, services de l'État et associations avait permis des échanges enrichissants, de formaliser les attentes, d'identifier des bases de données complémentaires pour le diagnostic et de partager les points de vigilance.

Opération 2 • Concertation territoriale et consultation du public

La concertation territoriale tout au long du PAPI permet de proposer des projets adaptés aux enjeux locaux, acceptés et compris. Elle permet également de favoriser l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation des projets. Enfin elle est indispensable pour maintenir et renforcer la solidarité de bassin, notamment entre l'amont et l'aval et entre les zones rurales et les zones fortement urbanisées.

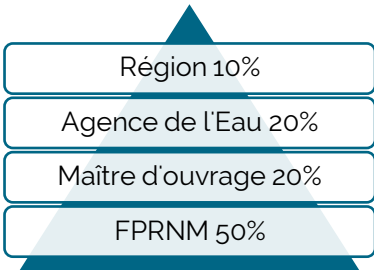
Au fil de l'avancement des actions du PAPI, les différents acteurs du territoire seront concertés : élus et techniciens des collectivités, services de l'Etat, partenaires techniques, associations, monde agricole, etc.

Au-delà des instances propres au PAPI et des instances de gouvernance du Syndicat, la concertation pourra prendre la forme d'échanges bilatéraux, d'ateliers, etc.

Une attention particulière est portée au dialogue avec le monde agricole en raison des impacts potentiels liés à l'aménagement du bassin versant pour réduire le risque inondation dans les zones urbanisées. La Chambre d'agriculture a été associée dès la phase de PEP pour prendre en compte les impacts agricoles de la stratégie d'aménagement du bassin versant. Les enjeux seront précisés au cours du dimensionnement des projets et les propriétaires et exploitants agricoles seront associés aux différentes étapes.

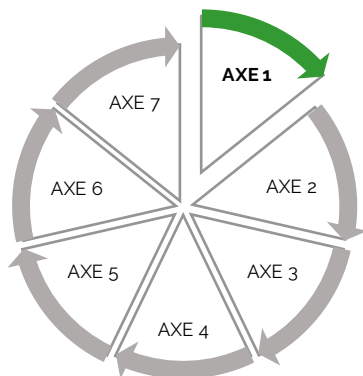
Conformément au processus d'évaluation environnementale, le grand public sera également consulté sous la forme d'une enquête publique si nécessaire afin de recueillir des avis sur le programme PAPI et les projets associés. Des réunions publiques pourront être organisées pour expliquer la vulnérabilité du territoire et les projets puis échanger avec les habitants. Les actions de sensibilisation menées en parallèle dans l'action A1-3 contribuent à impliquer les habitants du territoire dans la démarche PAPI et la construction d'une stratégie de prévention des inondations partagée.

L'ensemble ou une partie de ces missions pourra être réalisée soit en régie par le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig soit avec l'aide d'une prestation externalisée.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM Pilotage et suivi : SMBBM, services de l'État Autres partenaires impliqués : Collectivités, Chambre d'agriculture, SDEA, Agence de l'Eau Rhin Meuse, associations de protection de l'environnement, etc.</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 200 000 €</p>	<p>Rapport d'évaluation environnementale</p> <p>Bilan de l'enquête publique auprès du grand public et des acteurs concernés (si nécessaire)</p> <p>Intégration des solutions mixtes dans les projets d'aménagement du bassin versant</p> <p>Organisation de temps de concertation</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-1 : Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public</i> • <i>A1-8 : Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des actions</i> • <i>A6-1 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation</i> • <i>A6-2 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation</i> • <i>A6-3 : Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents pour réduire le risque d'inondation</i> 	

Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères

A1-8



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à apporter des éléments quantitatifs, qualitatifs et financiers d'aide à la décision pour le choix des aménagements du bassin versant.

Conformément au cahier des charges national PAPI, le contenu de l'analyse sera modulé selon le montant de l'opération (groupe d'ouvrages hydrauliques cohérents) : justification socio-économique, analyse coûts-bénéfices ou analyse multicritères.

L'objectif est de pouvoir justifier la réalisation d'actions structurelles ou de gestion intégrée du risque inondation dans le cadre du PAPI Bruche Mossig.

Description de l'action

Contexte

Au cours de la mise en œuvre du PAPI 1 et en vue des travaux à effectuer dans le PAPI 2 et/ou par avenant au PAPI 1, plusieurs scénarii d'aménagements du territoire seront étudiés pour réduire les dommages liés aux inondations.

La méthode utilisée suivra le guide méthodologique 2018 établi par le Commissariat Général au Développement Durable pour le compte du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie et être compatible avec les exigences du cahier des charges PAPI en vigueur.

Opération

La 1^{ère} phase des analyses consistera à :

- Établir l'état initial (contexte territorial, bilan de la concertation, connaissance des études préalables réalisées et des études en cours de dimensionnement, etc.) en capitalisant la donnée acquise nécessaire ;
- Préciser la méthodologie la plus appropriée selon les montants et les attentes (justification économique, ACB, AMC simplifiée, AMC) pour chaque groupe

d'ouvrages hydrauliques cohérents, sous-entendu sélectionner les indicateurs permettant d'apprécier la rentabilité socio-économique des projets ;

- Définir la stratégie de réalisation à mettre en œuvre (priorisation, périmètres retenus, importance des enjeux, opportunités, difficultés rencontrées, etc.).

La 2^{ème} phase consistera pour chaque projet retenu à réaliser les analyses *ad hoc* à partir des scénarii élaborés hiérarchisés pour accompagner le choix d'un scénario définitif pour travaux. L'analyse portera prioritairement sur les opérations structurelles qui correspondent aux axes 6 et 7 du PAPI. Elle permet une approche socio-économique des potentiels impacts au sein du territoire.

Dans la mesure où la mise en œuvre d'une démarche PAPI est longue sur la durée, il est important de ne pas perdre la mémoire des scénarii écartés ou des projets abandonnés : les propositions non retenues seront formalisées afin d'assurer la traçabilité de la stratégie itérative.

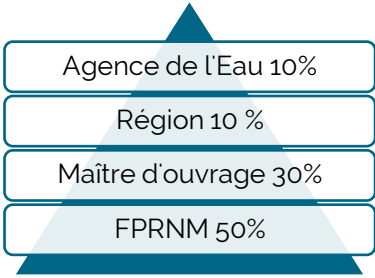
Cette 2^{ème} phase pourra être répétée à plusieurs stades de dimensionnement des projets, afin d'évaluer leur pertinence économique avant la poursuite des études.

La 3^{ème} phase sera consacrée à la rédaction du dossier autoportant JE/ACB/AMC des projets du futur PAPI 2 et/ou de l'avenant au PAPI 1 conformément aux attentes du cahier des charges en vigueur.

Le porteur du PAPI pourra en tirer le bilan global (stade d'avancement des projets, coûts, niveaux d'ambitions, contraintes diverses, etc.), les suites à donner (calendrier, phasage, impératifs règlementaires, etc.) permettant d'exposer les conditions de réussite pour le second programme de travaux les plus adaptées au territoire Bruche Mossig.

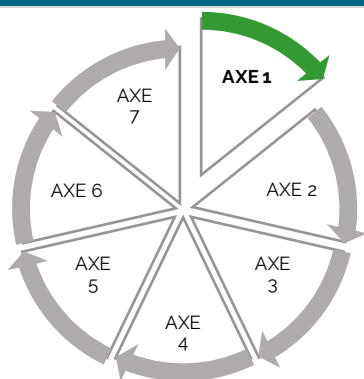
Les données produites issues des analyses seront traduites de manière pédagogique au cours du PAPI 1 pour être présentées lors de la concertation des acteurs du territoire et du grand public.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : Maîtres d'ouvrages de travaux (SDEA, CC Région Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg), services de l'Etat</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>

Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Agence de l'Eau 10%</p> <p>Région 10 %</p> <p>Maître d'ouvrage 30%</p> <p>FPRNM 50%</p> <p>Montant total : 150 000 €</p>	<p>Rapports d'analyses socio-économiques, coûts-bénéfices et/ou multicritères réalisés</p> <p>Projets retenus pour le programme de travaux PAPI 2</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A6-1 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation • A6-2 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation • A6-3 : Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents pour réduire le risque d'inondation 	

Élaborer le dossier du PAPI 2

A1-9



→ Actions pour l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à élaborer le dossier du PAPI complet 2 et/ou un avenant au PAPI 1 selon les modalités du cahier des charges PAPI en vigueur.

Description de l'action

Contexte

La stratégie de prévention des inondations du Bassin Bruche Mossig repose sur la mise en œuvre d'au moins 2 PAPI successifs, afin de pérenniser les actions de prévention des inondations des axes 1 à 5 et de réaliser des travaux d'aménagements du bassin versant.

Au cours du PAPI 1, le SMBBM élaborera le PAPI 2. Si besoin, un avenant au PAPI 1 pourra être envisagé, par exemple pour la réalisation de travaux de ralentissement des écoulements sur les affluents de la Bruche.

Opération

L'opération vise à apporter un support au porteur de PAPI (SMBBM) dans la constitution des pièces requises dans différents cas de figure propres à la vie d'un PAPI : appui à la réalisation d'un avenant et/ou à la révision à mi-parcours du programme avec ajustement en cas d'évolution du cahier des charges, assistance à la construction du prochain PAPI complet n°2.

Cette mission d'accompagnement et de conseil aura la charge de :

- Coordonner l'ensemble des études, des travaux et des actions mises en œuvre, faciliter les échanges entre les différents prestataires ;
- Prendre en compte les comptes-rendus des instances gouvernantes du PAPI (COTECH, COPIL) et les avis émis lors des phases de concertation et de consultation du public ;
- S'approprier la stratégie déployée pour la prévention des inondations sur ce bassin versant.

L'opération comprend également la réalisation des bilans techniques et financiers (intermédiaires et/ou complet) du programme PAPI 1 en vue de l'accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions PAPI 2. Le bilan pourra être effectué à partir de la mise à jour des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions, estimer la consommation financière au regard des opérations réalisées, remonter les difficultés rencontrées.

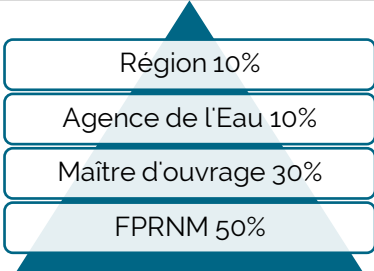
Enfin, elle comprend l'accompagnement à la construction du PAPI 2 Bruche Mossig :

- Rédiger les pièces du dossier de demande de labellisation pour le PAPI 2 ;
- Identifier les maîtres d'ouvrage compétents pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le PAPI complet ;
- Anticiper les procédures réglementaires à suivre et les pièces associées ;
- Coconstruire le plan de financement et le planning prévisionnel en concertation avec les partenaires financiers ;
- Présenter le projet de PAPI complet auprès des instances de gouvernance et de validation, puis auprès de l'instance de labellisation.

Une mission d'accompagnement pourra également être mise en place en cas de demande d'avenant au cours de la mise en œuvre du PAPI 1, pour la production et la mise à jour des pièces administratives conformément au cahier des charges PAPI.

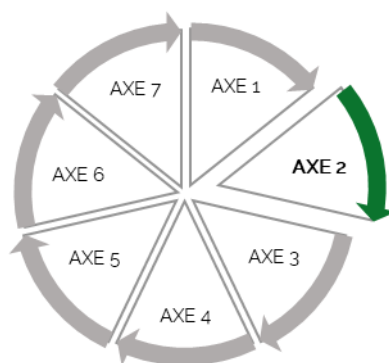
L'ensemble ou une partie de ces missions pourra être réalisée soit en régie par le Syndicat mixte du bassin Bruche Mossig soit avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage externalisée.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : Services de l'État, partenaires techniques et financiers, maîtres d'ouvrages des actions</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
	<p>Dépôt du dossier de demande de labellisation du PAPI 2 Bruche Mossig</p> <p>Labellisation du PAPI complet 2</p>

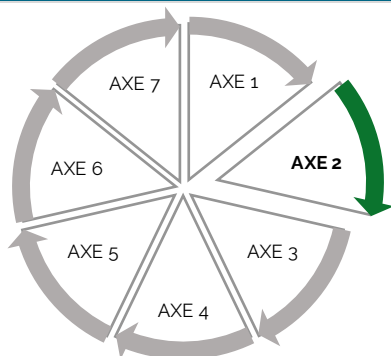
 <p>Région 10%</p> <p>Agence de l'Eau 10%</p> <p>Maître d'ouvrage 30%</p> <p>FPRNM 50%</p> <p>Montant total : 100 000 €</p>	<p>Le cas échéant, validation d'un avenant au PAPI 1</p>
<p>Lien avec les autres fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A1-7 : Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants • A1-8 : Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des action <p>Et l'ensemble des actions du PAPI</p>	

AXE 2

Surveillance, prévision des inondations



Améliorer les outils Vigicrues et élaborer les cartographies ZIP/ZICH à partir données produites dans le cadre du PEP

A2-1


→ Actions pour la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à produire et/ou améliorer les cartographies ZIP/ZICH de la Bruche à partir de l'intégration des données produites dans le cadre de l'étude globale du PEP PAPI Bruche Mossig.

Description de l'action

Contexte

La représentation cartographique d'une zone d'inondation potentielle (ZIP) permet de caractériser une crue (scénarios hypothétiques progressifs) et de comprendre son impact potentiel sur le territoire.

Deux types de cartes sont disponibles :

1. La Zone d'Inondation Potentielle (ZIP) qui indique la surface maximale pouvant être recouverte par les eaux, au fil d'une crue ;
2. La Zone Inondée par Classes de Hauteurs d'eau (ZICH) qui distingue également les hauteurs de submersion et les types d'inondation.

Disponibles sur le site de Vigicrues pour les cours d'eau surveillés, les cartographies de ZIP ne sont pas des cartographies à portée réglementaire ni en lien avec la Directive inondation, mais peuvent être fournies pour l'aide à la gestion de crise.

Pour rappel, sur le territoire des cartographies ZIP et ZICH sont disponibles pour la Bruche aux stations de Russ et Holtzheim (cf. *Partie A3 : Diagnostic, V*).

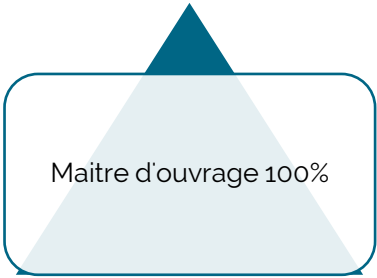
Opération

L'opération menée par le Service Prévision des crues (SPC) Rhin Sarre et la DDT du Bas-Rhin consiste à :

- Analyser les données issues de l'étude globale menées dans le PEP PAPI et identifier les données nouvelles pouvant améliorer la cartographie ZIP/ZICH ;
- Réaliser les traitements nécessaires pour que les données soient conformes au formalisme des ZIP/ZICH et compatibles avec les cartes existantes ;
- Mettre en ligne les cartes produites sur le site Vigicrues.

L'un des objectifs est de pouvoir proposer si possible des cartographies ZIP, voire ZICH, sur les affluents de la Bruche, visualisables à partir des stations de prévision sur la Bruche.

Les services de l'Etat et le SMBBM se feront le relai vers les collectivités pour promouvoir les fonctionnalités de Vigicrues et en particulier la mise à jour des cartographies ZIP/ZICH.

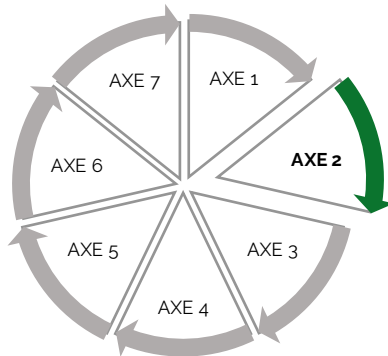
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Services de l'Etat</p> <p>Pilotage et suivi : Services de l'Etat</p> <p>Autres partenaires impliqués : SMBBM, collectivités</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<div data-bbox="263 1191 641 1467" style="text-align: center;">  <p>Maitre d'ouvrage 100%</p> </div> <p>Montant total : - €</p>	<p>Mise à jour des ZIP et des ZICH disponibles</p>

Lien avec les autres fiches-actions :

- A1-4 : Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation
- A3-1 : Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS
- A3-2 : Organiser un exercice de gestion de crise sur la Bruche

Améliorer le réseau de surveillance et de prévision des crues, mise en place d'équipements de mesures hydrométriques et accompagner le développement de dispositifs d'alerte locaux

A2-2



→ Actions pour la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à améliorer la surveillance des crues sur le bassin versant Bruche Mossig via la densification du réseau de mesures hydrométriques, anticiper leur survenue grâce à un meilleur suivi en temps réel et mieux coordonner la transmission de l'information entre les acteurs du territoire.

Description de l'action

Contexte

Le bassin versant dispose d'un réseau de mesures pour la vigilance et l'observation des crues, consultables sur Vigicrues, dont les stations sont réparties sur la Bruche et sur la Mossig. Le Service de Prévision des Crues (SPC) Rhin Sarre prévoit progressivement le développement de cette couverture sur son territoire.

En parallèle, les gestionnaires de systèmes d'endiguement et les collectivités souhaitent implanter de nouvelles stations de mesures afin d'améliorer le niveau de prévision et d'alerte locale. Des cours d'eau ont déjà été équipés : le Heylenbach à Wasselonne et le Muehlbach à Breuschwickersheim.

Opération 1• Organisation et création d'un réseau de mesures

Cette opération consiste à développer une stratégie de coopération entre les acteurs concernés pour l'implantation, la maintenance des stations, la collecte des données et leur exploitation. Ainsi la première étape est de définir collectivement (collectivités et services de l'Etat) les besoins prioritaires sur le territoire pour l'installation de nouvelles stations hydrométriques ou d'alerte. Un groupe de travail sera mis en place au démarrage du PAPI.

Les réflexions engagées au cours du PEP sur la qualité de la couverture du territoire et sur les tronçons qui nécessiteraient d'être intégrés au réseau a déjà mis en évidence les

secteurs du bassin les moins bien suivis. Les priorités identifiées, à préciser par la suite, sont :

- Les systèmes d'endiguement pour mieux en assurer la surveillance ;
- Le Bras d'Altorf, diffluence de la Bruche avec de forts enjeux inondations et étiages ;
- Certains affluents de la Bruche ;
- Les Muehlbachs connectés au Canal de la Bruche qui présentent également des besoins de suivi des étiages.

Cette opération vise aussi à simplifier la surveillance du territoire en mettant à disposition, si besoin, une plateforme partagée de visualisation en temps réel des observations renseignées sur les cours d'eau regroupant l'ensemble des stations de mesures disponibles sur le bassin versant. L'utilisation d'outils existants au niveau national sera également étudiée (Hydroportail).

L'objectif serait que les décideurs puissent avoir accès en complément du réseau national, à tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion de crise efficace. L'accès à ces données pourra être adapté en fonction des utilisateurs, paramétrable et sécurisé. Indépendamment de sa création qui pourra être externalisée, la maintenance de cette plateforme sera assurée par le maître d'ouvrage à l'origine de sa mise en place.

Opération 2 • Pose de nouvelles stations de mesures hydrométriques

Selon la stratégie définie dans l'opération 1 et les opportunités, cette opération vise à compléter l'instrumentation du territoire dans l'objectif d'améliorer la surveillance des cours d'eau.

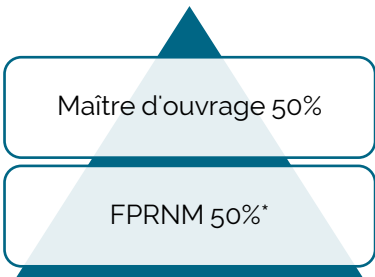
Une stratégie d'usage de l'outil sera définie afin d'ajuster les besoins d'équipements et d'emplacement, la mesure des hauteurs d'eau et si possible des débits sera privilégiée. La bancarisation des données acquises permettra d'affiner la connaissance des phénomènes hydrologiques sur le bassin.

Le SPC sera informé, voir sollicité, en amont de toute pose de stations de mesure et appuiera leur déploiement.

Opération 3 • Installation de stations d'alerte locales

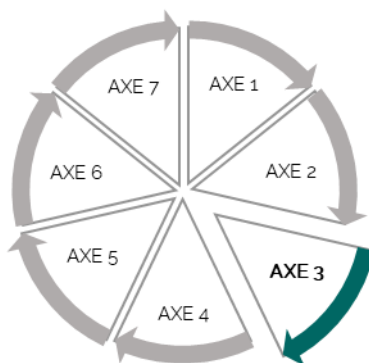
En complément des stations hydrométriques, les collectivités volontaires sont encouragées à implanter des Systèmes d'Avertissement Locaux aux crues (SDAL). Ces systèmes sont particulièrement utiles sur les bassins versants avec des temps de concentration très courts.

L'appui technique du SPC et/ou du SMBBM pourra être sollicité pour le choix de l'équipement hydrométrique/d'alerte le plus adapté au projet. Il s'agira également d'appuyer les collectivités à la remontée d'informations pendant et après un épisode d'inondation.

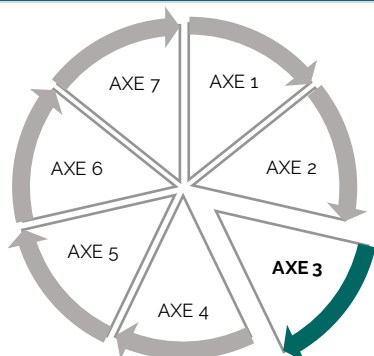
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, SDEA, Eurométropole de Strasbourg, collectivités</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM, Services de l'Etat (SPC Rhin Sarre, DDT)</p> <p>Autres partenaires impliqués : Fédération et associations de pêche, autres services de l'Etat</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p><i>*Uniquement pour des stations limni ou hydrométriques utiles à prévision des crues et à l'exclusion des frais d'entretien et de maintenance</i></p> <p>Montant total : 100 000 €</p>	<p>Nombre de stations posées</p> <p>Mise en place effectif d'un réseau de mesures et suivi</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>A2-1 : Améliorer les outils Vigicrues et élaborer les cartographies ZIP/ZICH à partir données produites dans le cadre du PEP</i> <i>A3-1 : Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS</i> <i>A6-4 : Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents de la Bruche pour réduire le risque d'inondation</i> <i>A7-1 : Travaux de consolidation des systèmes d'endiguement de la Bruche et du Bras d'Altorf</i> 	

AXE 3

Alerte et gestion de crise



Accompagner les communes dans la réalisation et la mise à jour des PCS et PiCS

A3-1


→ Actions pour l'alerte et la gestion de crise

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à améliorer la gestion d'une crise inondation, principalement à l'échelle communale, en anticipant ce risque et se dotant d'outils adaptés. Accompagner les communes et les EPCI pour la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS). Accompagner les intercommunalités dans les démarches de plans intercommunaux de sauvegarde (PiCS).

Description de l'action

Contexte

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont des dispositifs réalisés à l'échelle communale sous la responsabilité du maire. Ils ont pour objectif de planifier les actions et d'organiser les acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Cet outil vise la protection des populations et des biens. Les PCS sont obligatoires pour les communes concernées par un plan de prévention des risques et représentent des documents non communicables au grand public.

Sur l'ensemble du bassin versant 57 communes sont dotées d'un PCS en 2025, dont 41 parmi les 50 communes couvertes par un PPRi. D'après les données compilées au cours du PEP, il apparaît qu'au moins 10 communes se sont dotées et/ou ont actualisé leur PCS au cours du programme entre 2021 et 2025 (cf. *Partie A3 : Diagnostic V.2.*).

Pour une meilleure efficacité, les PCS doivent être mis à jour régulièrement. La phase d'élaboration ou de révision d'un PCS peut permettre aux équipes communales (élus et services) de mieux comprendre les risques et de se former à la gestion de crise. Le contexte d'un début de mandat municipal en 2026 est favorable à l'information et à l'accompagnement des élus communaux pour la mise à jour des PCS.

L'article L.731-3 du code de l'environnement prévoit que « *tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.* ».

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « *Loi Matras* » a rendu obligatoire la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PiCS) pour les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde. Conformément aux dispositions de la loi Matras, les PiCS doivent être réalisés avant le 26 novembre 2026. Selon l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure, le PiCS prépare la réponse pratique aux situations de crise et organise, au minimum :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
- La mutualisation des capacités communales ;
- La continuité et le rétablissement des compétences ou équipements ou services d'intérêts communautaires.

Tous les EPCI du bassin versant Bruche Mossig sont concernés par cette obligation et ont entamé une démarche d'élaboration de PiCS en 2025 (*cf. Diagnostic*).

Opération

L'objectif au cours du PAPI 1 est que chaque commune concernée par un risque d'inondation connu soit dotée d'un PCS à jour, notamment pour le volet inondation (*cf. diagnostic*).

Pour cela, le SMBBM met en place une information régulière des communes et un accompagnement sous plusieurs formes :


- Communiquer régulièrement sur l'importance du PCS comme outil d'aide à la décision, d'organisation des moyens logistiques et techniques pour mieux anticiper et faire face à la crise. Rappeler le rôle du maire en tant que responsable de la sécurité publique de ses administrés. Promouvoir les outils existants : guide pratique, outils de surveillance des crues, etc. ;
- Diffuser les cartographies de la vulnérabilité de leur territoire au risque inondation, avec une localisation précise des enjeux exposés (données issues du PEP) ;
- Encourager les communes à réaliser des exercices de gestion de crise inondation, à leur échelle ou à l'échelle intercommunale. Encourager la mise en place des réserves communales de sécurité civile.

Les communes concernées par au moins un système d'endiguement seront prioritaires pour un accompagnement à la révision ou l'élaboration de PCS. Les gestionnaires, et en particulier le SDEA, produiront des fiches de synthèse pour chaque système d'endiguement. Ces fiches permettront d'identifier l'ouvrage, la zone protégée, les risques de surverse et/ou de rupture avec les cotes associées.

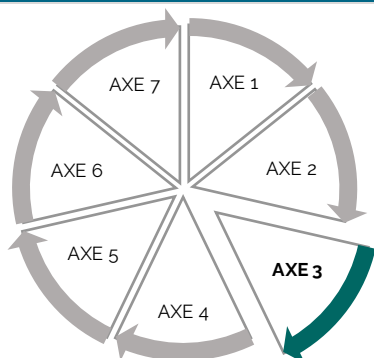
Les EPCI, dans leur démarche d'élaboration des PiCS, sont également des relais privilégiés auprès des communes pour la mise à jour des PCS. Un travail collaboratif entre le SMBBM et les EPCI sera mis en place pour l'intégration du risque inondation. Cette démarche permettra également d'encourager les échanges entre les EPCI sur la manière de mener les démarches PiCS.

Les services de l'Etat, et en particulier la Préfecture, jouent également un rôle dans l'information des communes afin d'encourager la mise à jour ou l'élaboration des PCS. Au moins une réunion d'information des maires sera organisée en sous-préfecture de Molsheim en début de mandat municipal, à l'instar de la réunion organisée en juin 2024.

Les communes seront encouragées à mettre à jour et/ou à élaborer leur DICRIM dans le même temps que le PCS (via action A1-6). En effet, les éléments d'identification des risques majeurs à intégrer dans les deux documents sont similaires.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, EPCI, communes</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : SDEA, Services de l'Etat</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<div data-bbox="336 999 632 1227" style="text-align: center;">  <p>Maître d'ouvrage 100%</p> </div> <p>Montant total : 0 €</p>	<p>Nombre de PCS actualisés et réalisés, avec un volet inondation à jour</p> <p>Validation de tous les PiCS sur le bassin versant, avec un volet inondation à jour</p> <p>Réunion d'information des maires du bassin versant</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-4 : Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation</i> • <i>A1-6 : Sensibiliser les maires sur la mise à disposition de l'information communale sur le risque inondation (DICRIM)</i> • <i>A3-2 : Organiser un exercice de gestion de crise</i> 	

Organiser un exercice de gestion de crise à l'échelle de la Bruche

A3-2


→ Actions pour l'alerte et la gestion de crise

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à mieux se préparer à un évènement majeur et généralisé d'inondations par débordement de la Bruche.

Description de l'action

Contexte

La dernière crue majeure et généralisée de la Bruche est celle de février 1990, qui correspond à une crue de période de retour entre 30 et 50 ans (selon les études et selon le secteur). La mémoire du risque est donc faible sur le bassin versant, y compris parmi les acteurs de la gestion de crise.

En 2019, la Préfecture du Bas-Rhin a organisé un exercice de gestion de crise à l'échelle de la Bruche. Les communes ainsi que les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures ont été invités à participer. L'exercice a permis de tester la coordination entre les services impliqués dans la gestion de crise. Toutefois peu de communes ont participé. Cet exercice a abouti à un retour d'expérience, ciblant plusieurs points à améliorer pour fluidifier la gestion de crise et répondre plus rapidement sur le terrain.

Aucune communication grand public n'a été réalisée autour de cet exercice.

Lors de l'instruction du PEP PAPI Bruche Mossig, le service prévision des crues a recommandé « *d'envisager à l'issue du PEP de reconduire, à l'instar de celui de 2019, un exercice de gestion de crise sur le bassin de la Bruche en y incluant un important volet de communication extérieur, à l'image de l'exercice Sequana conduit en 2016 sur la région parisienne* ».

Opération

L'opération consiste à organiser un exercice de gestion de crise à l'échelle du bassin versant de la Bruche (et potentiellement de la Mossig) en associant l'ensemble des services de secours, des communes, des intercommunalités, des gestionnaires de systèmes d'endiguement, et des gestionnaires de réseaux et/ou d'infrastructures.

Les objectifs de l'exercice sont multiples :

- Assurer une meilleure prise en main des outils de surveillance et cartographiques : Vigicrues, zones inondables potentielles, etc. ;
- Identifier des zones inondables sur le territoire ainsi que des impacts directs et indirects d'une inondation (coupures de réseaux, etc.) ;
- Tester de la chaîne opérationnelle de décision et de secours, à plusieurs échelles ;
- Appliquer le plan ORSEC, des plans communaux de sauvegarde (PCS) et de la coordination intercommunale à travers les PiCS ;
- Tester la coordination pour la surveillance des systèmes d'endiguement ;
- Tester les outils d'alerte et de communication interne et externe (téléphonie, radio, GALA, FR-Alert, réseaux sociaux, etc.) ;
- Tester le déploiement des moyens de secours sur le terrain et/ou des simulations d'évacuation des populations ;
- Partager un retour d'expérience pour identifier les pistes d'améliorations et mettre à jour les outils / procédures.

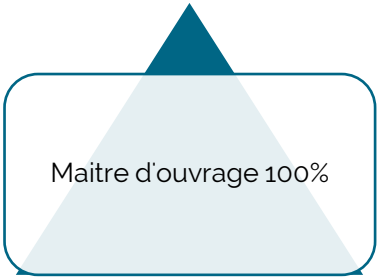
Un scénario hydrométéorologique, et l'ensemble des supports décrivant le scénario et permettant l'exercice, sera construit par le Service Prévision des Crues Rhin-Sarre pour la réalisation de l'exercice de gestion de crise. Le cadrage du scénario sera convenu entre les organisateurs de l'exercice. Le SPC Rhin-Sarre construira le scénario sur la base de ce cadrage.

Les zones inondées pourront être définies à partir des données issues du PEP PAPI Bruche Mossig. Un groupe de travail sera mis en place pour l'organisation de l'exercice de gestion de crise, incluant le SMBBM, le SDEA ainsi que la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

L'exercice est envisagé en 2^{ème} partie du PAPI afin :

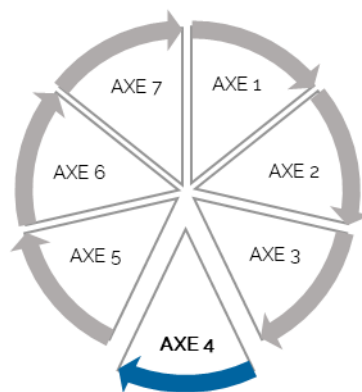
- que les cartographies des zones inondables potentielles (ZIP) aient été mises à jour sur la Bruche à partir de la nouvelle connaissance du risque inondation (qui complète la modélisation du PPRi sur les affluents notamment) ;
- qu'une majorité de communes ait mis à jour les PCS au préalable, à partir de la nouvelle connaissance du risque inondation, et que les EPCI soient dotés d'un PiCS.

Une communication à destination du grand public sera réalisée autour de l'exercice, afin de sensibiliser les habitants.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Services de l'Etat (Préfecture, DDT, SPC Rhin Sarre)</p> <p>Pilotage et suivi : Services de l'Etat</p> <p>Autres partenaires impliqués : SMBBM, gestionnaires des systèmes d'endiguement, communes, intercommunalité, gestionnaires de réseaux et d'infrastructure, VNF, Région, etc.</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<div data-bbox="263 817 641 1093" style="text-align: center;">  <p>Maitre d'ouvrage 100%</p> </div> <p>Montant total : - €</p>	<p>Réalisation de l'exercice de gestion de crise</p> <p>Nombre de structures participantes</p> <p>Communication auprès du grand public</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A1-4 : Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation • A2-2 : Améliorer le réseau de surveillance et de prévision des crues, mettre en place des mesures hydrométriques et accompagner le développement de dispositifs d'alerte locaux • A3-1 : Accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS • A5-3 : Accompagner la stratégie de réduction de la vulnérabilité auprès des gestionnaires de réseaux 	

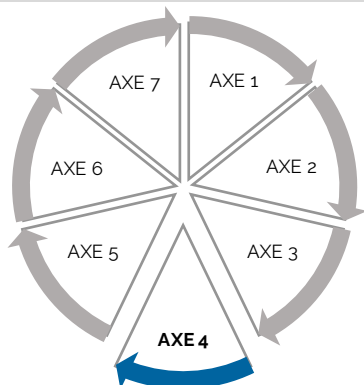
AXE 4

Prise en compte du risque dans l'urbanisme



Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire

A4-1



→ Actions pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à mieux intégrer le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme.

Description de l'action

Contexte

Lors de la phase de programme d'études préalable (PEP), le SMBBM a produit de nouvelles connaissances du risque inondation par débordement de la Bruche et de ses affluents (hors Mossig). Ces derniers ne font actuellement pas l'objet d'un PPRi.

Sur le bassin versant de la Mossig, le SDEA a produit une étude du risque inondation par débordement de la Mossig et de ses affluents, validée en 2021 et utilisée dans le cadre du PEP pour évaluer la vulnérabilité du territoire. De même sur ce sous bassin, seule la Mossig fait l'objet d'un PPRi (2008).

En l'absence de PPRi, les dispositions du PGRI Rhin Meuse, et en particulier de son objectif 3 « *aménager durablement les territoires* », s'appliquent.

Au sein du périmètre PAPI, les communes sont majoritairement dotées de plans locaux d'urbanisme. L'Eurométropole de Strasbourg est dotée d'un PLUi qui intègre le risque inondation par débordement de cours d'eau, remontée de nappe et ruissellement. Sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, un PLU intercommunal est en cours d'élaboration (cf. fiche A4-2).

Le territoire est également couvert par 2 SCOT principaux : le SCOT Bruche Mossig et le SCOTERS (cf. *Partie A3 Diagnostic, VI*).

L'enjeu au cours du PAPI 1 est de s'assurer que la nouvelle connaissance du risque inondation soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Le levier principal est l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Opération 1 : Diffuser la nouvelle connaissance du risque inondation issue du PEP

La première étape pour prendre en compte le risque inondation dans les projets d'aménagement du territoire est de disposer d'une cartographie du risque adaptée à la thématique.

Lors du PEP, les zones inondables pour différentes occurrences de crues ont été cartographiées, selon les hypothèses retenues par le comité de suivi de l'étude. A partir de ces données, une cartographie de l'aléa inondation de référence sera produite dans un formalisme permettant l'application du PGRI Rhin Meuse.

Cette cartographie sera ensuite diffusée en 2026 à l'ensemble des communes du bassin versant, à l'échelle du ban communal. Elle sera également intégrée dans les portés à connaissance émis par la DDT lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, conformément au code de l'urbanisme.

Des présentations seront réalisées auprès des élus, par exemple lors de la conférence des maires annuelle organisée par le SMBBM ou les conseils communautaires.

Une information/formation des agences d'urbanisme sera également réalisée.

Opération 2 : Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le SCOT Bruche Mossig

Le SCOT Bruche Mossig a été approuvé le 8 décembre 2021. Une modification, voir une révision sera engagée en 2027 ou 2028. Lors de cette modification, la nouvelle connaissance de l'aléa inondation complémentaire aux PPRi y sera intégrée. Le SMBBM accompagnera le PETR Bruche Mossig dans cette démarche. Une réflexion pourra également être menée concernant l'intégration du risque inondation par ruissellement, en fonction de l'évolution de la connaissance de ce risque.

L'intégration de la nouvelle connaissance du risque inondation dans le SCOT facilitera par la suite la déclinaison dans les PLUi et PLU.

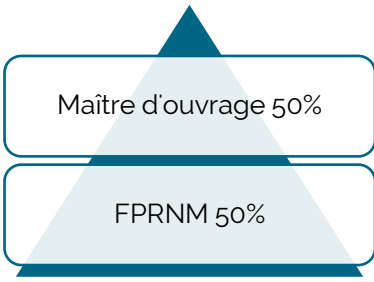
Opération 3 : Accompagner les maires pour l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme

Au-delà de la diffusion de la cartographie de l'aléa de référence et de sa traduction dans le SCOT Bruche Mossig, un accompagnement des communes ou des intercommunalités peut être nécessaire pour l'intégration de ces données dans les PLU et PLUi. Conformément au PGRI, les documents d'urbanisme devront identifier les zones à préserver de toute urbanisation et les règles applicables dans les zones pouvant être urbanisées en zone inondable.

Conformément au code l'urbanisme, tout risque connu doit être pris en compte lors de l'approbation du permis de construire ou d'aménager, même s'il n'a pas (encore) été traduit dans les documents d'urbanisme.

Le SMBBM pourra être sollicité par les communes pour un accompagnement à la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les permis d'aménager. Cette possibilité d'accompagnement sera rappelée annuellement aux maires lors de la conférence des maires du bassin Bruche Mossig et dans les instances intercommunales.

Afin de renforcer cet accompagnement, le SMBBM proposera aux collectivités du bassin versant d'être informées de l'élaboration, de la modification ou de la révision des PLU(i) et des demandes de certains permis d'aménager au cas par cas, dans les mêmes conditions que l'association des personnes publiques associées (PPA). Le SMBBM pourra ainsi émettre un avis consultatif.

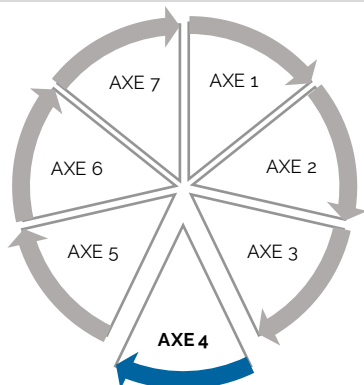
Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, services de l'Etat, SCOT Bruche Mossig</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : Intercommunalités et communes, agences d'urbanisme</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 50 000 €</p>	<p>Production et diffusion aux communes de l'aléa inondation de référence</p> <p>Modification (ou révision) du SCOT Bruche Mossig</p> <p>Nombre de PLU révisés avec intégration de la nouvelle connaissance du risque inondation</p>

Lien avec les autres fiches-actions :

- *A4-2 : Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le PLUi Vallée de la Bruche*

Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le PLUi Vallée de la Bruche

A4-2



→ Actions pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à intégrer la connaissance du risque inondation produite lors du programme d'études préalable dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Vallée de la Bruche, en cours d'élaboration.

Description de l'action

Contexte

Depuis 2022, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PLUi. Le diagnostic a été établi en 2023 et les élus ont entériné en 2024 le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). L'objectif est un arrêt des études en 2027, après les élections municipales puis une approbation du PLUi début 2028. La CC Vallée de la Bruche est accompagnée techniquement par l'ADEUS.

Lors du PEP, le Syndicat a produit de nouvelles connaissances du risque inondation par débordement de la Bruche et de ses affluents. Ces derniers étant nombreux sur le territoire de la CC Vallée de la Bruche.

Opération

La CC Vallée de la Bruche, le Syndicat et l'ADEUS ont engagé un travail collaboratif technique depuis 2023 pour la prise en compte du risque inondation dans le PLUi Vallée de la Bruche.

L'enjeu est d'intégrer la connaissance nouvelle :

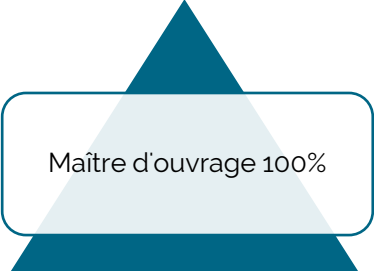
- sur les secteurs qui ne bénéficiant d'aucune connaissance du risque inondation (affluents de la Bruche et Bruche amont) ;
- sur les secteurs concernés par le PPRi Bruche, en comparant les aléas pour prendre en compte les zones nouvellement identifiées comme inondables (au-delà du zonage PPRi).

Afin de pouvoir établir un zonage réglementaire qui prend en compte le risque inondation et conforme au PGRI Rhin Meuse, la première étape est la production d'une cartographie de l'aléa de référence (cf. fiche action A4-1).

Cet aléa de référence sera porté à connaissance par la DDT en 2026, en complément du porté à connaissance déjà transmis à la Communauté de communes. Il sera transmis à l'ensemble des communes pour prise en compte dans l'attente de l'approbation du PLUi.

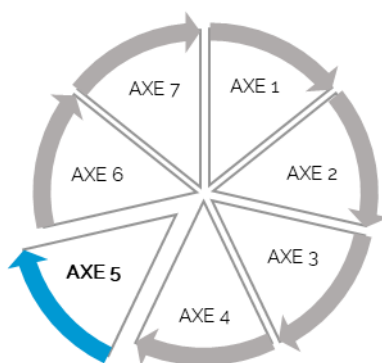
L'aléa devra ensuite être intégré dans le zonage, en différenciant les zones non urbanisées (à préserver) et les zones urbanisées (urbanisation possible sous condition). L'élaboration de ce zonage est rendue complexe par le contexte de montagne avec de nombreuses zones d'habitats diffus.

La concertation avec les élus se poursuivra également de manière collaborative entre la CC Vallée de la Bruche et le Syndicat. Ainsi, les 2 structures travaillent étroitement pour proposer aux élus une stratégie cohérente et intégrer la prévention des inondations, à travers le PLUi, les propositions d'aménagements du bassin versant et des actions de réduction de la vulnérabilité (axes 1, 4, 5 et 6 du PAPI).

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : CC Vallée de la Bruche</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM et CC Vallée de la Bruche</p> <p>Autres partenaires impliqués : communes de la CC Vallée de la Bruche, services de l'Etat, ADEUS</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<div data-bbox="268 1435 643 1704" style="text-align: center;">  <p>Maître d'ouvrage 100%</p> </div> <p>Montant total : 0 €</p>	<p>Approbation du PLUi avec intégration du risque inondation dans le zonage</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A4-1 : Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire</i> 	

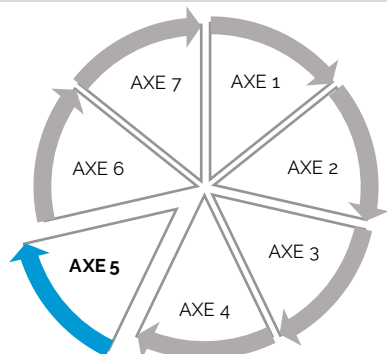
AXE 5

Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux particuliers (dispositif ALABRI)

A5-1



→ Actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à évaluer la vulnérabilité d'un bâti type habitation aux inondations via la réalisation de diagnostics de vulnérabilité auprès des particuliers et des acteurs publics, dans le cadre du dispositif « ALABRI » mené par l'Eurométropole de Strasbourg.

Description de l'action

Contexte

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a établi une stratégie globale pour réduire la vulnérabilité de son territoire et a initié en 2024, au cours du PEP PAPI Bruche Mossig, un dispositif dénommé « ALABRI ». Ce dispositif vise à faire réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, des diagnostics de réduction de vulnérabilité à destination de l'habitat domestique exposé au risque inondation. La vulnérabilité des enjeux ayant été préalablement identifiée et classifiée.

Des premiers diagnostics d'habitations ont été réalisés au cours du PEP PAPI Bruche Mossig (environ 50 diagnostics). Pour cela, l'Eurométropole de Strasbourg a mandaté un prestataire et a lancé plusieurs campagnes de diagnostics successifs. Les diagnostics sont proposés pour les bâtiments exposés aux risques inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement non urbain (cf. *Partie A3 : Diagnostic, V.4.*).

Le dispositif permet un accompagnement individuel et adapté comprenant un accompagnement pour l'obtention de subventions de travaux d'adaptation des bâtis pour réduire les impacts d'une inondation à l'échelle de l'habitant.

Cette approche permet également de sensibiliser les populations situées en zone inondable aux conséquences des inondations dans une logique d'amélioration de leur conscience du risque et améliorer leur résilience.

Une forte communication a été déployée, en lien également avec des actions de sensibilisation du grand public. Des réunions publiques ont été organisées à Holtzheim, à Eckbolsheim et dans le quartier Montagne Verte de Strasbourg.

Par ailleurs, de nombreux bâtiments publics sont également exposés au risque inondation. Un accompagnement pourra également leur être proposé en vue de réduire leur vulnérabilité.

Opération

L'opération consiste à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour des habitations avec la poursuite du déploiement du dispositif ALABRI. Le déploiement est réalisé sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole dans le cadre du présent PAPI Bruche Mossig mais également du PEP PAPI Strasbourg Confluences (*fiche action 5.1.*).

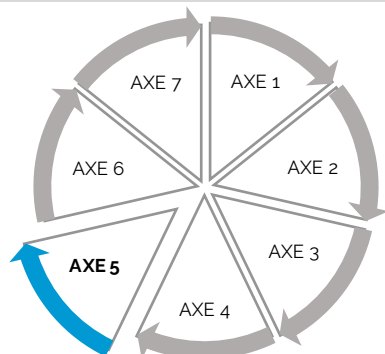
Les communes concernées pour le PAPI Bruche Mossig sont : Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Entzheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lingolsheim, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Strasbourg (quartiers Elsau, Koenigshoffen et Montagne Verte) et Wolfisheim.

Un accompagnement comprenant notamment un diagnostic pourra également être proposé aux bâtiments publics (scolaires, administratifs, etc.).

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Pilotage et suivi : Eurométropole de Strasbourg, SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : Services de l'État</p>	<p>Communes de l'Eurométropole situées sur le bassin versant de la Bruche</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<p><i>Financement hors PAPI Bruche Mossig dans le cadre du PEP Strasbourg Confluences</i></p> <p>Montant total : - €</p>	<p>Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés chez les particuliers</p> <p>Actions de communication : nombres de participants ou d'interactions</p> <p>Nombre de demande de subvention pour des travaux, après diagnostics</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A5-2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)</i> • <i>A5-5 : Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis existants</i> • <i>A6-1 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation</i> 	

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)

A5-2



→ Actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à évaluer la vulnérabilité d'un bâti type habitation et des établissements publics territoriaux aux inondations via la réalisation de diagnostics de vulnérabilité individuels.

Description de l'action

Contexte

Le niveau d'endommagement d'un bâti situé en zone inondable est fonction de la hauteur d'eau, de la durée d'immersion, de la vitesse des écoulements, de la turbidité et de la pollution de l'eau. Les stratégies pour y faire face consistent soit à :

- éviter en se mettant hors d'atteinte de l'eau ;
- résister pour occulter et imperméabiliser l'ensemble des voies par lesquelles l'eau est susceptible d'entrer ;
- céder c'est-à-dire accepter que l'eau pénètre dans l'habitation.

L'étude globale réalisée dans le cadre du PEP Bruche Mossig a identifié 5 816 bâtiments d'habitations et mixtes pieds dans l'eau en cas de crue centennale soit environ 18 000 habitants, ce qui représente 15% de la population totale du bassin versant.

Opération 1• Définir les priorités d'actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

La première phase consistera à hiérarchiser les secteurs vulnérables selon les priorités et les capacités d'intervention : secteurs les plus exposés situés en zone PPRI et/ou identifié dans le diagnostic de vulnérabilité du PEP, secteurs touchés par des événements récents, secteurs concernés par du ruissellement non urbain, en lien avec les axes 6 et 7 du PAPI, etc.

Des groupes de travail dédiés seront organisés entre les acteurs clés pour définir cette stratégie.

Une méthodologie pourra être mise en place pour mener les campagnes de diagnostics de vulnérabilité selon les typologies d'habitats (individuel, collectif, etc.) et d'établissements publics.

Il s'agira d'évaluer les besoins financiers, techniques et humains pour déployer les campagnes de diagnostics sur le territoire Bruche Mossig (hors Eurométropole de Strasbourg), de fixer un calendrier et d'organiser un plan de communication.

Opération 2• Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des habitats et des bâtiments publics

Cette opération consiste à la mise en œuvre de la stratégie définie dans la première opération avec la réalisation des diagnostics de vulnérabilité pour les habitations et les bâtiments publics. Le dispositif mis en place dans le cadre de cette action pourra faire appel à l'opération « *Pieds au sec* » mené par le SDEA et/ou à un prestataire privé.

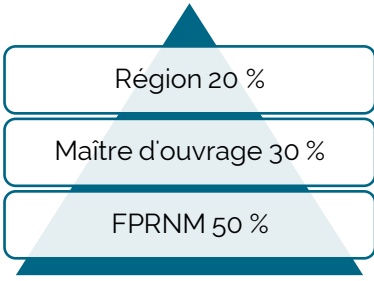
Le diagnostic de vulnérabilité permet un accompagnement individuel et adapté et ainsi de proposer des solutions techniques pour réduire les impacts d'une inondation à l'échelle de l'habitant. Cette approche permet également de sensibiliser les populations situées en zone inondable aux conséquences des inondations dans une logique d'amélioration de leur conscience du risque et améliorer leur résilience.

La réalisation d'un diagnostic se déroule en 5 étapes, après formalisation de la demande de passage :

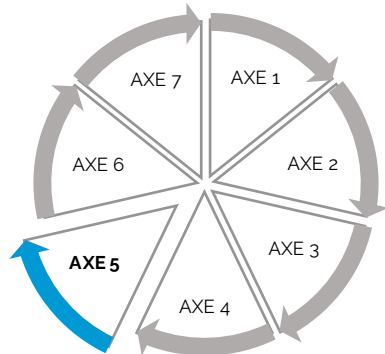
1. Construire le scénario d'inondation, définir les conditions sur lequel le diagnostic sera conduit avec la liste des informations à recueillir, basé ou non sur une crue de référence ;
2. Visite sur site, recenser les voies d'endommagement à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment à partir de repères topographiques, tels que les points de faiblesse du logement, les points d'entrée d'eau préférentiels (sous-sol, ouvertures, réseaux d'eau usées, etc.), les matériaux et équipements sensibles à la submersion (systèmes de chauffage et électriques, revêtements sols et murs etc.) ;
3. Etablir le bilan du diagnostic et mesurer les impacts à l'inondation sous la forme d'un rapport de visite, encourager la sensibilisation en rappelant les consignes de sécurité et les bons gestes à adopter ;
4. Déterminer la stratégie d'actions puis proposer les mesures de réduction de la vulnérabilité les mieux adaptées avec estimation du coût de mise en place des solutions (permanentes ou temporaires) afin d'empêcher et/ou de retarder la pénétration de l'eau dans le bâtiment ;
5. Assurer le retour et le suivi du dossier, accompagner le montage de demande de subventions pour les travaux jusqu'aux attributions, assurer le conseil.

Les diagnostics seront proposés gratuitement aux habitants.

Des campagnes de communication seront mises en œuvre pour informer les habitants et les inciter à accepter les diagnostics gratuits : courriers, réunions publiques, communication numérique, relais par les communes, etc.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM et SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : services de l'Etat, EPCI, communes</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig hors Eurométropole de Strasbourg</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 250 000 €</p>	<p>Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés chez les particuliers</p> <p>Répartition des diagnostics à l'échelle du bassin versant</p> <p>Actions de communication : nombres de participants ou d'interactions</p> <p>Nombre de demandes de subvention travaux après diagnostics</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A5-1 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux particuliers (dispositif ALABRI) • A5-5 : Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis existants • A6-1 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation • A6-2 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation • A6-3 : Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents de la Bruche pour réduire le risque d'inondation 	

Accompagner la stratégie de réduction de la vulnérabilité auprès des gestionnaires de réseaux

A5-3


→ Actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à partager la nouvelle connaissance du risque inondation auprès des acteurs en charge de la gestion des réseaux humides, d'énergie et de transports sur le territoire Bruche Mossig.

Description de l'action

Contexte

L'étude globale du PEP Bruche Mossig a démontré l'atteinte des réseaux et des services nécessaires au bon fonctionnement du territoire en cas d'inondation.

Sur la base d'une valeur de hauteur d'eau moyenne calculée à l'échelle de chaque tronçon routier ou ferré, 460km de linéaire routier et 32km de voie ferrée sont exposés en crue centennale (à noter qu'un linéaire 151 km de routes est exposé dès la crue quinquennale). Certaines sont concernées par des hauteurs de submersion supérieures à 60cm, hauteur maximale permettant la circulation des véhicules de secours. Les axes les plus concernés sont la RD 1420, l'accès à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et la ligne ferroviaire Strasbourg-Saint-Dié.

A noter que certains secteurs sont impactés indirectement se retrouvant isolés du fait de la rupture des tronçons de voirie.

Les réseaux de distribution d'électricité sont vulnérables par l'exposition des postes de transformation HTA_BT et les connexions de lignes basse tension. Les principaux points identifiés sont localisés sur les postes sources de Schirmeck (dès la crue décennale) et de Molsheim (dès la crue trentennale) sont susceptibles d'avoir de très forts impacts sur la continuité électrique de la vallée de la Bruche.

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement et les services de gestion des déchets présentent des équipements, indispensables au maintien des services, situés en zone inondable dès les crues fréquentes (dès la crue quinquennale) tels que les stations de pompage, les stations de traitement des eaux usées et les sites de gestion/stockage de déchets.

Opération

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Bruche Mossig Ill Rhin prévoit la valorisation de la connaissance existante sur l'aléa (disposition 2.1) permettant d'inclure les études du PAPI Bruche Mossig et propose la mise en place d'un protocole « *maintien d'activité* » (disposition 4.3) auprès des gestionnaires de réseaux au moyen d'ateliers de travail thématiques.

Ces ateliers ont été mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg en impliquant les gestionnaires de réseaux et les parties prenantes de la SLGRI (dont SMBBM, SDEA, services de l'Etat). Ces ateliers permettent un échange collectif entre les entités compétentes pour la prévention des inondations et les gestionnaires de réseaux, dont les périmètres d'actions dépassent l'échelle des bassins versants. Les ateliers se poursuivront au cours de la durée du PAPI Bruche Mossig et permettront de diffuser la nouvelle connaissance issue du PEP.

Le SMBBM mettra à disposition les nouvelles cartographies et données SIG des secteurs vulnérables pour les réseaux de transports, l'électricité, l'eau potable, l'assainissement et les déchets. Les objectifs multiples cherchent à :

- mieux sensibiliser ces acteurs au risque inondation ;
- identifier les points de fragilité afin de mesurer les impacts directs et les conséquences indirectes en cas de défaillance ;
- entamer des réflexions sur les possibilités de réduction de leur vulnérabilité par l'intégration de la donnée dans leurs propres plans de fragilité et de continuité d'activité.

Si besoin, le SMBBM organisera des ateliers ou des échanges bilatéraux spécifiques sur le bassin Bruche Mossig.

Des échanges bilatéraux ont ainsi été amorcés dès la phase PEP avec SNCF Réseau concernant la vulnérabilité des infrastructures de la ligne Strasbourg - Saint-Dié, en raison de leur proximité immédiate avec la Bruche. Les données issues du PEP permettront aux services de SNCF Réseau de réaliser une expertise interne puis de rechercher collectivement des solutions pour réduire la vulnérabilité de l'infrastructure.

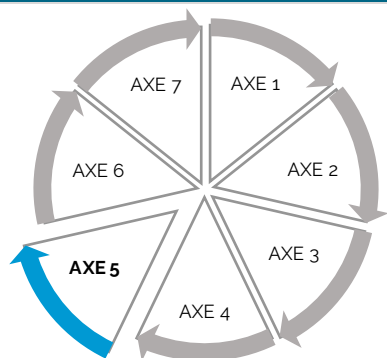
A partir des dynamiques impulsées et de l'appropriation de ces nouvelles données, les gestionnaires et opérateurs de réseaux pourront tester les mesures mises en place lors du prochain exercice de gestion de crise du risque inondation organisé sur le bassin Bruche Mossig au cours du PAPI 1 (cf. action A3-2).

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM, Eurométropole de Strasbourg, gestionnaires et opérateurs de réseaux</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>

<p>Autres partenaires impliqués : SDEA, EPCI, services de l'Etat</p>	
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<p>Montant total : - € <i>Action réalisée en régie</i></p>	<p>Nombre de groupes de travail réalisés</p> <p>Diffusion de la donnée auprès de chaque gestionnaire de réseau</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A3-2 : Organiser un exercice de gestion de crise sur la Bruche</i> • <i>A5-4 : Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité</i> 	

Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité

A5-4



→ Actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à proposer des diagnostics de vulnérabilité aux petites entreprises pour réduire leur vulnérabilité face au risque inondation.

Description de l'action

Contexte

L'étude globale réalisée dans le cadre du PEP Bruche Mossig a identifié 2 500 entreprises pieds dans l'eau en cas de crue centennale sur le bassin versant, soit environ 100 000 emplois directement impactés. Une majorité des entreprises exposées au risque inondation se situent entre Mutzig et Strasbourg, sur la partie aval du bassin versant.

En 2025, dans le cadre du PEP Strasbourg Confluence, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place un contrat de coopération Public-Public avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole. Cette dernière propose de transposer la démarche de réduction de la vulnérabilité déployée dans le département du Var. Cette démarche comprend un outil cartographique d'information, un outil d'autodiagnostic des entreprises en ligne avec assistance téléphonique si besoin, des fiches pratiques et supports de sensibilisation ainsi que des diagnostics de vulnérabilité sur site pour les entreprises de moins de 20 salariés. Le déploiement de la démarche sera expérimenté en premier lieu dans la Plaine des Bouchers à Strasbourg (hors territoire Bruche Mossig).

Dans son dispositif « Pieds au Sec », le SDEA propose également des diagnostics de vulnérabilité aux entreprises de moins de vingt salariés.

Opération

L'opération consiste à proposer des diagnostics de vulnérabilité gratuits pour les entreprises de moins de 20 salaires.

Le diagnostic de vulnérabilité permet un accompagnement individuel et adapté et ainsi de proposer des solutions techniques ou fonctionnelles pour réduire les dommages d'une inondation à l'échelle d'une entreprise.

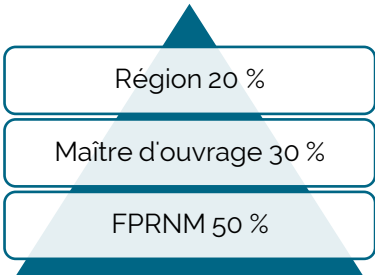
La réalisation d'un diagnostic se déroule en 5 étapes, après formalisation de la demande de passage :

- Construire le scénario d'inondation, définir les conditions sur lequel le diagnostic sera conduit avec la liste des informations à recueillir, basé ou non sur une crue de référence, reprendre les informations de l'autodiagnostic le cas échéant ;
- Visite sur site, recenser les voies d'endommagement à l'intérieur et à l'extérieur du site à partir de repères topographiques, tels que les points de faiblesse des bâtiments, les points d'entrée d'eau préférentiels, les matériaux et équipements sensibles à la submersion, les impacts indirects possibles (défaillances électriques, etc.) ;
- Etablir le bilan du diagnostic et mesurer les impacts à l'inondation sous la forme d'un rapport de visite ;
- Déterminer la stratégie d'actions avec l'entreprise puis proposer les mesures de réduction de la vulnérabilité les mieux adaptées avec estimation du coût de mise en place des solutions (permanentes ou temporaires) ;
- Assurer le retour et le suivi du dossier, accompagner le montage de demande de subventions pour les travaux jusqu'aux attributions, assurer le conseil.

La stratégie de déploiement des diagnostics sur le territoire (secteurs prioritaires, moyens utilisés, etc.) sera définie en 2026 / 2027 avec les parties prenantes et à partir des retours d'expérience de l'Eurométropole de Strasbourg, du SDEA et d'autres porteurs de PAPI en France.

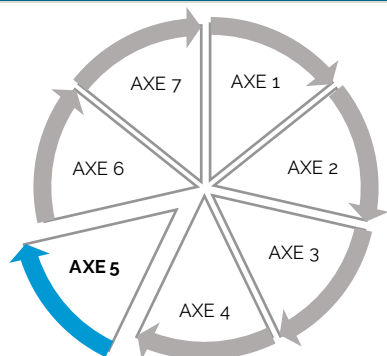
Des actions de sensibilisation et de formation des entreprises seront menées en lien avec ces diagnostics : cf. action A1-4 « Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation ».

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SMBBM, SDEA, collectivités</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : chambres consulaires (CCI, CMA), Services de l'Etat, Banque des Territoires</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>

Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 80 000 €</p>	<p>Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Nombre de demande de subvention pour des travaux après diagnostics</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>A1-4 : Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation</i> 	

Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments d'habitation et publics

A5-5



→ Actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à appliquer les mesures conseillées par les diagnostics de vulnérabilité pour la protection individuelle aux inondations (mesures du dispositif « RV PAPI ») et ainsi encourager les habitants et les établissements publics territoriaux situés en zone inondable et dont la commune est dotée d'un PPRI à adapter leurs bâtis.

Description de l'action

Contexte

Les PPRI prescrivent la réalisation de mesures permettant de réduire la vulnérabilité du bâti en zone inondable.

Les diagnostics de vulnérabilité réalisés dans le cadre des dispositifs déployés sur le bassin versant au cours du PEP et du présent PAPI (« ALABRI » pour l'Eurométropole de Strasbourg, « Pieds au sec » pour le SDEA notamment) permettent d'identifier l'ensemble des mesures pertinentes pour réduire les points de fragilité des bâtiments en cas d'inondation.

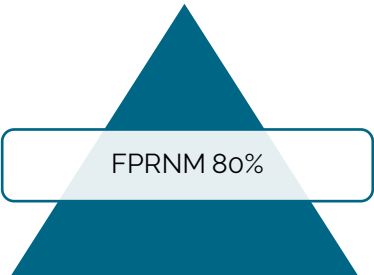
Les particuliers et les établissements publics ainsi mieux conseillés peuvent réaliser les aménagements et les travaux proposés, avec le soutien financier du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Opération

L'opération comprend la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations individuelles et collectives ayant bénéficiés d'un diagnostic personnalisé. Les travaux peuvent consister à :

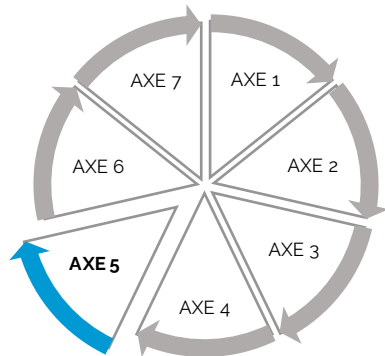
- La prévention des dommages matériels au bâti ;
- La sécurisation du réseau électrique, des réseaux d'eau potable/eaux usées ;
- La prévention de la flottaison des objets et l'épandage de produits ;
- La mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires amovibles ;
- L'identification d'une zone refuge, etc.

L'opération comprend également la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics (hors État), les biens appartenant à une collectivité territoriale ou l'un de ses groupements ayant bénéficié préalablement d'un diagnostic.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Particuliers, établissements publics</p> <p>Pilotage et suivi : SMBBM, SDEA, EMS Services de l'État</p> <p>Autres partenaires impliqués : Communes, intercommunalités</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<div data-bbox="268 927 643 1200" data-label="Diagram">  </div> <p>Montant total : / € <i>NB : Le montant de l'action n'est pas précisé, ne pouvant être connu au stade du dossier PAPI, le taux de subvention éligible est variable selon les conditions locales entre 40% et 80%</i></p>	<p>Nombre des demandes de subventions auprès de la DDT du Bas-Rhin</p> <p>Montants des travaux réalisés</p> <p>Solutions techniques privilégiées</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A5-1 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux particuliers (dispositif ALABRI) • A5-2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg) 	

Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises

A5-6



→ Actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à appliquer les mesures conseillées par les diagnostics de vulnérabilité pour la protection individuelle aux inondations (mesures du dispositif « RV PAPI ») des petites entreprises de 20 salariés ou moins.

Description de l'action

Contexte

Les PPRi prescrivent la réalisation de mesures permettant de réduire la vulnérabilité du bâti en zone inondable.

Les diagnostics de vulnérabilité réalisés dans le cadre des dispositifs déployés sur le bassin versant au cours du PEP et du présent PAPI (action 5-4) permettent d'identifier l'ensemble des mesures pertinentes pour réduire les points de fragilité des entreprises.

Opération

L'opération comprend la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité des petites et moyennes entreprises, ainsi que les biens à usage professionnel, de moins de 20 salariés, ayant préalablement réalisé un diagnostic.

Modalités de mise en œuvre

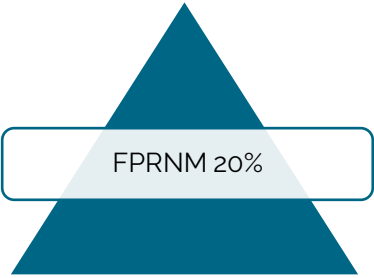
Maître d'ouvrage :
Entreprises (<20 salariés),

Pilotage et suivi :
SMBBM, SDEA, EMS
Services de l'État

Autres partenaires impliqués :
CCI, CMA

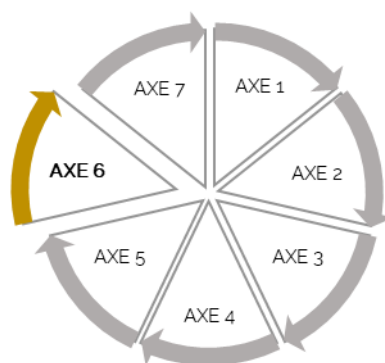
Territoire concerné

Bassin versant Bruche Mossig

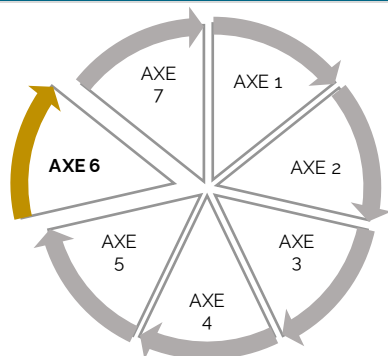
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : / € <i>NB : Le montant de l'action n'est pas précisé, ne pouvant être connu au stade du dossier PAPI</i></p>	<p>Nombre des demandes de subventions auprès de la DDT du Bas-Rhin</p> <p>Montants des travaux réalisés</p> <p>Solutions techniques privilégiées</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-4 : Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation</i> • <i>A5-4 : Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité</i> 	

AXE 6

Ralentissement des écoulements



Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation

A6-1


- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à définir et à dimensionner les aménagements dans le lit majeur de la Bruche pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

Description de l'action

Contexte

Une étude globale du bassin versant de la Bruche a été menée par le SMBBM au cours de la mise en œuvre du PEP. Elle a permis d'identifier les zones inondables par débordement de la Bruche et de ses affluents, d'évaluer la vulnérabilité du territoire puis de proposer des pistes de solutions pour réduire les conséquences dommageables de ces inondations (cf. Partie A3 : Diagnostic, II et partie A4 : Stratégie).

Les pistes envisagées pour réduire le risque inondation par débordement de la Bruche sont majoritairement du ralentissement des écoulements par stockage temporaire en amont des zones urbanisées et par reconquête des zones d'expansion de crue dans le lit majeur (déconnectées par la route départementale 1420 par exemple). Des actions complémentaires de reprofilage du lit mineur et de confortement des systèmes d'endiguement ont également été étudiées.

Ces pistes de solutions ont été réalisées avec une approche prioritairement « hydraulique » dans un premier temps et ont vocation à être utilisées pour définir des projets alliant réduction du risque inondation et amélioration de la fonctionnalités des milieux aquatiques.

Une première analyse de l'impact environnemental des pistes de solutions a été menée au cours du PEP afin de pouvoir prendre en compte ces enjeux le plus en amont possible des projets.

Opération 1* Choix et dimensionnement des aménagements jusqu'au stade d'avant-projet sommaire (maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig)

Cette opération, constituant une première phase de l'action, consiste à préciser les pistes de solutions proposées dans l'étude globale et à retenir les aménagements les plus adaptés et acceptables. Des aménagements permettant de rétablir des zones d'expansion de crue dans le lit majeur et/ou d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques seront privilégiés.

Le niveau d'ambition des aménagements sera défini à partir de la faisabilité technique, de la concertation territoriale et en appliquant la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Ces aménagements s'inscriront en complément des actions menées dans les autres axes du PAPI, en particulier concernant la réduction de la vulnérabilité et la prise en compte du risque inondation dans les politiques d'urbanisme. Ils prendront également en compte l'impact des aménagements qui seront étudiés sur les affluents, notamment sur la Hasel et sur les cours d'eau traversant Gresswiller.

Cette opération comprend :

- Le dimensionnement technique jusqu'en phase avant-projet sommaire, avec les modélisations hydrauliques nécessaires et des visualisations pour l'intégration paysagère ;
- Les investigations nécessaires au dimensionnement : levés topographiques, analyse géotechniques, inventaires naturalistes, fonctionnalités des zones humides, etc. ;
- La concertation avec les élus, les partenaires, les propriétaires des parcelles concernées et les habitants ;
- Le chiffrage des projets et la réalisation des analyses coûts-bénéfices ou multicritères le cas échéant.

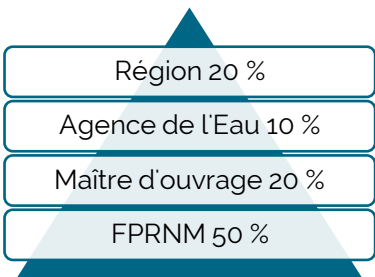
L'objectif de cette première opération est de définir plus précisément la stratégie d'aménagement du bassin de la Bruche et le niveau d'ambition, de manière itérative et en concertation avec les parties prenantes. L'impact global et individuel des aménagements retenus sera étudié. Ainsi, la stratégie sera déclinée en différents projets et les maîtrises d'ouvrage seront définies pour la phase suivante.

Opération 2* Dimensionnement des aménagements jusqu'au stade projet et dossiers d'autorisation environnementale (maîtrise d'ouvrage : SDEA et/ou Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig selon les aménagements retenus)

Sur la base des aménagements retenus dans la première opération, les maîtres d'ouvrage compétents (SDEA, Eurométropole de Strasbourg et/ou SMBBM) missionneront des maîtres d'œuvre pour le dimensionnement précis des aménagements. L'objectif est d'aboutir au stade projet (PRO) et d'élaborer les dossiers d'autorisation environnementale, afin que les travaux puissent ensuite être réalisés dans un futur PAPI 2.

Cette phase comprend :

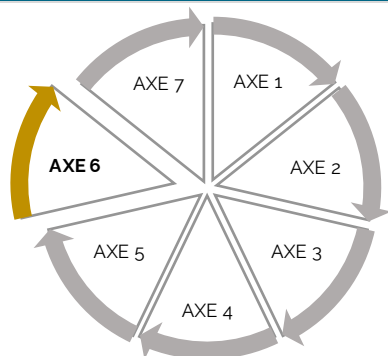
- Le dimensionnement technique jusqu'en phase projet, avec les modélisations hydrauliques nécessaires ;
- Les investigations complémentaires nécessaires au dimensionnement : levés topographiques, analyses géotechniques, inventaires naturalistes, fonctionnalités des zones humides, archéologie, etc. ;
- La concertation avec les élus, les partenaires, les propriétaires des parcelles concernées et les habitants ;
- Les démarches d'acquisition ou de compensation foncière, de mise en place d'une déclaration d'utilité publique et de mise en place du protocole d'indemnisation des propriétaires et des exploitants agricoles en cas de surinondation ;
- Le chiffrage précis des aménagements et la définition du plan de financement des travaux ;
- La réalisation des analyses coûts-bénéfices ou multicritères (si non réalisé précédemment) ;
- Le cas échéant, l'élaboration des dossiers d'autorisation environnementale, en lien étroit avec les services de l'Etat et l'ensemble des procédures réglementaires et d'urbanisme.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, SDEA, Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Pilotage et suivi : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, SDEA, Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Autres partenaires impliqués : EPCI, communes concernées, services de l'Etat, Chambre d'agriculture d'Alsace, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Région Grand Est</p>	<p>Bassin versant de la Bruche (lit majeur de la Bruche et de ses diffluences)</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 500 000 €</p>	<p>Choix des aménagements à réaliser</p>

Lien avec les autres fiches-actions :

- A1-1 Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des actions
- A1-2 Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants
- A5-2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)
- A6-3 : Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents pour réduire le risque d'inondation
- A7-1 : Travaux de consolidation des systèmes d'endiguement de la Bruche et du Bras d'Altorf

Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation

A6-2


- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à définir et à dimensionner les aménagements dans le lit majeur de la Mossig pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

Description de l'action

Contexte

Une étude globale du bassin versant de la Mossig a été menée par le SDEA et validée en 2021 (cf. *Partie A3: Diagnostic, II*). Elle a permis d'identifier les zones inondables par débordement de la Mossig et de ses affluents puis de proposer des pistes de solutions pour réduire les conséquences dommageables de ces inondations. Lors du PEP, le Syndicat mixte du Bassin Bruche a complété la connaissance de la vulnérabilité aux inondations du bassin de la Mossig en précisant les enjeux exposés.

Les secteurs les plus vulnérables aux débordements de la Mossig sont ainsi situés sur les communes de : Allenwiller, Wasselonne, Kirchheim et Irmstett. Environ 730 habitants seraient impactés directement par une crue centennale de la Mossig.

Dans cette vallée très contrainte, les solutions étudiées lors de l'étude globale consistent à ralentir les écoulements avec des ouvrages écrêteurs en amont des zones urbanisées et à protéger localement certains enjeux.

Au cours du PEP, le SDEA a également dimensionné les aménagements nécessaires sur les affluents de la Mossig pour réduire les conséquences dommageables des inondations spécifiquement sur ces cours d'eau. Ces aménagements sont particulièrement attendus sur le territoire suite aux inondations importantes subies en 2016 à Wasselonne, Romanswiller et Bergbieten.

En parallèle de la réalisation de ces travaux au cours du PAPI 1, les maitres d'ouvrage souhaitent poursuivre la recherche et le dimensionnement de solutions pour réduire les conséquences dommageables par débordement de la Mossig elle-même. Les solutions proposées dans l'étude globale associée consistent à ralentir les écoulements à l'aide d'aménagement tels que des zones de ralentissement dynamique des crues, parfois

accompagnées de protections localisées. Plusieurs sites ont été étudiés pour l'implantation de ces aménagements, 2 sites y sont préconisés.

Opération

Phase 1 : Choix et dimensionnement des aménagements jusqu'au stade d'avant-projet sommaire (maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig)

Cette première phase consiste à préciser les pistes de solutions proposées dans l'étude globale et à retenir les aménagements les plus adaptés et acceptables. Le niveau d'ambition des aménagements sera défini à partir de la faisabilité technique, de la concertation territoriale et en appliquant la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Les aménagements permettant de rétablir des zones d'expansion de crue et/ou d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques seront privilégiés. En particulier, la possibilité de rétablir la continuité écologique sera recherchée, sur ce cours d'eau avec un taux d'étagement très important (présence de nombreux obstacles).

Ces aménagements s'inscriront en complément des actions menées dans les autres axes du PAPI et en particulier concernant la réduction de la vulnérabilité et la prise en compte du risque inondation dans les politiques d'urbanisme.

Cette phase comprend :

- Le dimensionnement technique jusqu'en phase avant-projet sommaire, avec les modélisations hydrauliques nécessaires ;
- Les investigations nécessaires au dimensionnement : levés topographiques, analyse géotechniques, inventaires naturalistes, fonctionnalités des zones humides, etc. ;
- La concertation avec les élus, les partenaires et les propriétaires des parcelles concernées ;
- Le chiffrage des projets et la réalisation des analyses coûts-bénéfices ou multicritères le cas échéant.

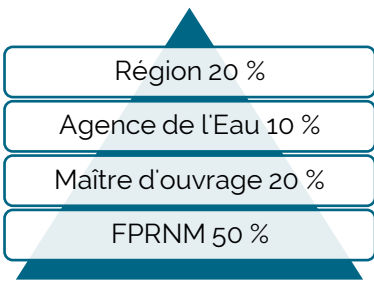
Phase 2 : Dimensionnement des aménagements jusqu'au stade projet et dossiers d'autorisation environnementale (maîtrise d'ouvrage : SDEA et/ou Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig selon les aménagements retenus)

Sur la base des aménagements retenus dans la première phase, les maîtres d'ouvrage compétents (SDEA et/ou SMBBM) missionneront des maîtres d'œuvre pour le dimensionnement précis des aménagements. L'objectif est d'aboutir au stade projet (PRO) et d'élaborer les dossiers d'autorisation environnementale, afin que les travaux puissent ensuite être réalisés dans un PAPI 2.

Cette phase comprend :

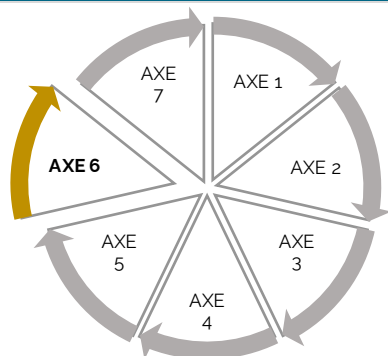
- Le dimensionnement technique jusqu'en phase projet, avec les modélisations hydrauliques nécessaires et les visualisations de l'intégration paysagère ;

- Les investigations complémentaires nécessaires au dimensionnement : levés topographiques, analyses géotechniques, inventaires naturalistes, fonctionnalités des zones humides, archéologie, etc. ;
- La concertation avec les élus, les partenaires et les propriétaires des parcelles concernées ;
- Les démarches d'acquisition ou de compensation foncière, de mise en place d'une déclaration d'utilité publique et de mise en place du protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles en cas de surinondation ;
- Le chiffrage précis des aménagements et la définition du plan de financement des travaux ;
- La réalisation des analyses coûts-bénéfices ou multicritères (si non réalisé précédemment) ;
- L'élaboration des dossiers d'autorisation environnementale, en lien étroit avec les services de l'Etat, et l'ensemble des procédures réglementaires et d'urbanisme.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig et SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig et SDEA</p> <p>Autres partenaires impliqués : Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, communes concernées, Chambre d'agriculture d'Alsace, services de l'Etat, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Région Grand Est</p>	<p>Bassin versant de la Mossig <i>(lit majeur de la Mossig)</i></p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 350 000 €</p>	<p>Choix des aménagements à réaliser</p> <p>Démarrage des missions de maîtrise pour les aménagements retenus</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A1-1 Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des actions</i> 	

- *A1-2 Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants*
- *A5-2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)*

Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents de la Bruche pour réduire le risque d'inondation

A6-3


- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à définir et à dimensionner les aménagements sur les affluents de la Bruche (hors Mossig) pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

Description de l'action

Contexte

Une étude globale du bassin versant de la Bruche a été menée par le SMBBM au cours du PEP. Elle a permis d'identifier les zones inondables par débordement de la Bruche et de ses affluents, d'évaluer la vulnérabilité du territoire puis de proposer des pistes de solutions pour réduire les conséquences dommageables de ces inondations (cf. Diagnostic).

Les pistes envisagées pour réduire le risque inondation par débordement des affluents de la Bruche consistent majoritairement à :

- Reprofiler les lits mineurs et revoir le dimensionnement des ouvrages limitants (ponts, vannages, etc.) ;
- Ralentir les écoulements par stockage temporaire en amont des zones urbanisées, pour les affluents du Piémont (Hasel, cours d'eau traversant Gresswiller).

Ces pistes de solutions ont été réalisées avec une approche prioritairement « hydraulique » dans un premier temps et ont vocation à être utilisée pour définir des projets alliant réduction du risque inondation et amélioration de la fonctionnalités des milieux aquatiques. En particulier, des interventions sur les ouvrages limitants pourraient permettre de rétablir la continuité écologique. Le reprofilage des lits mineurs peut aussi être étudié de manière à restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau.

Une première analyse de l'impact environnementale des pistes de solutions a été menée au cours du PEP afin de pouvoir prendre en compte ces enjeux le plus en amont possible des projets.

Sur le bassin versant, l'aménagement de sous bassins versants avec un impact limité sur un EPCI relève de la compétence des membres du SMBBM. La maîtrise d'ouvrage des études et travaux est donc assurée par la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig et par le SDEA (sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche). N.B. : il n'y a pas d'affluent de la Bruche sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Opération

Cette action a pour objectif de déployer plusieurs opérations / projets : 1 opération par affluent ou groupe d'affluents.

Ces opérations consistent à préciser les pistes de solutions proposées dans l'étude globale et à retenir les aménagements les plus adaptés et acceptables. Des aménagements permettant d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques seront privilégiés.

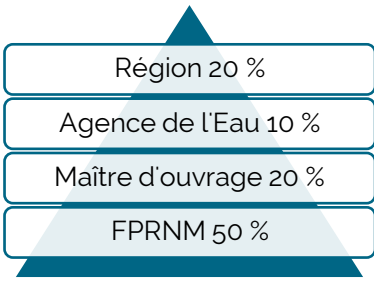
Les priorités d'actions sur les affluents et les niveaux d'ambition des aménagements seront définis à partir de la faisabilité technique, de la concertation territoriale et en appliquant la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Ces aménagements s'inscriront en complément des actions menées dans les autres axes du PAPI et en particulier concernant la réduction de la vulnérabilité et la prise en compte du risque inondation dans les politiques d'urbanisme.

Cette action comprend :

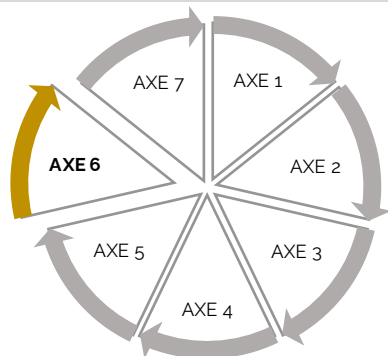
- Le dimensionnement technique jusqu'en phase projet, avec les modélisations hydrauliques nécessaires ;
- Les investigations complémentaires nécessaires au dimensionnement : levés topographiques, analyses géotechniques, inventaires naturalistes, fonctionnalités des zones humides, archéologie, etc. ;
- La concertation avec les élus, les partenaires et les propriétaires des parcelles concernées ;
- Les démarches d'acquisition foncière, de mise en place d'une déclaration d'utilité publique et de mise en place du protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles en cas de surinondation ;
- Le chiffrage précis des aménagements et la définition du plan de financement des travaux ;
- La réalisation des analyses coûts-bénéfices ou multicritères (si non réalisé précédemment) ;
- L'élaboration des dossiers d'autorisation environnementale, en lien étroit avec les services de l'Etat.

L'objectif est d'aboutir à des projets finalisés pour que les travaux puissent ensuite être réalisés dans un futur PAPI 2, dès son démarrage.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SDEA et Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig</p> <p>Pilotage et suivi : SDEA, Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig et SMBBM</p> <p>Autres partenaires impliqués : EPCI, communes concernées, services de l'Etat, Chambre d'agriculture d'Alsace, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Région Grand Est</p>	<p>Bassin versant de la Bruche (affluents de la Bruche hors Mossig)</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 500 000 €</p>	<p>Choix et dimensionnement des aménagements à réaliser</p>
<p>Lien avec les autres fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A1-1 Réaliser les analyses socio-économiques, coûts/bénéfices et multicritères des actions • A1-2 Evaluer les impacts environnementaux du PAPI, poursuivre la concertation territoriale et associer les habitants • A5-2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg) • A6-3 : Définir et dimensionner les aménagements sur les affluents pour réduire le risque d'inondation • A7-1 : Travaux de consolidation des systèmes d'endiguement de la Bruche et du Bras d'Altorf 	

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Heylenbach

A6-4



- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Heylenbach, affluent de la Mossig, pour réduire les conséquences dommageables des inondations à Wasselonne. Ces travaux font suite à la phase de dimensionnement et de concertation inscrite dans le PEP.

Description de l'action

Contexte

En juin 2016, la commune de Wasselonne a subi des inondations fortement dommageables, en particulier par débordement du Heylenbach. Ce ruisseau draine un bassin versant majoritairement agricole sur les bords communaux de Crastatt et Wasselonne puis est canalisé sous terre dans sa traversée de la zone urbanisée de Wasselonne, jusqu'à sa confluence avec la Mossig (environ 800m).

Une étude globale du bassin versant de la Mossig, diligentée par le SDEA et validée en 2021, a permis d'identifier des solutions pour réduire les conséquences dommageables des inondations par débordement de la Mossig et de ses affluents.

L'objectif de protection centennal a été retenu par les élus pour l'élaboration du programme de travaux pour la lutte contre les inondations de Wasselonne. Au regard du usage du Heylenbach dans la traversée urbaine qui ne peut être repris, le volume complémentaire que doit retenir le bassin versant pour réduire la vulnérabilité s'élève à 196 000 m³. Les sols de ce bassin versant sont essentiellement limoneux-argileux avec une perméabilité relativement faible.

Un tel volume de stockage ne peut pas être atteint par les dispositifs d'hydraulique "douce" et de renaturation mis en place ou à venir, c'est pourquoi il a été envisagé la mise en œuvre d'ouvrages structurant permettant le stockage des eaux temporairement.

Au cours du PEP, les phases de dimensionnement des aménagements ont été menées sur le Heylenbach : dimensionnement technique (stades avant-projet et projet), concertation foncière et démarches pour les acquisitions ou compensations,

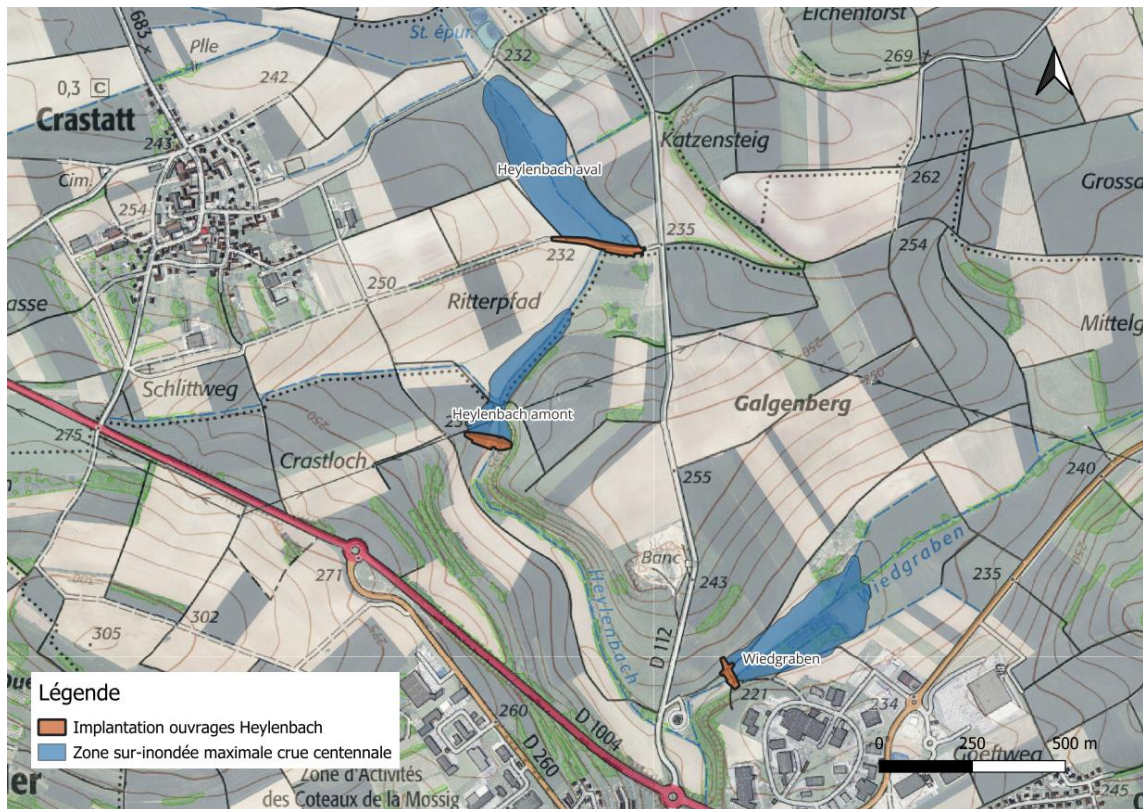
investigations géotechniques, inventaires naturalistes et diagnostics zones humides, élaboration des dossiers réglementaires, analyse coûts-bénéfices, etc.

3 zones de rétention dynamique des crues (ZRDC), basée sur le principe d'ouvrages en remblais, ont été proposées sur le Heylenbach et son sous-affluent le Wiedgraben permettant d'éviter les dommages en zone urbaine.

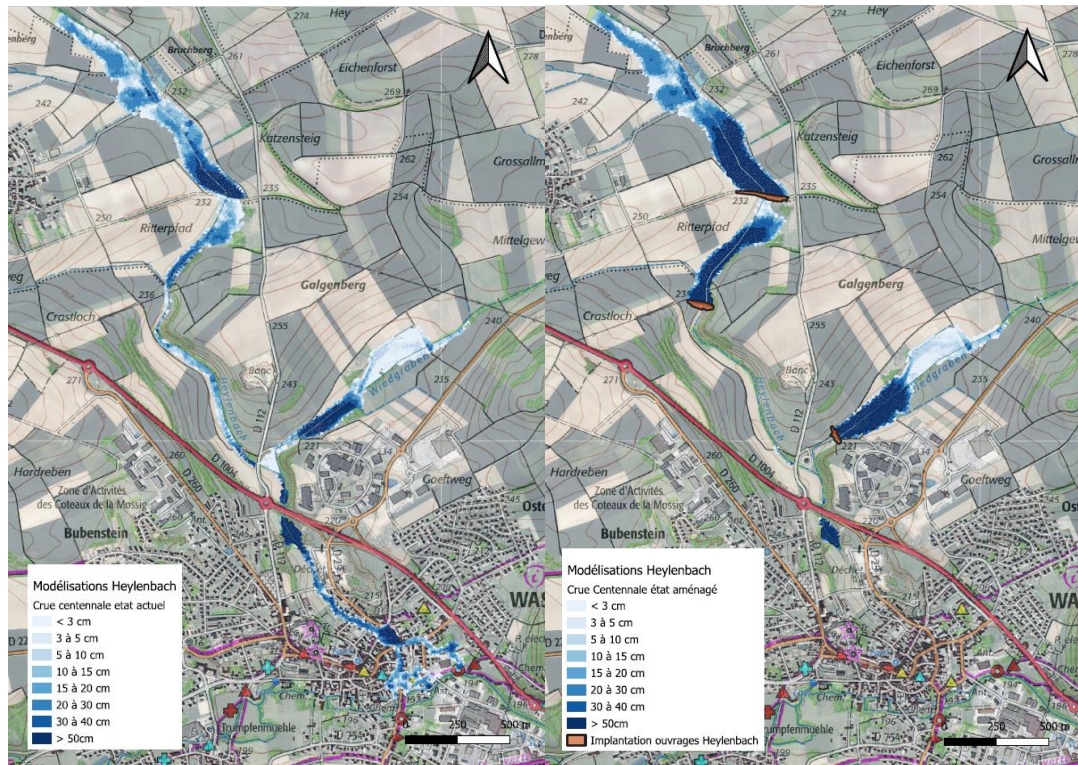
Une dizaine d'emplacements a été étudiée pour ces aménagements avec des impacts variables au niveau technique, foncier, environnemental et agricole. Ces emplacements ont été débattus au cours des 8 réunions organisées avec les propriétaires, les exploitants agricoles ainsi que leurs représentants pour se rapprocher d'une démarche de co-construction. La concertation avec les élus et les propriétaires a abouti à un consensus en 2024 pour l'implantation des 3 ouvrages, en compléments des travaux de restauration de cours d'eau sont envisagé sur le Heylenbach et le Wiedgraben. Le niveau de protection retenu à l'issue de la concertation est la crue de période de retour centennale.

Le Heylenbach bénéficie d'une approche globale de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. En effet, en complément des futurs travaux envisagés par le SDEA, le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a réalisé en 2024 des travaux de remise à ciel ouvert (200 m) et de renaturation (400 m) du Heylenbach dans Wasselonne, en aval des ZRDC prévues. En plus des bénéfices écologiques, ces travaux permettent de ralentir les écoulements pour des crues fréquentes et d'améliorer la conscience du risque inondation des habitants.

Opération



Localisation des 3 ouvrages avec les zones sur-inondées maximales en cas de survenue d'une crue d'occurrence centennale



Comparaison des effets d'une crue centennale avant et après la mise en œuvre des 3 ouvrages

	Volume stocké en Q100	Dimension de l'ouvrage par rapport au terrain naturel	Classement de l'ouvrage	Travaux d'accompagnement ou compensations
ZRDC Wiedgraben	60 000 m ³	Hmax : 2.00 m Longueur : 85 m	C	Restauration écologique du Wiedgraben
ZRDC Heylenbach amont	58 000 m ³	Hmax : 2.15 m Longueur : 210 m	C	Compensations zones humides et de replantation de haies
ZRDC Heylenbach aval	78 000 m ³	Hmax : 5.00 m Longueur : 120 m	C	Compensation de prairies calcicoles et replantation de haies

Des mesures de restauration de cours d'eau sont envisagées en complément des ZRDC, sur la partie aval du bassin versant : recréation de prairie humide, restauration de cours d'eau par déblai/remblai, création de mares, restauration de ripisylves. Les actions envisagées représentent une enveloppe de 100 000 €HT.

L'opération consiste à réaliser les travaux des 3 zones de ralentissement des crues et les mesures d'accompagnement environnementales, elle comprend :

- Les travaux d'aménagement des trois ouvrages ainsi que les travaux d'accompagnement et de compensation ;
- La mission de maîtrise d'œuvre ;
- Les acquisitions foncières et l'accompagnement par un opérateur foncier ;

- Les investigations archéologiques préalables ;
- Les éventuelles investigations complémentaires.

Ces travaux permettent de protéger 230 habitants d'une crue centennale par débordement du Heylenbach (cf. analyse coûts-bénéfices). Les travaux n'auront pas d'impact hydraulique dans la Mossig.

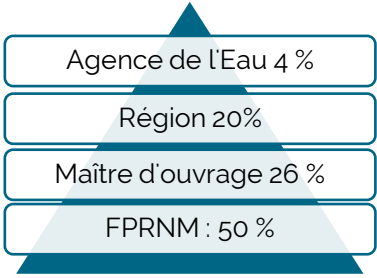
Les travaux font l'objet d'une autorisation environnementale, qui sera déposée en 2026.

Le SDEA procèdera à une acquisition des parcelles nécessaires pour l'emprise des aménagements. L'acquisition par voie amiable sera privilégiée, toutefois, un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera déposé afin de sécuriser les acquisitions. Pour les parcelles concernées par une surinondation, une Servitude d'Utilité Publique (SUP), sera mise en place et des indemnités seront versées par le SDEA, conformément au protocole qui sera mis en place avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Le projet est suivi par un comité de pilotage dont les membres sont : le SDEA, les communes concernées, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, la Région Grand Est, les services de l'Etat (DDT) et le SMBBM.

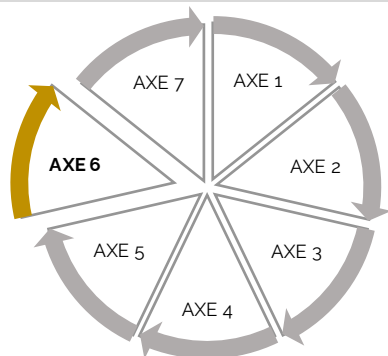
Le démarrage des travaux est envisagé en 2028 pour une durée de 16 mois.

*Une analyse coût-bénéfice de cette opération est disponible en pièce D1.
La justification des travaux est détaillée en pièce E (Analyse environnementale).*

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : SDEA</p> <p>Autres partenaires impliqués : membres du comité de pilotage, Chambre d'Agriculture</p>	<p>Sous-bassin versant du Heylenbach Communes de Wasselonne et Crastatt</p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<div style="text-align: center;">  <p>Agence de l'Eau 4 %</p> <p>Région 20%</p> <p>Maître d'ouvrage 26 %</p> <p>FPRNM : 50 %</p> </div> <p>Montant total : 2 300 000€ HT</p>	<p>Réalisation des travaux</p>

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Wangenberg

A6-5



- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Wangenberg, affluent de la Mossig, pour réduire les conséquences dommageables des inondations à Wasselonne. Ces travaux font suite à la phase de dimensionnement et de concertation inscrite dans le PEP.

Description de l'action

Contexte

La commune de Wasselonne subit des inondations dommageables récurrentes par débordement du Wangenberg et par ruissellement sur ce bassin versant. Des épisodes orageux ont notamment provoqué des inondations en juin 2016 et juillet 2021.

Avec le développement de la Zone Artisanale du Ried, l'exutoire du bassin versant du Wangenberg avait progressivement disparu. Pour pallier cette situation, le SDEA a engagé des travaux en 2020 permettant de recréer un exutoire au bassin versant du Wangenberg en le reconnectant à la Mossig.

Bien que le bassin versant du Wangenberg soit recouvert à 87% de forêts et de prairies permanentes, le risque de ruissellement persiste dans ce secteur. Aussi, deux études menées en 2017 et 2018, ont toutes deux permis d'identifier des solutions pour réduire les conséquences dommageables des inondations par débordement du Wangenberg.

Au cours du PEP, les phases de dimensionnement des aménagements ont été menées sur 3 affluents, dont le Wangenberg : dimensionnement technique (stades avant-projet et projet), concertation foncière et démarches pour les acquisitions ou compensations, investigations géotechniques, inventaires naturalistes et diagnostics zones humides, élaboration des dossiers réglementaires, analyse coûts-bénéfices, etc.

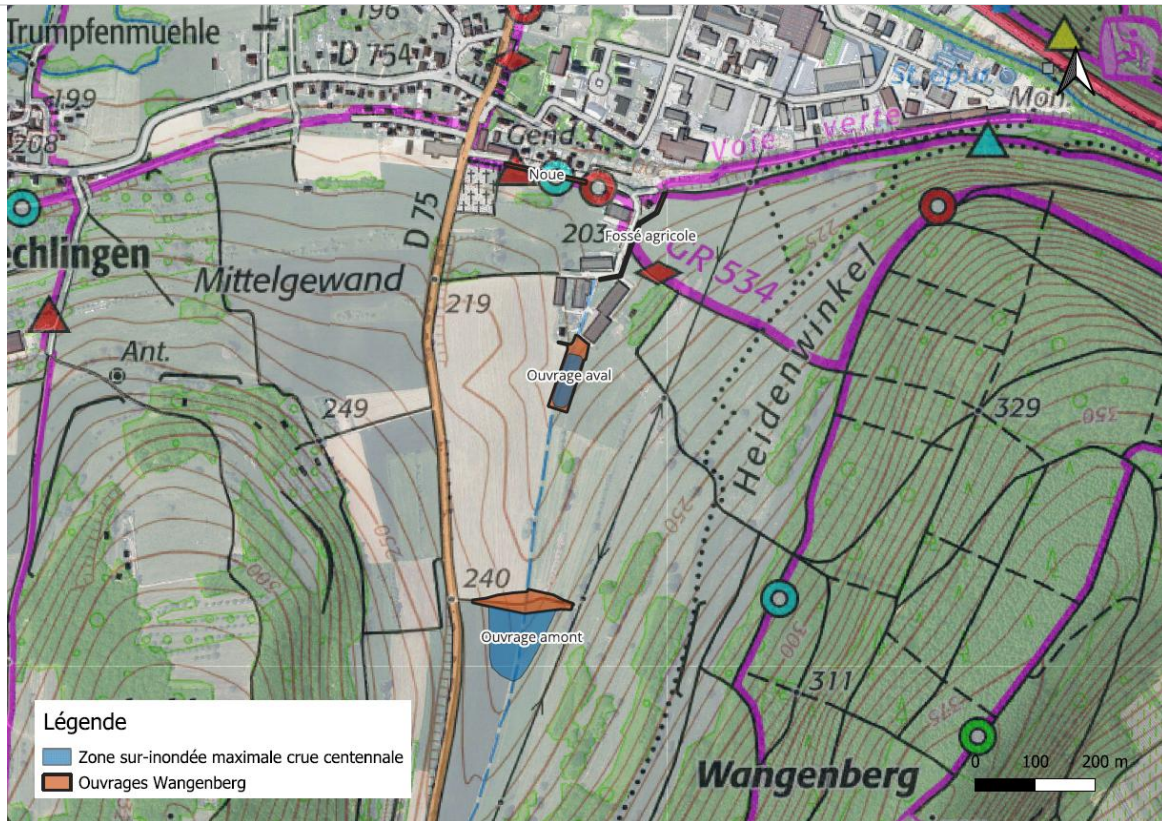
Plusieurs aménagements étaient proposés sur le bassin versant du Wangenberg. Lors du dimensionnement et après concertation, ont été retenus : 2 zones de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) permettant de freiner la propagation des crues du ruisseau, l'installation d'un busage en DN1000 permettant de guider les écoulements sur le cours de l'exploitation agricole, ainsi que la création d'une noue et la modification d'un fossé

agricole. Ces aménagements permettent d'atteindre un niveau de protection contre une crue centennale.

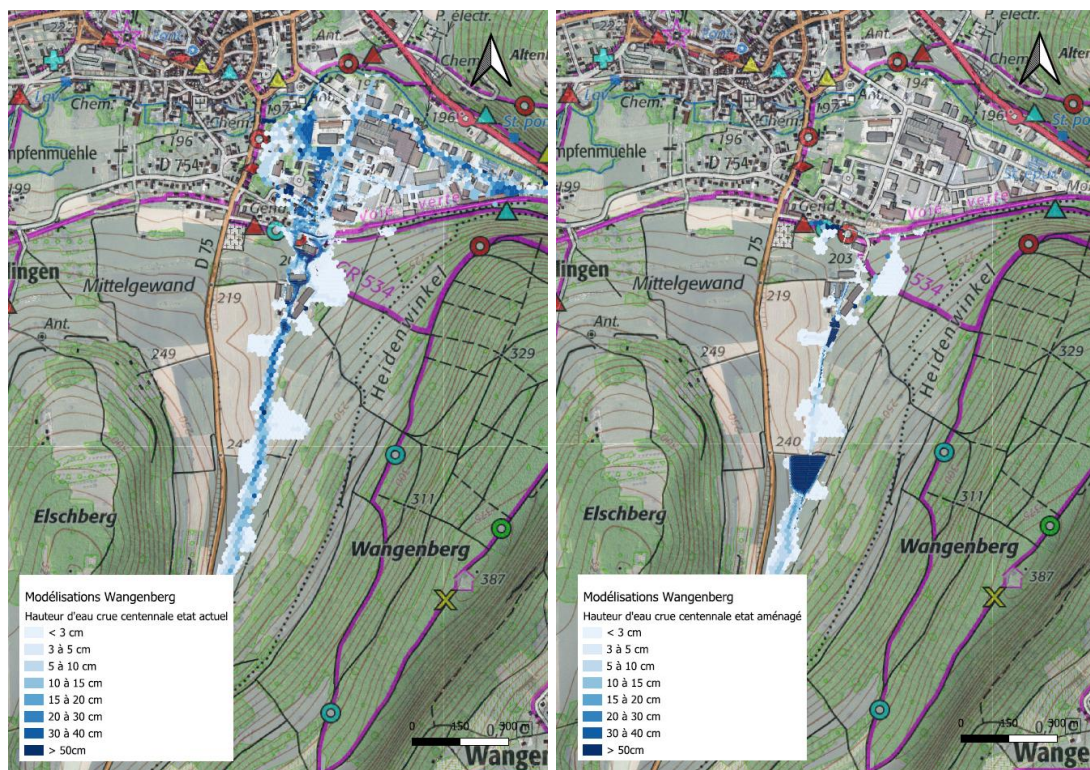
Opération

L'opération consiste à réaliser les travaux de création de 2 zones de ralentissement des crues, d'une noue et la reprise d'un fossé :

	Volume stocké en Q100	Dimensions	Commentaires (travaux d'accompagnement, compensations, etc.)
ZRDC 1 : remblais	17 000 m ³	Hmax : 6.4 m Longueur : 150 m	Plantation de haies et suivi de la zone humide à l'aval de l'ouvrage
ZRDC 2 : bassin en déblais + mur Création d'une canalisation d'évacuation	4 500 m ³	Profondeur max du bassin ; 4.2 m Emprise au sol : 3 100 m ²	Bassin de type déblais / remblais en amont de l'exploitation agricole Pose d'un réseau d'évacuation pour transiter à travers l'exploitation agricole
Reprise d'un fossé agricole	-	Reprofilage sur 250 ml Débit max : 5m ³ /s	Fossé de collecte des eaux de ruissellement provenant du massif forestier
Noue en amont des jardins familiaux	120 m ³	Longueur : 150 ml Largeur : 2 m Profondeur : 0,5 m	Stockage et tamponnement des eaux de ruissellements



Carte de localisation des aménagements avec les zones sur-inondées maximales en cas de survenue d'une crue d'occurrence centennale



Comparaison des effets d'une crue centennale avant et après la mise en œuvre des aménagements

L'opération comprend :

- Les travaux décrits précédemment ;
- La mission de maîtrise d'œuvre ;
- Les acquisitions foncières et l'accompagnement par un opérateur foncier ;
- Les éventuelles investigations complémentaires.

Ces travaux permettent de protéger 70 habitants et 200 emplois d'une crue centennale par débordement du Wangenberg et ruissellement (cf. justification économique). Les travaux n'auront pas d'impact hydraulique dans la Mossig.

Les travaux font l'objet d'une autorisation environnementale, qui sera déposée en 2026 auprès des services de l'Etat.

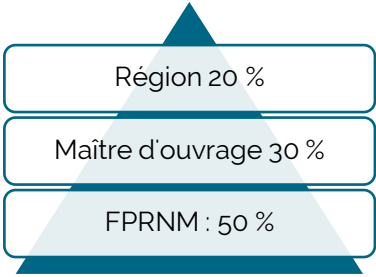
Le SDEA devra procéder aux acquisitions des parcelles nécessaires pour l'emprise des aménagements. Une procédure de déclaration d'utilité publique sera ainsi engagée sur l'emprise des ouvrages en parallèle des négociations amiables pour l'acquisition des parcelles. Pour les parcelles concernées par une surinondation, une servitude d'utilité publique sera instaurée et des indemnités seront versées par le SDEA, conformément au protocole qui sera mis en place avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Le projet est suivi par un comité de pilotage dont les membres sont : le SDEA, les communes concernées, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, la Région Grand Est, les services de l'Etat (DDT) et le SMBBM.

Le démarrage des travaux est envisagé en 2027 pour une durée de 6 mois.

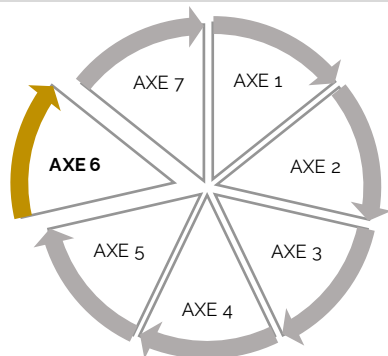
*Une analyse coût-bénéfice de cette opération est disponible en pièce D2.
La justification des travaux est détaillée en pièce E (Analyse environnementale).*

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : SDEA</p> <p>Autres partenaires impliqués : membres du comité de pilotage, Chambre d'Agriculture</p>	<p>Sous-bassin versant du Wangenberg Commune de Wasselonne</p>

Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Région 20 %</p> <p>Maître d'ouvrage 30 %</p> <p>FPRNM : 50 %</p> <p>Montant total : 1 310 000 €</p>	<p>Réalisation des travaux</p>

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Thalgarten

A6-6



- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Thalgarten, affluent de la Mossig, pour réduire les conséquences dommageables des inondations à Romanswiller. Ces travaux font suite à la phase de dimensionnement et de concertation inscrite dans le PEP.

Description de l'action

Contexte

En mai et juin 2016, la commune de Romanswiller a subi des inondations fortement dommageables, en particulier par débordement du Thalgarten. Le Thalgarten draine un bassin versant agricole en amont de Romanswiller puis est canalisé, en partie sous terre, dans la partie urbanisée de la commune.

Le bassin versant du Thalgarten à Romanswiller, est concerné par une démarche d'assolement concerté depuis 2018. L'assolement concerté consiste à une alternance des cultures qui permet de ralentir le flux d'eau en créant des freins hydrauliques dans le paysage agricole. Le SDEA, avec la Chambre d'agriculture, accompagne les communes progressivement vers la mise en place d'un assolement concerté autonome

A Romanswiller, entre 2018 et 2020, le SDEA a planté des haies et a implanté des fascines vivantes sur environ 200 m linéaire (1800 plants et 13 essences). Plusieurs bandes enherbées ont également été mises en place.

Une étude globale du bassin versant de la Mossig, diligentée par le SDEA et validée en 2021, a permis d'identifier des solutions pour réduire les conséquences dommageables des inondations par débordement de la Mossig et de ses affluents.

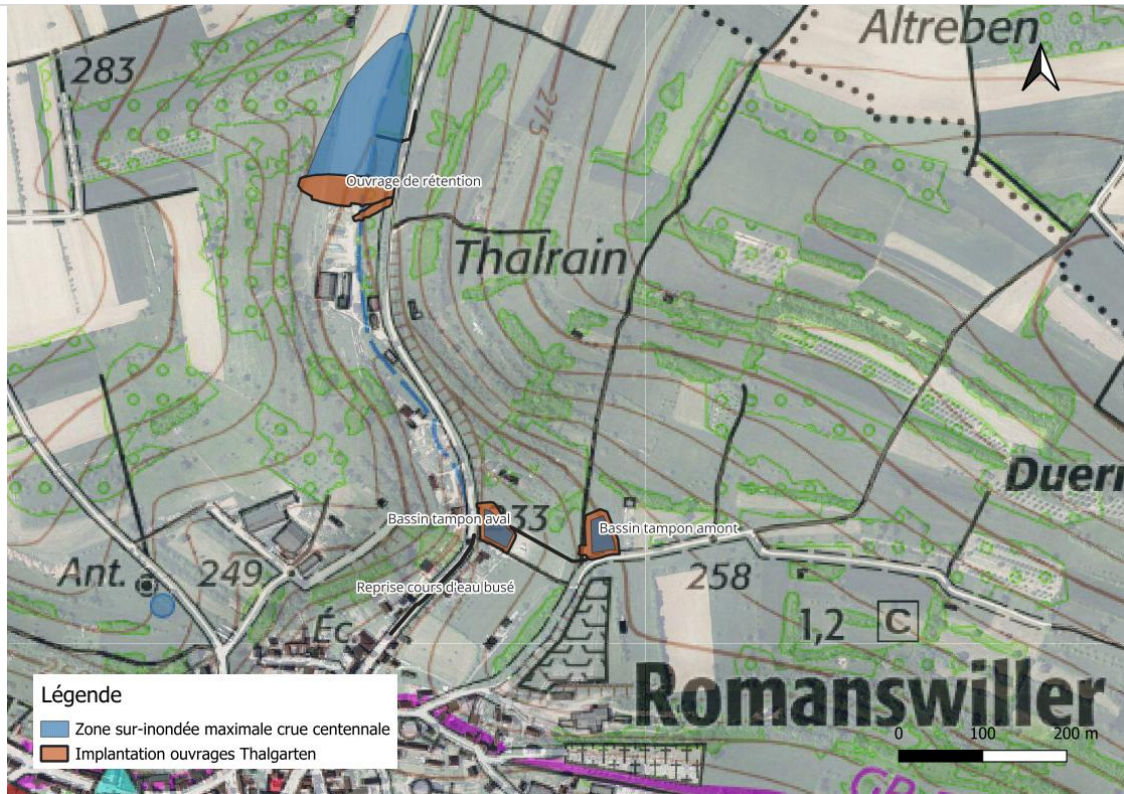
Au cours du PEP, les phases de dimensionnement des aménagements ont été menées sur 3 affluents, dont le Thalgarten : dimensionnement technique (stades avant-projet et projet), concertation foncière et démarches pour les acquisitions ou compensations, investigations géotechniques, inventaires naturalistes et diagnostics zones humides, élaboration des dossiers réglementaires, analyse coûts-bénéfices, etc.

Plusieurs scénarii d'aménagements ont été étudiés suite à l'étude globale. Ces scénarii ont été débattus au cours des plusieurs réunions organisées avec les propriétaires, les exploitants agricoles ainsi que leurs représentants pour se rapprocher d'une démarche de co-construction. Les aménagements retenus pour un niveau de protection centennal, suite à la concertation avec les élus et les propriétaires, sont : une zone de ralentissement dynamique des crues sur le cours du Thalgarten, deux bassins tampon de ralentissement des écoulements par ruissellement et la modification du lit busé sur 115 ml en zone urbaine.

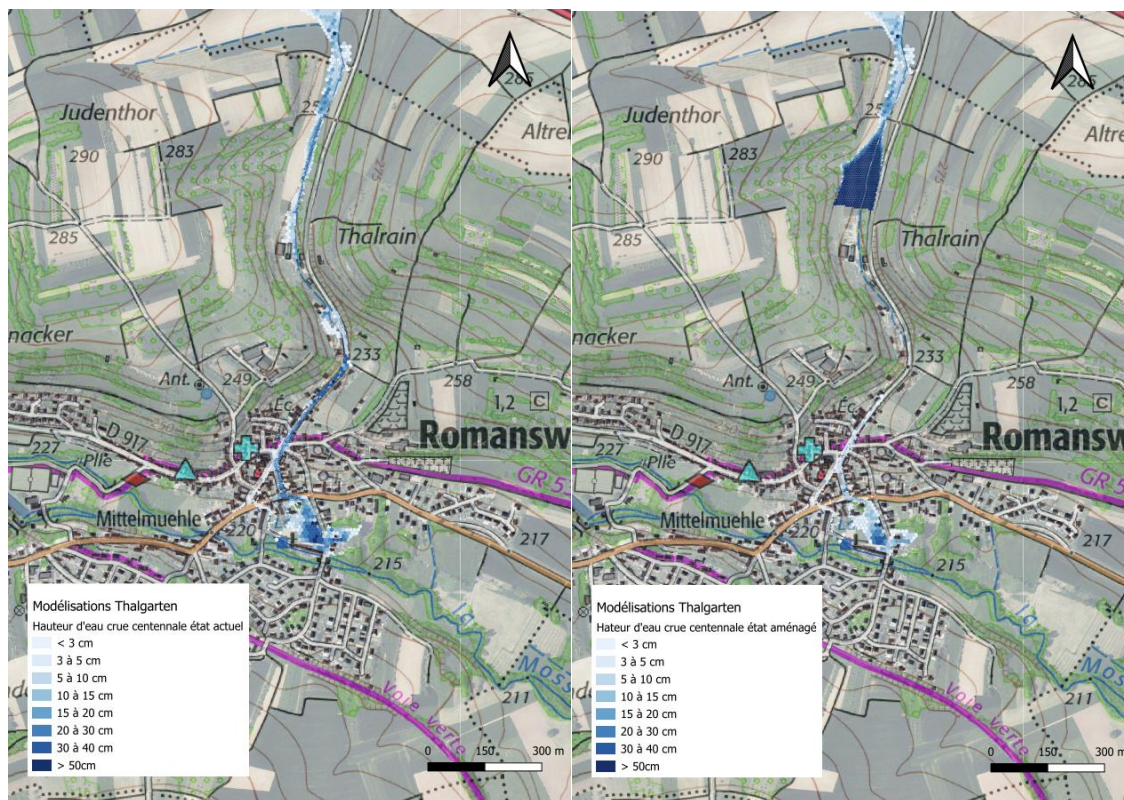
Opération

L'opération consiste à réaliser les travaux de création d'une zone de ralentissement dynamique des crues sur le Thalgarten, de 2 bassins tampon de ralentissement des écoulements par ruissellement et de modification du lit busé sur 115 ml en zone urbaine.

	Volume stocké en Q100	Dimensions	Commentaires (travaux d'accompagnement, compensations, etc.)
ZRDC sur le Thalgarten	23 250 m ³	Hmax : 6.4 m Longueur : 150 m	Plantations d'arbres et de haies
Ouvrage de ralentissement des écoulements de ruissellement	1 200 m ³	Profondeur max des bassins ; 2,8 m Emprise au sol : 3 600 m ²	Plantations d'arbres et de haies
Reprise du lit busé	Renforcement du busage sur 115 ml	Pose d'un busage en DN600	-



Carte de localisation des aménagements avec les zones sur-inondées maximales en cas de survenue d'une crue d'occurrence centennale



Comparaison des effets d'une crue centennale avant et après la mise en œuvre des aménagements

L'opération comprend :

- Les travaux d'aménagement décrits précédemment ;
- La mission de maîtrise d'œuvre ;
- Les acquisitions foncières et l'accompagnement par un opérateur foncier ;
- Les éventuelles investigations complémentaires.

Ces travaux permettent de protéger 98 habitants et 3 établissements publics d'une crue centennale par débordement du Thalgarten et ruissellement (cf. justification économique). Les travaux n'auront pas d'impact hydraulique dans la Mossig.

Les travaux font l'objet d'une autorisation environnementale, qui sera déposée en 2026 auprès des services de l'Etat.

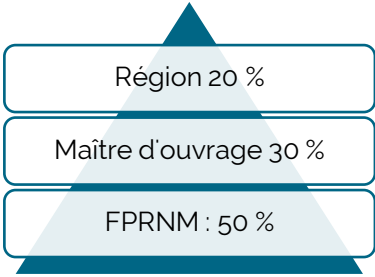
Le SDEA procédera aux acquisitions des parcelles nécessaires pour l'emprise des aménagements. Une procédure de déclaration d'utilité publique sera ainsi engagée sur l'emprise des ouvrages en parallèle des négociations amiables pour l'acquisition des parcelles. Pour les parcelles concernées par une surinondation, une servitude d'utilité publique sera instaurée et des indemnités seront versées par le SDEA, conformément au protocole qui sera mis en place avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Le projet est suivi par un comité de pilotage dont les membres sont : le SDEA, la commune de Romanswiller, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, la Région Grand Est, les services de l'Etat (DDT) et le SMBBM.

Le démarrage des travaux est envisagé en 2027 pour une durée de 8 mois.

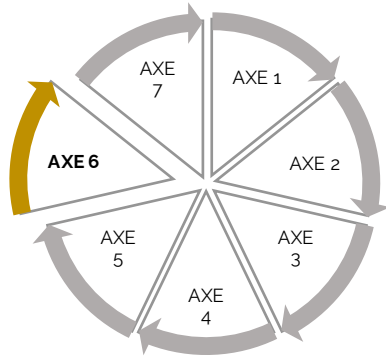
*Une analyse coût-bénéfice de cette opération est disponible en pièce D3.
La justification des travaux est détaillée en pièce E (Analyse environnementale).*

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : SDEA</p> <p>Autres partenaires impliqués : membres du comité de pilotage, Chambre d'Agriculture</p>	<p>Sous-bassin versant du Thalgarten Commune de Romanswiller</p>

Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Région 20 %</p> <p>Maître d'ouvrage 30 %</p> <p>FPRNM : 50 %</p> <p>Montant total : 1 260 000 €</p>	<p>Réalisation des travaux</p>

Réaliser des travaux d'optimisation et de modernisation du système de régulation des crues de la Mossig et du Bruegel à Marlenheim

A6-7



- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à réaliser des travaux pour améliorer le fonctionnement du système de régulation des crues de la Mossig à Marlenheim, comprenant un bras de décharge et aménagement hydraulique sur le Bruegel.

Description de l'action

Contexte

Dans le cadre des mesures compensatoires de la construction de la zone d'activité de Marlenheim, des travaux ont été réalisés pour réguler les crues de la Mossig et de son affluent le Bruegel.

Le système hydrographique est relativement complexe dans ce secteur et se compose de trois cours d'eau :

- La Mossig ;
- Le Flossgraben ;
- Le Bruegel.

Un bras de décharge a été conçu pour décharger la Mossig en cas de crue et renvoyer les eaux vers le Bruegel s'écoulant à l'est de la commune. Cet ouvrage passe sous la route départementale 220 afin d'acheminer les eaux à l'est de la zone d'activité où l'objectif historique était de stocker 19 200 m³ et de permettre d'écrêter le débit du Bruegel à 1,5 m³/s.

L'étude hydraulique menée à l'échelle du sous bassin versant de la Mossig (DHI, 2021) a permis d'identifier que l'ouvrage permettait de stocker un volume maximal de 125 000 m³. L'ouvrage devait donc être officiellement déclaré comme aménagement hydraulique et donc soumis à un dossier d'autorisation environnementale comprenant une étude de dangers conformément au décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. Dans le cadre du PEP, une étude de dangers a démarré en 2025 est en cours de réalisation, par un bureau d'études agréé.

Opération

La première étape de l'opération est de régulariser la situation administrative de l'ouvrage avec un dossier d'autorisation environnementale permettant son classement.

Ensuite, à ce stade, sans augmentation du niveau de protection de l'ouvrage seuls des travaux d'optimisation et de « *modernisation* » sont envisagés dans le cadre du présent PAPI et comprendront :

- La réfection de la vanne de prise d'eau de la Mossig au droit de l'étang de pêche de Marlenheim ;
- Un redimensionnement de l'ouvrage de régulation (busage du fossé Bruegel) et la réfection du panneau de vanne.



D'autres éléments pourraient être soulevés à l'issue de l'étude de dangers en cours et seront alors intégrés à la présente opération.

L'opération comprend la réalisation des études préalables, des investigations nécessaires et des travaux.

Modalités de mise en œuvre

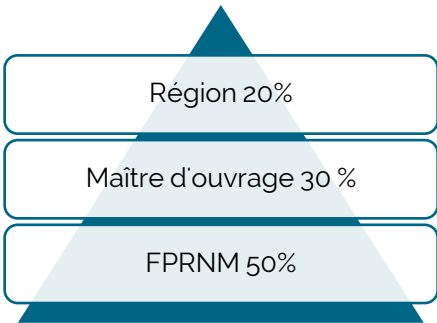
Maître d'ouvrage : SDEA

Pilotage et suivi : SDEA

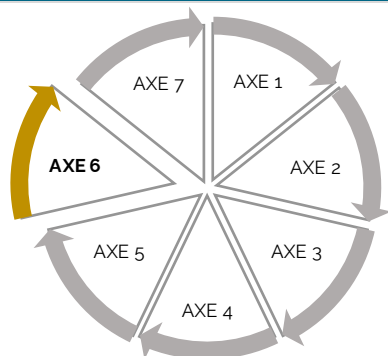
Autres partenaires impliqués : Commune, Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, SMBBM

Territoire concerné

Commune de Marlenheim

Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Région 20%</p> <p>Maître d'ouvrage 30 %</p> <p>FPRNM 50%</p> <p>Montant total : 250 000 €</p>	<p>Réalisation et réception des travaux</p>
<p>Lien avec les autres fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A6-2 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Mossig pour réduire le risque d'inondation 	

Dimensionner des aménagements de réduction du risque inondation par ruissellement non urbain

A6-8


- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à définir et dimensionner les aménagements les plus adaptés pour réduire le risque d'inondation par ruissellement non urbain et coulées d'eaux boueuses.

Description de l'action

Contexte

Les communes exposées au risque de coulées d'eaux boueuses et de ruissellement non urbain sont majoritairement situées dans le piémont viticole et le Kochersberg, présentant des reliefs vallonnés et une occupation des sols majoritairement agricole.

L'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA ont engagé depuis plusieurs années des études pour définir plus précisément cet aléa et les zones vulnérables, à une échelle communale.

Des mesures sont déjà mises en place et continuent à être déployées :

- Accompagnement des exploitants pour mettre en place de l'assolement concerté ;
- Installation de mesures d'hydraulique douce telles que des haies, des fascines, des bandes enherbées, etc. en contractualisant avec les propriétaires et exploitants ;
- Encourager une évolution des techniques culturales qui diminuent l'érosion des sols, en partageant des retours d'expérience ;
- Promotion des protections individuelles dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité.

La mise en place de ces mesures et l'animation territoriale sont réalisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Opération 1• Communes de l'Eurométropole de Strasbourg

Sur la base d'un diagnostic complet sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les sous-bassins versants à risques ont été identifiés sur le bassin versant de la Bruche ainsi que les besoins d'aménagements suivants :

- Des dispositifs d'hydraulique douce visant à temporiser les écoulements afin de limiter leur charge sédimentaire ;
- Des ouvrages de gestions des eaux pluviales agricoles (OGEPA) destinés, à l'aval des dispositifs d'hydraulique douce, à gérer les eaux résiduelles avant qu'elles ne pénètrent dans les zones urbanisées.

Ainsi, de nombreux ouvrages d'hydraulique douce sont déjà en place mais d'autres ouvrages complémentaires sont nécessaires et seront mis en œuvre au cours du PAPI.

La mise en œuvre des ouvrages de gestion des eaux pluviale, elle, en est au commencement et les premiers ouvrages (type noue enherbée) doivent être dimensionnés. La présente opération concerne le dimensionnement de ces ouvrages. Si des ouvrages permettent de gérer des événements d'une occurrence supérieure à trentennale, alors les travaux pourront être inscrits dans le PAPI 2.

En complément de la définition et du dimensionnement des aménagements, l'Eurométropole de Strasbourg poursuit, en lien avec la Chambre d'Agriculture :

- l'intégration de l'aléa coulées d'eaux boueuses dans le PLUi avec des ajustements à apporter lors des prochaines modifications ;
- l'organisation de réunion d'assolement concertés avec la Chambre d'agriculture ;
- l'animation d'un groupe d'agriculteurs en vue de promouvoir l'agriculture de conservation des sols.

Par ailleurs, une étude plus globale, englobant la thématique de la qualité de l'air et de la préservation de la ressource en eau est en cours afin d'établir l'impact global à l'échelle d'une exploitation agricole qu'engendre un changement de pratique vers une agriculture de conservation des sols.

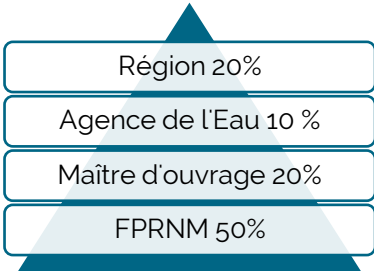
Opération 2• Communes du bassin versant Bruche Mossig, hors Eurométropole

Cette opération vise à définir un programme de travaux pour toutes les communes vulnérables aux ruissellements sur les territoires des communautés de communes de la Région Molsheim Mutzig, de Mossig Vignoble et de la Vallée de la Bruche autant que de besoin.

Une partie du bassin versant, sur les Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig et de la Mossig et du Vignoble, ont déjà fait l'objet de diagnostics érosion visant à définir les secteurs vulnérables et des plans d'actions pour les mesures d'hydraulique douce ont été établis. Certains bassins versants présentent toutefois des dysfonctionnements importants nécessitant des études complémentaires ayant pour but de concevoir des aménagements structurants de stockage ou de ralentissement

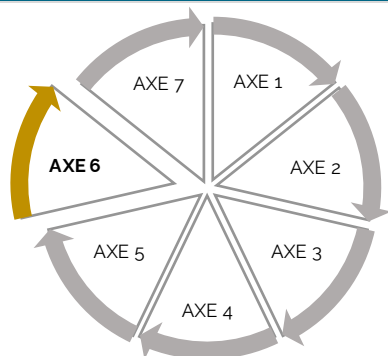
dynamique et des solutions pour permettre le transit des écoulements dans les zones urbaines vulnérables.

Pour ce faire une modélisation hydrologique et hydraulique sera réalisée pour chacun des bassins versants problématiques, l'objectif sera de définir les verrous hydrauliques et de quantifier les volumes ruisselés et débordés. Des actions hydrauliques locales (fossés à redents, reprises de réseaux ou d'ouvrages, etc.) ainsi que des aménagements plus structurants seront proposés. Pour tout ouvrage de rétention, l'étude d'opportunité d'ouvrage mixte sera réalisée.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Eurométropole de Strasbourg, SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : Eurométropole de Strasbourg, SDEA</p> <p>Autres partenaires impliqués : Chambre d'Agriculture d'Alsace, communes, EPCI</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig <i>Communes exposées au risque de ruissellement non urbain et coulées d'eaux boueuses</i></p>
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 150 000 €</p>	<p>Définition d'un programme de travaux pour les communes vulnérables aux ruissellements</p> <p>Dimensionnement des aménagements</p>
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A4-1 : Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire</i> • <i>A6-9 : Réaliser des travaux de réduction du risque inondation par ruissellement à Ernolsheim-Bruche</i> 	

Réaliser des travaux de réduction du risque inondation par ruissellement à Ernolsheim-Bruche

A6-7



- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à réduire les conséquences dommageables des inondations par ruissellement non urbain dans la commune d'Ernolsheim-Bruche.

Description de l'action

Contexte

La commune d'Ernolsheim-Bruche a subi plusieurs inondations par ruissellement dont un événement majeur en juin 2021. Les ruissellements proviennent des bassins versants agricoles situés au nord de la commune.

Le SDEA a mené une étude en régie afin de caractériser l'aléa inondation lié au ruissellement et recherche des solutions pour réduire le risque. A l'issue de l'étude, plusieurs solutions complémentaires ont été proposées : mise en place d'hydraulique douce, poursuite de l'assolement concerté, diagnostic de réduction de la vulnérabilité au droit des bâtiments exposés et aménagement d'un bassin de stockage-infiltration-restitution.

Actuellement, 10,65 m² de bandes enherbées, 250 ml de haies et 26 ml de fascines vivantes ont été mis en œuvre et conventionnées avec les exploitants pour réduire la vulnérabilité de la commune aux coulées d'eaux boueuses.

Des diagnostics de vulnérabilité pourront être proposés aux particuliers dans le cadre de l'axe 5 du présent PAPI.

Opération

L'opération consiste à l'aménagement d'un bassin d'infiltration-restitution, en déblais sur une surface de 2 990 m² pour une capacité maximale de 1 600 m³. La profondeur maximale serait ainsi de 3,20 m.

Cet aménagement permet de retenir et tamponner les débits de pointe lors des épisodes orageux et de restituer le volume à débit limité dans la zone urbaine pour limiter voire supprimer les inondations. Un débit maximal de 20L/s sera restitué au

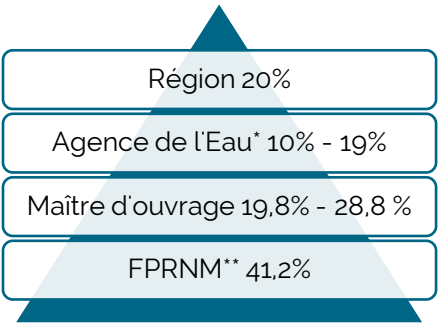
réseau pluvial (DN 2000 mm). Ainsi, la totalité des bâtiments potentiellement impactés pour une pluie centennale ne seront plus exposés au risque inondation par ruissellement.

Les travaux seront réalisés sur une parcelle communale située à l'aval du bassin versant problématique, à proximité du cimetière et la rue du Badstub.

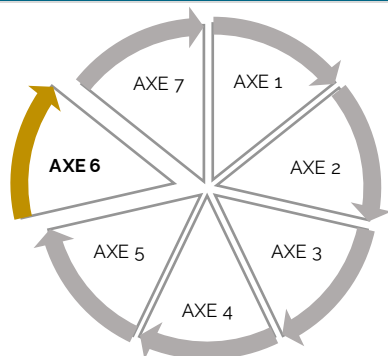
L'opération comprend la réalisation des travaux et toutes les prestations nécessaires à leur réalisation (maîtrise d'œuvre, investigations complémentaires, etc.)

Une analyse coût-bénéfice de cette opération est disponible en pièce D.

La justification des travaux est détaillée en pièce E (Analyse environnementale).

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
Maître d'ouvrage : SDEA Pilotage et suivi : SDEA Autres partenaires impliqués : Commune	Commune d'Ernolsheim-Bruche
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 300 000 €</p> <p><i>*Le taux sera défini en fonction de la conception finale de l'aménagement</i> <i>**Le taux retenu est calculé selon le rapport des volumes stockés 30ans et 100ans</i></p>	Réalisation et réception des travaux
<p><i>Lien avec les autres fiches-actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A5-2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité (hors Eurométropole de Strasbourg)</i> 	

Réaliser les travaux de ralentissement des écoulements sur le Muehlbach d'Osthoffen-Achenheim

A6-10


- Axe structurel
- Actions pour la gestion des écoulements



Objectif de l'action

Réaliser les travaux de ralentissement dynamique des écoulements sur le Muehlbach d'Osthoffen-Achenheim, pour réduire le risque inondation en particulier dans la commune d'Achenheim et en intégrant une amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Description de l'action

Contexte

La commune d'Achenheim est fréquemment touchée par des inondations dommageables par débordement du Muehlbach et par des coulées d'eau boueuse. Le Muehlbach a été fortement rectifié et se trouve complétement busé dans sa traversée de la commune d'Achenheim. De plus, cette masse d'eau présente un état écologique médiocre, l'une des plus dégradées du bassin versant Bruche Mossig.

L'Eurométropole de Strasbourg a mené une étude globale du bassin versant du Muehlbach afin de dresser un diagnostic et de proposer des solutions permettant de ralentir les écoulements dans le but de redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau.

Cette étude achevée en 2021 a proposé plusieurs pistes d'actions dont la reconquête de champs d'expansion de crues et l'implantation d'aménagements hydrauliques permettant un stockage temporaire des eaux de crues.

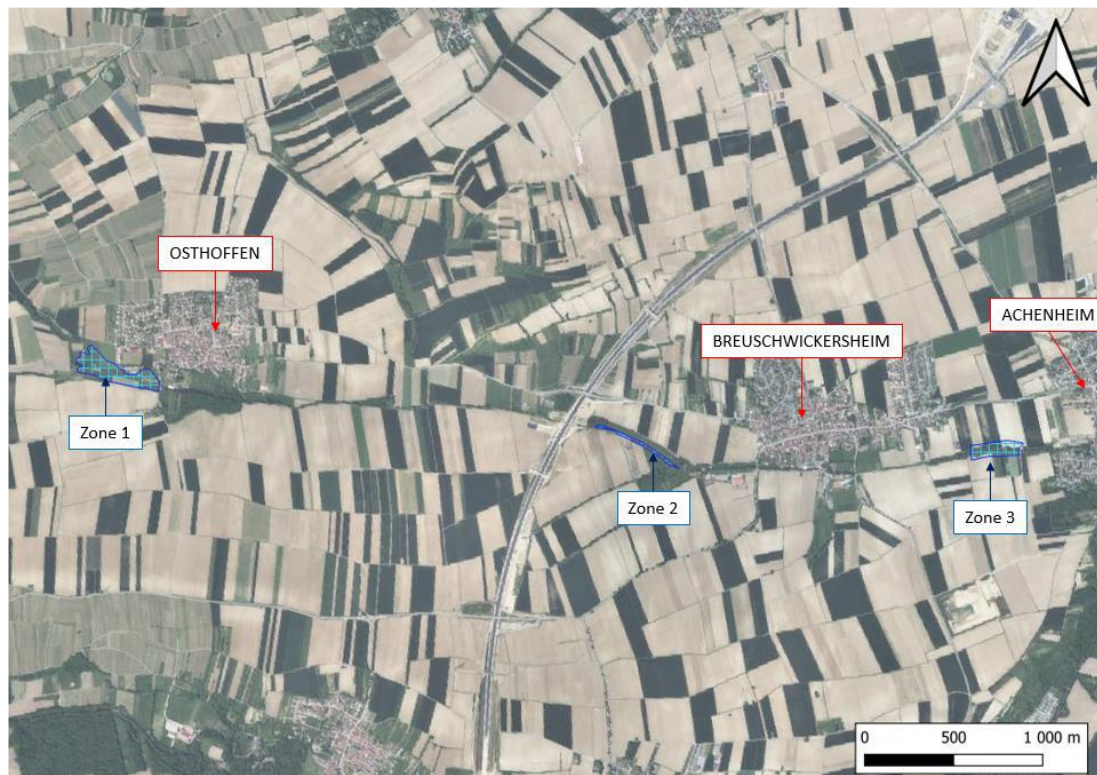
Au cours du PEP, l'Eurométropole de Strasbourg a engagé le dimensionnement des aménagements de ralentissement des écoulements et les investigations complémentaires. Ainsi, les travaux ont été dimensionnés avec des impacts minimaux sur les enjeux environnementaux et permettront l'amélioration de la fonctionnalité hydromorphologique du Muehlbach.

Les élus, les habitants et les propriétaires de terrains concernés par les aménagements ont été concertés tout au long du processus avec de nombreuses réunions publiques, des rendez-vous sur site, etc.

Opération 1 Création de zones d'expansion de crue

L'opération consiste à réaliser les travaux de création de 3 zones d'expansion de crue :

- Zone 1 à Osthoffen : reméandrage et renaturation de cours d'eau ;
- Zone 2 à Breuschwickersheim : reméandrage et renaturation de cours d'eau, rehausse de chemin agricole ;
- Zone 3 à Achenheim : création d'une zone d'expansion de crue, rehausse de voirie.



Ces travaux permettront de réduire le risque inondation dans la commune d'Achenheim en évitant les débordements dommageables pour une crue trentennale.

Les travaux débuteront en novembre 2025 pour les zones 2, pour une durée prévisionnelle de 3 mois. La création de la zone 3 devrait démarrer fin 2026, lorsqu'une solution foncière sera validée.

Opération 2 Redimensionnement des ouvrages limitants

L'opération consiste à remplacer les ouvrages limitants le débit du Muehlbach et aggravant les inondations par débordement :

- Remplacer 2 ouvrages d'art (buses) à Breuschwickersheim pour des dimensions plus adaptées ;
- Remplacer l'ouvrage de canalisation du Muehlbach dans la traversée d'Achenheim afin d'homogénéiser le diamètre et de consolider l'ouvrage.

Les travaux sont envisagés à partir de 2026.

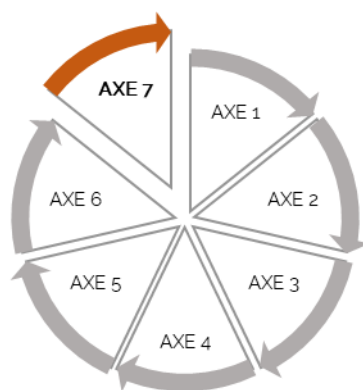
En complément à ces 2 opérations, d'autres travaux sont envisagés sur le Muehlbach afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de diminuer le risque inondation pour des occurrences fréquentes :

- *Création d'un bassin d'orage et modification du réseau à Osthoffen pour améliorer les performances du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales (Eurométropole de Strasbourg) ;*
- *Restauration hydromorphologique du Muehlbach à Osthoffen, avec suppression si possible du plan d'eau artificiel (SMBBM) ;*
- *Restauration du Muehlbach et de son alimentation à Dahlenheim (SMBBM et commune de Dahlenheim).*

	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Pilotage et suivi : Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Autres partenaires impliqués : communes concernées, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Région, services de l'Etat, SMBBM</p>	Sous-bassin versant du Muehlbach
Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
<p><i>Financement hors PAPI Bruche Mossig,</i></p> <p>Montant total(pour information, non pris en compte dans le montant total du PAPI) : 11 400 000 € TTC</p>	<p>Réalisation des travaux des 3 zones d'expansion de crue</p> <p>Réalisation des travaux de modification des ouvrages existants</p>

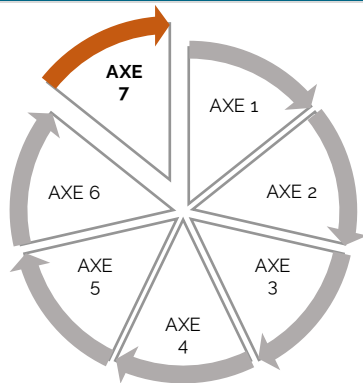
AXE 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



Travaux de consolidation des systèmes d'endiguement de la Bruche et du Bras d'Altorf

A7-1



- Axe structurel
- Actions pour la gestion des ouvrages de protection

Échéancier prévisionnel



Objectif de l'action

Cette action vise à réaliser les travaux de consolidation des systèmes d'endiguement suite à l'identification de points de fragilité dans les études de danger.

Description de l'action

Contexte

Le bassin versant de la Bruche compte 19 systèmes d'endiguement, soit un linéaire de 43,8 km (cf. Diagnostic). Depuis 2018, les gestionnaires ont engagé des études de dangers et des démarches de régularisation administrative de ces ouvrages. Les arrêtés de régularisation et de classement des systèmes d'endiguement ont été publiés en 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SDEA est gestionnaire des systèmes d'endiguement sur les communautés de communes de la Vallée de la Bruche (digue de Wisches) et de la Région de Molsheim Mutzig.

Les études ont montré que certains systèmes d'endiguement présentent des points de fragilité, qui ne permettent pas d'assurer la sécurité des populations pour le niveau de protection réglementaire.

Des études de maîtrise d'œuvre ont été engagées pour plusieurs systèmes d'endiguement dans le cadre du PEP.

Opération

Le SDEA réalisera les travaux de consolidation nécessaires sur les systèmes d'endiguement de la Bruche et du Bras d'Altorf.

L'opération comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre et les investigations complémentaires (qui n'auraient pas été réalisées dans le cadre du PEP).

Des travaux sont envisagés sur les systèmes d'endiguement suivants :

- **Systèmes d'endiguement de Wisches**

Le SDEA devra entreprendre les travaux de consolidation du système d'endiguement de Wisches nécessitant :

- La mise en place d'un dispositif de surverse sur la digue principale de type déversoir calé au-delà de la crue de protection (Q5) ;
- Reprise du point bas au PK 45m sur la digue principale sur 15 mètres linéaires ;
- Le confortement de la digue secondaire entre les PK 180m et 390m pour garantir un niveau de protection quinquennal notamment par :
 - o Le confortement entre les PK 210 et 390m par un rideau de palplanches, permettant de n'évacuer qu'une faible quantité de matériau en place et d'apporter stabilité et suppression des écoulements au sein du remblai en charge ;
 - o La rehausse de l'accès à la propriété privée et réfection de la rampe d'accès entre les PK 180 et 210m ;
- La réalisation des investigations topographiques et géotechniques.

- **Systèmes d'endiguement DUPP1 et DUPP2 (Duppigheim)**

Les systèmes d'endiguement DUPP1 et DUPP 2 situés à Duppigheim ont un niveau de protection trentennal et protègent respectivement une population estimée à 2 216 personnes et 824 personnes des débordements du Bras d'Altorf.

Pour les 2 systèmes d'endiguement situés à Duppigheim, il a été identifié des revanches insuffisantes en situation de crue dans les dernières études de dangers correspondantes (2024). Ainsi une remise à la revanche de 30 à 40 cm a été préconisée par le bureau d'études agréé. Les travaux attendus sont des rehausses de tronçons aux points bas identifiés, sans augmentation de niveau de protection actuel (crue Q30).

- **Système d'endiguement DUTT1 (Duttlenheim) – Aménagement hydraulique du Birkenwald**

Pour rappel, l'aménagement hydraulique du Birkenwald est une zone de rétention dynamique des crues (ZRDC) localisée au droit de la forêt du Birkenwald, à l'ouest du ban communal de Duttlenheim (cf. Diagnostic). Cette ZRDC fait partie intégrante du système d'endiguement DUTT1 (classe C) et a pour objectif de diminuer les niveaux d'eaux sur le Bras d'Altorf, affluent de la Bruche, dans la traversée des communes de Duttlenheim et de Duppigheim. Le niveau de protection évalué est trentennal avec une population protégée estimée à environ 61 personnes.

L'étude du fonctionnement hydraulique a montré que le déversoir de sécurité du tronçon B3 est mis en service lors d'un épisode de crue centennal. Ce déversoir étant actuellement constitué en remblais terreux non renforcés, au même titre que les autres digues constituant cette ZRDC, un fort risque de brèche a été identifié par le bureau d'études agréé au droit de cette surverse. Cette surverse présente un linéaire d'environ 100 m.

A ce stade il est envisagé la mise en place d'un matelas gabion pour gérer la surverse et assurer la dissipation de l'énergie. Une étude avant-projet fût réalisée en ce sens en 2016 avant l'actualisation des études de dangers.

- **Système d'endiguement MOLS4 (Molsheim)**

Le système d'endiguement MOLS4, situé en rive gauche de la Bruche sur le ban communal de Molsheim, est caractérisé par un niveau de protection décennal pour une population protégée estimée à 334 personnes. Si le système d'endiguement présente un plutôt bon état général, plusieurs dégradations sont observées sur l'ouvrage au droit du tronçon MOL F 01.

L'état actuel de ce tronçon MOL F 01 est caractérisé par une déstabilisation du gabion en place sous l'effet de la poussée des terres et une déstructuration liée à la disparition du grillage métallique sous l'action de la rouille. La chute des blocs gabion provoque des affaissements et un recul des berges sur ce tronçon.

- **Système d'endiguement du Canal de la Bruche – Tronçon d'Ergersheim**

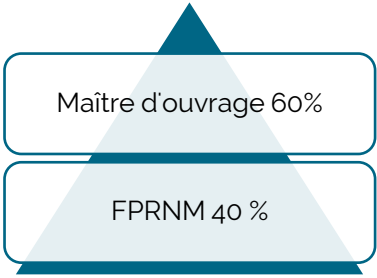
L'opération concerne le tronçon CAN3 du système d'endiguement du Canal de la Bruche localisé en en rive gauche de la Bruche démarrant au droit de l'écluse n°2 à Ergersheim et se termine à l'écluse 3 d'Ernolsheim-Bruche et représente un linéaire de 1,8 km environ. En première partie ouest l'ouvrage est constitué d'une « *surdigue* » en remblais,

Après signalement de terriers dans le corps de digues par la CEA, le SDEA s'est rendu sur place pour observations et s'est appuyé sur l'expertise de la LPO Alsace afin d'identifier le type de fouisseur (blaireaux) et la proposition de premières préconisations.

Un bureau d'étude agréé travaille à la réalisation du diagnostic d'ouvrage et d'un rapport de préconisations de sécurisation à court et long terme de l'ouvrage.

Compte tenu de la densité de terriers identifiés, de leur caractère traversant et des incertitudes liées au volume des galeries, il est envisagé une réfection ainsi qu'un confortement des corps de remblais suivi de mesures de réduction des impacts liés aux animaux fouisseurs. Le linéaire concerné représente environ 400ml.

Modalités de mise en œuvre	Territoire concerné
<p>Maître d'ouvrage : SDEA</p> <p>Pilotage et suivi : SDEA</p> <p>Autres partenaires impliqués : Services de l'Etat, EPCI et communes concernés</p>	<p>Bassin versant Bruche Mossig</p>

Plan de financement prévisionnel	Indicateur de suivi/réussite
 <p>Montant total : 1 385 000 €</p>	<p>Réalisation des travaux</p>
<p>Lien avec les autres fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A1-6 : Communiquer sur le rôle des ouvrages de protection • A6-1 : Définir et dimensionner les aménagements sur la Bruche pour réduire le risque d'inondation 	